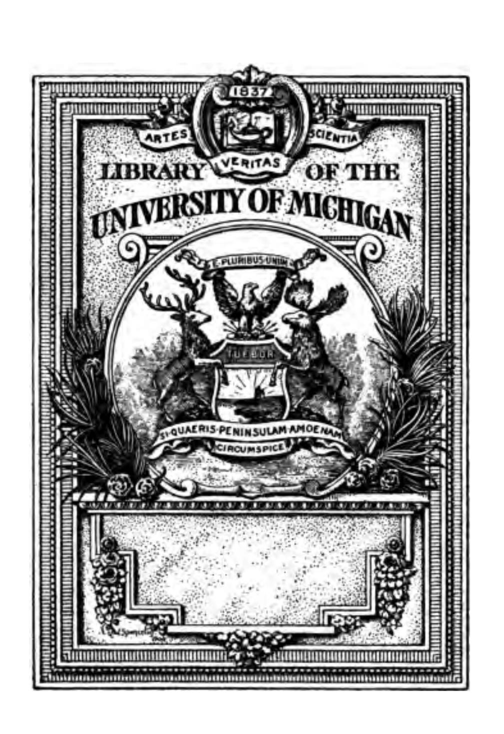




1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

ALESIA

Paris. Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins.

ALESIA

(SEPTIÈME CAMPAGNE DE JULES CÉSAR)

RÉSUMÉ DU DÉBAT
RÉPONSE A L'ARTICLE DE LA REVUE DES DEUX-MONDES DU 1er MAI 1858
CONCLUSION

suivie d'un appendice renfermant

DES

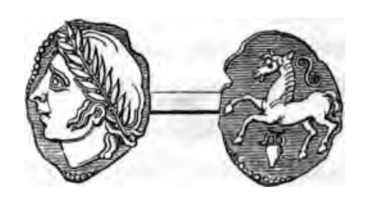
NOTES INÉDITES

ÉCRITES DE LA MAIN DE NAPOLÉON Ier

SUR LES COMMENTAIRES DE JULES CÉSAR

PAR

ERNEST DESJARDINS



PARIS
A LA LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, 35, QUAI DES AUGUSTINS

MDCCCLIX

SOMMAIRE

Préface I
Alaise 1
Résumé des débats. — Examen des ouvrages publiés sur la matière 7
Dernières fouilles faites à Alaise 123
Conclusion 127
Bibliographie 131
APPENDICE. — Notes inédites écrites de la main de l'empereur Napoléon I[er] sur un exemplaire des *Commentaires* de Jules César 143

PRÉFACE

L'étude que nous offrons au public sur *Alesia* a été insérée dans le *Moniteur*, en huit articles, du 12 au 19 octobre 1858.

D'honorables susceptibilités nous ont engagé à modifier sur quelques points la forme de ce travail. L'entraînement de la polémique avait trahi nos intentions. En nous empressant de désavouer tout ce qui, dans nos articles, a paru offenser la Commission des antiquités de France, nous conservons notre opinion entière sur le mémoire couronnée et sur l'ensemble du débat. Mais nous sommes heureux de renouveler publiquement ici l'expression du respect que nous professons pour la Commission et pour l'Académie qui l'a nommée, dont nous avons reçu nous même tant de témoignages de bienveillant intérêt. Nous avons aussi fait disparaître quelques inexactitudes de détail et nous remercions en particulier M. le commandant de Coynart, M. l'abbé Pascal et

M. Déy, d'Auxerre, de nous les avoir fait remarquer. Sauf ces légères rectifications, nous n'avons rien changé quant au fond de notre travail.

Une heureuse circonstance a fait tomber entre nos mains des notes inédites écrites par l'Empereur lui-même à Sainte-Hélène, sur les marges d'un exemplaire de César. Nous déclarons d'abord que l'on n'y trouvera rien qui concerne spécialement la question d'Alesia, mais on y verra du moins, écrit de la main de Napoléon, le jugement qu'il portait sur l'ensemble des *Commentaires*, l'appropriation d'un certain nombre de descriptions de César aux lieux modernes correspondants; enfin, le calcul du temps qu'ont duré certaines opérations militaires du proconsul. C'est là le triple intérêt qui résulte à nos yeux de ces précieuses notes, dont l'authenticité, comme on pourra en juger, ne saurait être contestée par personne.

ERNEST DESJARDINS.

ALESIA

La question de l'emplacement d'*Alesia* a pris, dans ces derniers temps, une telle importance, par suite des nouvelles interprétations de textes et des intéressantes découvertes auxquelles elle a donné lieu, que l'on ne saurait guère demeurer indifférent ou du moins étranger au débat qui a passionné deux provinces rivales, partagé les savants, attiré l'attention de l'Institut, et plus récemment encore, occupé les loisirs d'un personnage bien connu par ses goûts littéraires et particulièrement épris de ces sortes de curiosités scientifiques. En combattant ses idées, nous rendrons hommage à ses talents,

et nous respecterons le voile de l'anonyme dont il abrite un nom illustre et un savoir qui pourrait se passer d'être modeste.

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'*Alesia* fut témoin du premier grand fait héroïque de notre histoire nationale ; ils se rappellent que la Gaule presque entière s'était soulevée à la voix de Vercingétorix, pour tenter un dernier effort contre les légions de César, victorieux dans six campagnes ; que le proconsul, malgré son incomparable promptitude et son génie si fécond en ressources, se vit, le lendemain de sa défaite à Gergovia (deux lieues au sud de Clermont, Auvergne), séparé des légions de son lieutenant, qui était au nord de la Loire, et qu'il se trouva dans l'impossibilité de regagner la Province (Provence, Dauphiné, Languedoc maritime), son ennemi ayant fermé toutes les issues. C'est au moment où, sa jonction avec Labiénus étant faite, il vient de remporter une victoire décisive sur Vercingétorix, qu'il poursuit ce dernier jusqu'à *Alesia*, dont il fait le siége. Sous les murs de cet *oppidum*, la Gaule envoya ses défenseurs ; presque tous les peuples fournirent leur contingent, depuis l'Océan jusqu'au Rhin, et de l'embouchure de la Meuse aux Pyrénées ; il n'y avait pas moins de trois cent cinquante à quatre cent mille combattants en présence. L'enjeu de cette terrible partie était, d'un côté, la liberté de nos pères, de l'autre, la fortune de César, c'est-à-dire la destinée de Rome

et celle du monde. On comprend dès lors l'intérêt qui s'attache à la question soulevée il y a trois ans bientôt, en Franche-Comté, touchant l'emplacement de cet *oppidum* célèbre et de cet immense champ de bataille où tant de milliers d'hommes ont péri.

Il s'agit de savoir si *Alesia* est en Bourgogne ou en Franche-Comté. La question, fort simple en apparence, est une des plus difficiles qui se puissent concevoir; et il faut bien dire qu'il en est à peu près de même de presque toutes celles que soulève la géographie des *Commentaires*. Rien de plus clair, dans sa concise simplicité, que le style de César; rien de plus obscur souvent que son récit, dans sa brièveté pleine de lacunes et de réticences.

Or voici les seules indications que nous fournissent les *Commentaires de la guerre des Gaules* sur l'emplacement d'*Alesia*. César, après Gergovia, se dirige vers le nord, car le chemin de la Province lui était fermé. Il eut d'ailleurs été impolitique et honteux à la fois de terminer la campagne après un échec, et d'abandonner les légions de Labiénus (l. VII, c. LVII), qui venaient d'échapper aux Bellovaques (Beauvais) et de vaincre Camulogène en face même de Paris en cendres (l. VII, c. LVII-LXII). Le proconsul avait pour seuls alliés dans le nord les Lingons (Langres) et les Rémois (Reims). Quant aux Eduens, jusqu'alors fidèles, ils venaient de le trahir et se mon-

traient les plus acharnés de ses ennemis. Leur ville, Bibracte (Autun) était devenue le rendez-vous des chefs, le quartier général de Vercingétorix et le point de ralliement des confédérés de la Gaule. César passe la Loire en venant d'Auvergne (l. VII, c. LVI) et se dirige vers les Senonais (*id., id.*); Labiénus était alors de retour à *Agendicum* (Sens), leur capitale. Mais comment séjourner chez des peuples hostiles, dans un pays épuisé, où tout devait être caché ou détruit! Aussi le lieutenant du proconsul quitte-t-il Agedincum pour aller rejoindre César : « *Inde, cum omnibus copiis, ad Cæsarem* PERVENIT.» (VII, LXII.) Où s'accomplit cette jonction? Les *Commentaires* ne le disent pas; seulement, quand César se met en mouvement de nouveau, il nous apprend qu'il se trouvait à l'extrémité du territoire lingon, se dirigeant vers la Séquanie, pour porter plus facilement secours à la Province : « *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset...* » (VII, LXVI.) C'est à dix milles de là (14 kilom. 310 m.) que Vercingétorix vint lui barrer le passage; or, la Séquanie était limitée par la Saône, d'après Strabon (l. IV, c. I). César est vainqueur; Vercingétorix, poursuivi, parvient le lendemain même de la bataille à *Alesia,* où il se réfugie (VII, LXVI-LXVIII). *Alesia* est un *oppidum* des Mandubiens (nous verrons bientôt ce qu'il faut entendre par ce mot *oppidum*), situé dans une

position très-élevée, sur une *colline* baignée à sa base par deux cours d'eau, entourée d'autres *collines* de la même hauteur, et aux abords de laquelle il n'existe qu'une seule plaine, de trois milles de long (VII, LXIX). Telles sont les données fournies par César ; il s'agit donc de déterminer : 1° duquel des côtés de la frontière lingone l'historien conquérant entend parler quand il dit qu'il se proposait alors de gagner la Province par la Séquanie (Franche-Comté); 2° à quel endroit la bataille a dû être livrée, pour que le lendemain « *altero die* » les deux armées aient pu arriver à *Alesia;* 3° où se trouvait l'*oppidum* d'*Alesia* tel que le décrivent les *Commentaires*. Ces trois questions s'enchaînent d'ailleurs si étroitement que la démonstration de l'une entraîne rigoureusement l'éclaircissement des deux autres.

César n'est pas le seul qui ait parlé de ces événements. Nous ne prétendons pas qu'aucun autre témoignage puisse balancer le sien, mais il est à propos d'examiner s'il en existe quelqu'un qui le confirme et l'explique. Il est permis en effet de chercher dans les auteurs anciens les clartés dont son récit a besoin. La tradition des grands souvenirs de la guerre des Gaules, tradition interrompue pour nous par l'invasion barbare et l'ignorance des siècles qui suivirent, s'était conservée intacte sous l'empire, et il est bien probable que l'on n'eût pas longtemps discuté, au temps de Plutarque et même de Dion

Cassius, sur la position géographique d'*Alesia*, qui rappelait un fait si glorieux pour les légions et si considérable pour l'histoire de la conquête!

Commençons par l'historique de la découverte et la revue des principaux travaux auxquels elle a donné lieu.

ALESIA

HISTORIQUE DE LA QUESTION — EXAMEN DES PRINCIPAUX OUVRAGES

I

M. A. Delacroix, architecte de la ville de Besançon, donna communication à la Société d'émulation du Doubs, dans la séance du 10 novembre 1855, d'un travail sur l'*Alesia* de César, cherchant, le premier, à établir que l'*oppidum* des Mandubiens était à Alaise en Franche-Comté. au nord de Salins, et non à Alise-Sainte-Reine, sur le mont Auxois, en Bourgogne, où presque tout le monde l'avait placée jusqu'alors (1).

Dans ce mémoire, divisé en trois chapitres : 1o *Décou-*

(1) Pour faciliter les recherches, nous donnons à la fin de ce travail la bibliographie de tous les ouvrages connus de nous, concernant *Alesia.*

verte d'Alesia; 2° Pays d'Alaise, ses défenses naturelles, ses ruines, et 3° *Guerre de Séquanie*, il faut faire deux parts : celle des faits observés et celle des explications. Les faits sont nouveaux, intéressants et méritaient assurément qu'on y prît garde, car, en contestant même qu'Alaise soit *Alesia*, on ne peut se refuser aujourd'hui à reconnaître en ce lieu un immense *oppidum* celtique, le plus complet et le mieux conservé que nous connaissions; un champ de bataille où s'est accomplie une lutte gigantesque; un *cimetière* militaire d'une incomparable étendue où les *tumuli* se comptent non par centaines, mais par milliers; des fossés nombreux et profonds creusés de main d'homme; des murs, des retraites, des tours, des logements militaires celtiques, des constructions de toute sorte couvrant plusieurs kilomètres de terrain; des armes, des ustensiles, des ornements gaulois trouvés dans le sol; enfin une monnaie d'or que M. de Saulcy attribue à Vercingetorix.

Sous le rapport de la discussion des textes, le travail de M. Delacroix est loin d'avoir la même valeur. L'auteur a du moins eu le mérite d'en grouper quelques-uns, de montrer que César, Plutarque et Dion Cassius peuvent être entendus dans le sens de l'opinion qu'il soutient, et que le dernier même ne saurait l'être d'une autre façon par personne. Il a rapproché de ces témoignages le titre d'un poëme disparu de Varro Atacinus : *De la Guerre de Séquanie* « *De bello sequanico*, » lequel semble bien en effet devoir se rapporter à la septième campagne de César et en particulier au siége d'*Alesia*, qui en est le couronnement, ce qui

établirait alors la position de cet *oppidum* en Franche-Comté. Nous ne parlons pas des vers d'Ausone, cités mal à propos par M. Delacroix, ni du système chimérique qui consiste à expliquer un grand nombre de noms géographiques par les étymologies celtiques, si contestables, et auxquelles on ne peut avoir recours avec quelque autorité que lorsqu'on possède à fond la philologie comparée. Il faut reconnaître cependant que les noms romains et les *lieux dits* dont la signification rappelle les circonstances d'un siége ou d'une bataille conservent une grande importance. Ces noms, relevés par M. Delacroix et par M. Quicherat, aux environs d'Alaise, indiquent nécessairement qu'une lutte terrible a eu lieu jadis sur ce sol aujourd'hui sauvage et désert. Comment n'être pas frappé, par exemple, du sens de ces noms donnés à de simples champs et groupés dans les mêmes communes : *île de Bataille, le Plan* (*planities*, mot employé par César dans cet épisode), *les Mouniots* (*munitiones*, mot employé par César, *munitorium* en basse latinité), *les Rettes* (*rhedæ*, chars), *Chataillon, les Chateleys, Tréchateau* (*castellum*), *le Peu* (*podium*) [?], *Vallière, rampe de Vallière* (*vallariæ*, dérivé de *vallum*, retranchements), *le camp Baron, le Guidon, le Camp de Cavalerie, le champ Soldat, le camp Cassar, le champ de Guerre* de Coulans, *le champ de Guerre* de Refranche, *le champ de Mine, les Gaulardes, Gaulières, Gallois, Malquartier, le bois de la Foye* (fuite), *les Fossés, les Faussures, la barre du Conat* (termes de fortifications qui ne sont plus usités aujourd'hui), *le Fretorio* (*prætorium*, tente du général dans les camps romains),

le champ des Rompus, le champ des Enseignes, le champ de la Victoire, la combe des Trépassés, le cimetero das Goudas (le cimetière-des Goudes, Gaulois), etc., etc.

Il y a beaucoup à reprendre assurément dans le travail de M. Delacroix; mais il n'en a pas moins fait une très-belle découverte, indépendamment même de l'appropriation d'*Alesia* aux lieux qu'il a décrits, et l'on ne comprend guère qu'en présence de tant de faits intéressants, sans parler de cinq chartes du moyen âge qui mentionnent *Alasia* et même *Alesia* avec l'orthographe des *Commentaires*, on a peine à comprendre, disons-nous, comment des savants autorisés, et haut placés dans l'estime publique, comme M. Lenormant, sans avoir visité les lieux, sans pouvoir, par conséquent, démentir les faits, ont montré ce dédain pour celui qui a, le premier, trouvé et décrit cet admirable *oppidum* celtique, dont l'existence est incontestable, de quelque nom qu'on veuille l'appeler.

Cette découverte fit d'abord peu de bruit en dehors des limites de la Franche-Comté, et cependant il y avait plusieurs années déjà que les plateaux d'Alaise et d'Amancey étaient explorés; le musée des antiques de Besançon, fondé en 1848, s'était formé en partie des objets celtiques qui en provenaient. M. Cuinet, curé d'Amancey, MM. Clerc et Vuilleret, de Besançon, y avaient fait de productives recherches archéologiques. M. Ch. Toubin, de Salins, avait visité plusieurs fois le pays, espérant, en même temps que M. Delacroix, tirer de tout ce qu'il y avait observé quelque explication historique. Si bien que lorsque le mémoire sur

Alaise fut communiqué à la Société d'émulation, il trouva les esprits déjà préparés aux conclusions importantes qu'il renfermait.

Le premier qui fit connaître cette nouvelle en dehors de la Franche-Comté fut M. J. Quicherat, le savant professeur de l'école des chartres, qui donna, dans l'*Athenæum français* du 10 mai 1856, une complète adhésion au résultat proclamé par M. Delacroix, A cette époque même, le 25 mai, la *Feuille d'Affiches* de Besançon publiait une lettre du curé d'Amancey, touchant les découvertes récentes faites sur le plateau. Les échos de la province s'empressèrent de répéter la nouvelle, de Vesoul à Lons-le-Saulnier, et M. H. Bordier l'enregistrait dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* du mois de juin. Nous en rendîmes compte nous-mêmes dans le courant du même mois, et dans la *Revue de l'instruction publique*, et dans le *Journal de Saône-et-Loire*. Mais déjà la Côte-d'Or s'agitait; les deux sociétés savantes de Dijon étaient en grand émoi, et dès le 12 juin le *Moniteur* du département instruisait le public de la déclaration de guerre qui allait être bientôt adressée à la Franche-Comté, sous la forme d'un *mémoire*, ou mieux, d'un manifeste, lu à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres, par M. Rossignol, conservateur des archives. Presque en même temps M. Déy publiait à Auxerre une brochure dans le sens bourguignon. Ainsi la première opposition à l'opinion nouvelle partit de deux points de la Bourgogne à la fois : de Dijon et d'Auxerre, Parlons d'abord du travail de M. Déy.

L'auteur de ce mémoire a séjourné en Franche-Comté avant d'habiter Auxerre. Il s'occupe depuis longtemps des antiquités de la Gaule romaine, et a publié récemment deux travaux intéressants : le premier établissant sur d'excellentes preuves, parfois même surabondantes, qu'Auxerre était un municipe romain ; le second, fragment d'un travail plus étendu et encore inédit, porte pour titre : *Géographie ancienne du département de l'Yonne,* avec une carte comparative. Ces études, qui annoncent de consciencieuses recherches, témoignent au moins du zèle de leur auteur pour nos antiquités nationales. Sa critique est souvent judicieuse et nous fait regretter que l'épigraphie ne lui ait pas fourni des idées justes et vraies sur l'administration romaine. La simple lecture des ouvrages de MM. Borghesi, Henzen, Léon Renier aurait dissipé ses incertitudes et modifié ses opinions sur bien des points. M. Déy est de ceux auxquels les conseils peuvent profiter, et il y a peu d'hommes dans nos provinces qui soient appelés à rendre de plus importants services à la science. Dans son mémoire sur *Alesia*, il a pu relever facilement les erreurs de M. Delacroix, relativement à Ausone, à l'explication arbitraire des noms celtiques, à la disposition des vingt-trois redoutes (*castella*) de César sur le plateau d'Amancey. Il a trouvé et signalé les côtés faibles du raisonnement de son adversaire; mais il n'a point suffisamment étudié les textes, et surtout celui de Dion Cassius, dont il n'eût pas parlé aussi légèrement. Nous ne connaissons pas de témoignage plus respectable que le sien. Les épigraphistes, habitués à trouver dans les monu-

ments la confirmation des histoires, savent, par expérience, qu'aucun écrivain de l'empire romain ne mérite plus de confiance : vivant au troisième siècle, à l'abri des passions et de l'esprit de parti qui ont troublé la vue de Suétone, de Tacite lui-même, il jugeait les événements de sang-froid; il était bien renseigné, occupant une des premières charges de l'empire, et ayant été dans les bonnes grâces de plusieurs Césars; il avait au suprême degré ce sens critique qu'on lui a longtemps refusé, parce qu'on prenait pour des déclamations vides ce que les savants, mieux informés, considèrent aujourd'hui comme une des plus précieuses sources de renseignements sur l'administration romaine. Il n'est permis de parler de tels historiens qu'avec connaissance de cause, et il faut être en état d'éprouver la valeur de leur témoignage pour oser le discuter.

M. Déy reproche aussi fort mal à propos à Alaise de n'avoir pas de ruines romaines et gallo-romaines; il n'en est pas besoin, à ce qu'il semble, pour prouver qu'il existait à cet endroit un *oppidum* celtique, l'an 52 avant Jésus-Christ. Tous les objets romains provenant d'Alise-Sainte-Reine sont autant d'arguments qui tournent contre la cause bourguignonne. Où sont, comme l'a judicieusement remarqué M. Bordier, les ruines romaines de *Gergovia*, d'*Uxellodunum*, de *Bratuspantium*, de tous les lieux, en un mot, qui rappelaient aux Gaulois la lutte héroïque de leurs ancêtres? Les Romains n'avaient-ils pas cherché à en détruire jusqu'au souvenir?

D'ailleurs ce travail est sérieux; M. Déy produit, sans

les avoir connus, les arguments de M. Rossignol ; mais il ne nie point ce qu'il n'a pas vu, c'est-à-dire ce qui existe à Alaise, et dans la discussion il se montre toujours modéré, modeste et de bonne compagnie.

II

M. Rossignol est archiviste à Dijon, sans avoir passé par l'école des chartes : c'est ce qui fait sans doute que M. J. Quicherat a été obligé de lui enseigner, un peu tard, que le *Gallia christiana*, de Claude Robert, imprimé en 1626, n'est pas un manuscrit du dixième siècle. M. Rossignol était connu dans son pays par deux ouvrages qui, si notre mémoire ne nous trompe pas, sont une *Vie de Jésus-Christ* et une *Histoire de Beaune*. Malgré ces titres à l'indulgence des maîtres, il n'a pas craint de traiter M. J. Quicherat en écolier. C'était, comme on voit, le monde renversé; aussi beaucoup de gens ont-ils pensé que l'on voulait se divertir à leurs dépens. Comment imaginer en effet que M. Rossignol crût sérieusement en remontrer à l'historien du *Procès de Jeanne d'Arc*, à l'éminent paléographe, au savant professeur, digne héritier de Guérard? Comment supposer que

l'archiviste de Dijon osât gravement faire imprimer un second mémoire pour se plaindre de ce que M. J. Quicherat ne savait point le latin! Cela devait paraître d'autant plus étrange à ceux qui n'étaient pas dans le secret, que M. Rossignol donnait en même temps une idée de son propre savoir faire en ce genre lorsqu'il traduisait ce vers :

Te quoque cæsareis fatalis Alesia castris.

par ces mots : « Et toi qui tombas sous les coups de César, Alesia! » (p. 40.) Mais ces attaques, dira-t-on, n'ont point d'importance et ne sauraient atteindre M. Quicherat : nous en demeurons d'accord. Cependant, un fait grave a semblé donner une certaine importance à l'écrit de M. Rossignol. L'Institut, assure-t-on, l'a couronné. Ce sont ses amis qui disent cela, mais nous croyons qu'il convient de corriger cette façon de parler. C'est tout au plus l'Académie des inscriptions et belles lettres qu'il faudrait dire et encore importe-t-il d'établir la vérité sur ce point. Il y a, comme on sait, cinq académies à l'Institut. Une d'elles, l'Académie des inscriptions et belles lettres, nomme dans son sein un certain nombre de commissions chargées de juger les ouvrages envoyés aux concours annuels. De ces commissions, il en est une, celle du prix Gobert, qui ne fait que proposer aux suffrages de la Compagnie entière les travaux qu'elle estime les plus dignes d'être récompensés. Les auteurs des ouvrages couronnés le sont bien en effet après un vote et par le consentement de toute l'Académie. Mais les autres commissions sont souveraines en leurs jugements, et de ce

nombre est celle des huit membres de la commission des antiquités nationales, qui a couronné le mémoire de M. Rossignol. Il ne s'ensuit pas que l'Académie n'ait point une part de responsabilité officielle dans le résultat de ces décisions puisque les récompenses sont données en son nom; mais ce n'est que la responsabilité qui résulte de l'espèce de mandat qu'elle donne à sa commission par l'élection annuelle. En choisissant au scrutin secret les membres qui la composent, elle leur défère en quelque sorte ses pouvoirs pour prononcer sur les soixante ou soixante-dix ouvrages envoyés au concours. La Compagnie n'est que moralement solidaire des jugements prononcés puisqu'elle ne peut les réformer. Et la jurisprudence académique donne clairement à entendre que ces décisions ne représentent pas sur chaque question en particulier l'opinion de l'Académie puisqu'il en est disposé tout autrement pour le prix Gobert, la plus importante des récompenses décernées annuellement par l'Académie. Nous pouvons donc constater, sans crainte d'être démenti par personne, que l'opinion de la commission des antiquités de la France ne saurait être considéré pour la question dont il s'agit, comme l'opinion de l'Académie.

Or tout travail géographique et archéologique se compose de preuves ou de faits et de discussions. La seule chose qui pût être approuvée par la commission et qui l'ait été en effet, est la discussion. Elle-même a fait ses réserves quant aux preuves matérielles qu'elle ne pouvait vérifier; aussi a-t-elle eu soin de dire, par l'organe de son rapporteur :

« Au commencement de l'année dernière, une voix s'est

élevée pour prouver que la tradition commune touchant le site d'Alésia étoit complétement erronée, que cette ville avait dû exister en Franche-Comté, au lieu dit Alaise, près Salins, *sur un plateau où*, ASSURE-T-ON, *l'on n'a jamais découvert la moindre trace de constructions antiques,* etc. » Que l'on prouve, après cela que le plateau d'Alaise est couvert de ruines, et ses environs de tombeaux celtiques, que des retranchements existent, que des milliers de vestiges de toute sorte donnent un démenti éclatant aux assertions de M. Rossignol ; que des faits nouveaux, des découvertes inespérées viennent jeter un jour inattendu sur cette question et infirmer la valeur du mémoire, au point de détruire toute sa portée en sapant la base même sur laquelle repose toute son argumentation; en quoi cela peut-il porter atteinte à la commission et à l'équité intentionnelle de ses décisions? Prétendra-t-on que les membres qui la composent, dont personne ne s'avisera de contester le savoir éminent et dont il suffirait de citer les noms pour établir leur autorité scientifique, doivent se transporter en personne dans tous les lieux qui fournissent des arguments matériels aux auteurs des quarante ou cinquante mémoires archéologiques soumis à leur jugement? Cela n'est point possible assurément, et eux-mêmes demeureront d'accord aujourd'hui que l'on a surpris leur bonne foi par un rapport inexact, et sans que leur équité en souffre en quoi que ce soit, il nous sera peut-être permis de dire qu'ils ont été trompés. Nous n'atténuons pas cependant le côté sérieux du succès de M. Rossignol : il doit assurément lui donner de quoi

supporter les critiques de M. Quicherat et les nôtres. Mais revenons à son mémoire.

Il y a dans le travail de l'archiviste dijonnais des affirmations et des explications; mais les unes ne sont guère plus satisfaisantes que les autres. Il a visité Alaise et n'y a rien vu : il a pris les sépultures pour des *fours* et les fossés creusés de main d'homme, pour des ravins; il ne peut s'expliquer les manœuvres sur un sol couvert de bois et se demande comment tant de gens auraient fait pour vivre dans un pays où il n'a pu trouver à dîner. Il n'a aperçu aucune ruine, aucun vestige d'aucune sorte. Le moyen de ne pas s'en rapporter au témoignage d'un homme investi de la confiance, presque du mandat de deux sociétés savantes? Aussi l'avions-nous cru nous-même sur parole. Il est vrai que nous n'avions pas de bien bonnes raisons pour ajouter plus de foi au rapport de M. Rossignol qu'à ceux des autres témoins. Mais si la commission ne peut vérifier les affirmations contenues dans les mémoires qui lui sont envoyés, nous qui n'avions point tant de besogne, nous eûmes la pensée d'aller voir ce qui en était. Cependant M. Quicherat trouvait bien quelque chose à dire sur l'interprétation que M. Rossignol donnait aux auteurs latins et grecs invoqués dans le débat, et il n'a jamais voulu convenir de ces trois points : 1° que M. Rossignol soit *savant;* 2° qu'il n'ait *négligé aucunes sources*, et 3° qu'il ait *expliqué avec talent les textes difficiles de César*; il croit au contraire qu'il ne les a pas toujours bien compris. D'autres contradicteurs avaient déjà troublé les joies du triomphe en prouvant que toute

l'argumentation du mémoire était fondée sur une hypothèse; que les textes qui gênaient le lauréat avaient été altérés par lui, comme ceux de Plutarque, travestis comme celui du moine Herric, écartés comme celui de Planude, ou traités comme celui de Dion Cassius, avec un mépris que la commission aurait assurément blamé si l'étendue nécessairement limitée de son rapport lui eût permis d'entrer dans le détail de la discussion, car elle sait par expérience que Dion Cassius est le plus fidèle et le plus sérieux des historiens, et que les monuments confirment chaque jour la scrupuleuse exactitude de son témoignage. C'est donc une réprimande, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, que mérite M. Rossignol pour en avoir parlé avec un manque de respect qui ne saurait trouver son excuse dans l'ignorance. M. Rossignol s'est bien gardé de citer les interprètes de César qui, comme l'auteur du commentaire grec, placent le théâtre de la guerre en Séquanie. Il est vrai que ce qui importe surtout, c'est le texte de César; mais M. Quicherat a bien pu se refuser à admettre qu'aucune *source n'avait été négligée*. Il fallait tout citer, tout examiner, tout discuter de sang-froid et non envoyer à la commission un plaidoyer plein de réticences, d'inexactitudes et de colère. Mais nous devons être juste, même pour ceux qui ont manqué de justice. L'auteur du mémoire n'était pas aussi libre qu'on l'a cru, et nous savons aujourd'hui que la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or* non plus que l'*Académie de Dijon* n'entendaient raillerie sur la question d'*Alesia*. Nous en parlons fort à l'aise ici, protégés

que nous sommes par la distance. Mais en Bourgogne on n'est pas de si facile humeur. Se voir enlever *Alesia* est, il faut en convenir, une chose qui ne se peut supporter patiemment; or c'est à ces passions locales que M. Rossignol, en qualité d'archiviste du département, avait la tâche de donner satisfaction. Ce n'était donc plus l'heure de discuter : il fallait s'armer, se fortifier sur le mont Auxois avec ses deux académies, comme autrefois, disait-on, Vercingétorix avec son armée, les Mandubiens, leurs femmes et leurs troupeaux; il fallait lutter avec patriotisme, sans avoir lieu d'espérer, il est vrai, meilleur sort que lui.

Il est inutile de dire que les journaux de la Bourgogne se donnèrent tous la main pour *soutenir* le mémoire et lancer l'anathème contre les adversaires d'Alise-Sainte-Reine, qu'on a appelés *utopistes*, peu s'en faut *socialistes*.

Mais trop de bruit commençait à se faire autour d'Alaise et d'Alise pour que l'écho n'en vînt pas troubler la paix des séances ordinaires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. Lenormant fit une exposition orale touchant la question soulevée par M. Delacroix, et il chercha à réfuter l'opinion nouvelle. C'était à la séance du 22 août 1856. Le *Correspondant* du 25 contenait un article du savant numismatiste, dans lequel on lisait ces lignes dédaigneuses : « On passerait sa vie en escarmouches si l'on voulait réfuter tout ce qui se dit de hasardé dans le domaine des sciences historiques, champ mal gardé par l'opinion et que fourragent incessamment des nuées de volontaires mal avisés; » *fourragent* est bientôt dit, et *mal avisés* n'est point aimable

pour nous et surtout pour M. Delacroix; comme le mot pouvait sembler dur, le savant antiquaire, sous couleur de l'adoucir, y ajouta cette restriction perfide : « Je ne ferai pas à M. Delacroix l'injure de le ranger dans cette catégorie. Il arrive souvent à des gens d'esprit de se faire prendre au sérieux lorsqu'ils n'ont voulu que se livrer à un ingénieux badinage. » Nous nous persuadons que M. Lenormant ne pense plus tout à fait de même aujourd'hui; qu'il regrette peut-être d'avoir écrit ces lignes et surtout d'avoir fait imprimer « que le mémoire de M. Rossignol était excellent. » Mais ce qui nous plaît chez le savant conservateur du cabinet, c'est que, si la vivacité de son esprit, l'impatience de son caractère, si souvent justifiée d'ailleurs par l'heureuse pénétration scientifique dont il est doué à un degré si éminent, ne lui permettent pas d'examiner toujours avec prudence les nombreuses questions pour lesquelles l'universalité de son savoir et la facilité merveilleuse de son intelligence le rendent compétent, il a du moins la très-rare qualité des vrais savants : il est assez fort pour reconnaître qu'il s'est trompé, et il est disposé à embrasser alors avec la même ardeur des idées contraires à celles qu'il avait défendues, dès qu'on lui a démontré ses erreurs. Nous ne doutons pas que M. Lenormant ne croie aujourd'hui, avec son savant confrère, M. de Saulcy, que des *tumuli* par milliers, des ruines celtiques qui couvrent des kilomètres de terrain, des armes, des médailles gauloises, un peu plus authentiques, dit-on, que celles d'Alise en Auxois, soient autre chose qu'un *ingénieux badinage*.

Notre savant maître, M. Jomard, le vénérable patriarche de la géographie, avec l'autorité de sa longue expérience, descendit à son tour dans l'arène et lut, aux séances des 29 août, 5 et 26 septembre 1856 (Académie des inscriptions et belles-lettres), un mémoire dans lequel il défendit et chercha à justifier l'ancienne opinion.

La Société de géographie ne pouvait rester étrangère au débat. Nous envoyâmes à la commission centrale, au commencement d'août 1856, un rapport sur le travail de M. Delacroix, dont nous admettions les conclusions, en faisant une critique sévère de quelques-unes de ses traductions, de ses fausses explications et du défaut de méthode qui nous avait frappé dans ce mémoire. C'en était assez, à ce qu'il semble, pour qu'on ne nous rendît pas solidaire de ses fautes.

M. Jomard, après avoir lu notre rapport à la Commission centrale de la Société, — nous étions alors en Italie, — reprit la question, et le *Bulletin* reproduisit les raisons qu'il avait déjà présentées à l'Institut. Comme nous ne pouvons faire l'éloge de ce mémoire sans nous condamner, ni en faire la critique sans manquer à la fois de respect et de modestie, nous renverrons le lecteur au *Bulletin* d'août et septembre de notre Société, en regrettant vivement que toute la déférence que nous avons pour l'autorité du savant conservateur des cartes et les motifs de reconnaissance particulière qui nous lient à lui n'aient pu rien changer à notre opinion dans la question dont il s'agit. Nous ne doutons pas d'ailleurs que les idées de M. Jomard et de M. Le-

normant lui-même n'eussent été singulièrement modifiées s'ils eussent, comme nous, visité les lieux.

Presque dans le même temps paraissaient deux réponses au mémoire de M. Déy : l'une dans la *Revue archéologique* du 15 septembre, par M. J. Quicherat; l'autre à Arbois, et signée de M. Emm. Bousson de Mairet. Cette dernière brochure renferme un témoignage précieux en faveur d'Alaise : c'est la lettre d'un professeur, M. Léon Robert, qui, après avoir parcouru le plateau franc-comtois, donne une rapide description des ruines que M. Rossignol n'avait pas voulu voir, plus endurci en cela que saint Thomas, dont il avait pris le nom, craignant apparemment que le sien ne le fît reconnaître des habitants d'Alaise et ne l'exposât à leur ressentiment. La même lettre renferme l'humiliant démenti donné au lauréat de l'Institut par un charbonnier nommé Valette, dont les paroles avaient été dénaturées dans le plaidoyer de l'avocat d'Alise. Or nous nous persuadons que si quelqu'un fût venu éclairer la religion de la Commission et lui eût dit : L'auteur du mémoire vous affirme que les habitants eux-mêmes ne savent ce qu'on veut dire quand on leur parle de sépultures anciennes; que ce qu'on a pris pour des tombeaux sont des fours de charbonniers; il nie qu'il existe la moindre apparence de ruines, de fossés; et le plateau en est si bien couvert qu'il est difficile à l'homme le moins expérimenté de ne les pas voir pour peu qu'il sache regarder devant lui, nous croyons que personne alors n'eût songé à le couronner.

Mais, en raison même de ces audacieuses affirmations,

les adhésions lui arrivèrent de toute part, et feu M. Lherminier, du haut de l'*Assemblée nationale*, applaudit à l'agressive polémique du défenseur d'Alise.

Cependant M. Henri Bordier fit, dans la *Correspondance littéraire*, quelques objections assez graves aux arguments de M. Rossignol, et expliqua plus clairement la carte du diocèse de Langres et Dijon.

Les militaires n'avaient pas encore dit leur mot : l'honorable M. de Coynart crut devoir parler à son tour, en faveur d'Alise en Auxois, dans le *Spectateur militaire* du 15 novembre 1856. M. de Coynart est un homme d'excellente compagnie, instruit et pouvant passer pour bon praticien dans la profession des armes, qu'il exerce. Malheureusement, il en est de nos officiers modernes parlant de l'art militaire des anciens comme des architectes dissertant sur l'archéologie romaine. Les uns et les autres, ayant des connaissances spéciales dans leur métier, s'imaginent pouvoir les appliquer à l'antiquité, jouir sur ce domaine d'une souveraine autorité, en savoir plus que personne sur ces matières, et apporter dans l'interprétation des textes des clartés que les philologues, les antiquaires et les archéologues sont incapables de fournir. C'est là assurément une grave erreur que nous nous sommes toujours fait un devoir de combattre, en France comme en Italie, où elle est peut-être encore plus répandue que chez nous. César était un militaire, moi je suis un militaire, pense M. de Coynart, et en cette qualité, je suis plus en état de juger de ses opérations qu'un simple quirite comme M. J. Quicherat.

Nous étonnerons bien M. de Coynart en lui apprenant que nous connaissons fort peu de travaux faits par des officiers modernes sur l'art de la guerre chez les anciens, qui ne renferment des erreurs énormes, par la raison bien simple que rien ne ressemble moins à la stratégie et surtout à la tactique des Grecs et des Romains que celles de Frédéric et de Napoléon; que, par conséquent, pour bien parler des premières, le militaire d'aujourd'hui, loin de puiser quelque secours dans ses connaissances spéciales, devra, s'il est possible, s'en dépouiller tout à fait : autrement, il cherchera malgré lui pour les soldats de César ou de Vercingétorix des positions fortes, des défenses et des points stratégiques dans les seuls endroits où il en trouverait aujourd'hui pour nos troupes. Plus il sera en état d'établir des retranchements et des batteries, plus il fourvoiera les légions et la phalange; il lancera la cavalerie, comme de nos jours, en charges impétueuses, sans prendre garde qu'autrefois les fantassins combattaient souvent dans ses rangs; il oubliera que Polybe ignorait l'école du bataillon, et que César n'assiégeait pas une ville comme le maréchal de Vauban ou le duc de Malakoff. C'est qu'il faut avoir vécu longtemps dans le commerce journalier des Romains pour bien parler de tout ce qui les concerne, et ce n'est pas par une ou deux excursions qu'on fait en sa vie dans le domaine de l'antiquité que l'on peut être suffisamment instruit de tout ce que des occupations étrangères à ces soins nous aurons laissé ignorer. Il est, nous le savons, des officiers comme M. de Saulcy, comme M. le général

Creuly, qui, voulant dire leur avis sur les Romains, se sont faits antiquaires et philologues, s'appliquant à mettre en oubli pour un temps tout ce qu'on leur a enseigné autrefois aux écoles militaires. C'est à eux que M. de Coynart doit demander conseil. Est-il besoin d'un exemple pour démontrer l'évidence de ce qui précède? nous lisons dans son premier article : « Au point de vue stratégique, il n'y a pas la moindre probabilité qu'Alaise ait pu jamais être un poste militaire quelconque; » cependant le plateau d'Alaise est couvert de ruines qui ont appartenu, sans contestation possible aujourd'hui, à un formidable *oppidum*, non pas seulement à un *poste*, mais à une des plus importantes positions militaires qui aient existé à l'époque celtique. Cette observation de M. de Coynart, si évidemment fausse, nous dispense de nous arrêter plus longtemps sur ce travail, dans lequel il ne fait guère d'ailleurs que reproduire les arguments de MM. Dey et Rossignol.

Un jeune débutant dans la carrière de l'archéologie, M. V. Revillout, publia vers le même temps un travail sous ce titre : *Alise, Alaise : ni l'une ni l'autre ne peut être Alesia*. Nous ne sommes plus au temps où la jeunesse était aveuglée par excès de confiance. Le scepticisme du jeune étudiant de Besançon va plus loin qu'on ne peut dire, car il nie jusqu'à l'existence des ruines qui couvrent le plateau d'Alaise.

Cependant des remercîments publics ne cessèrent d'être adressés par les Dijonnais à M. Rossignol, qui, M. Foisset du moins l'assure, « a bien mérité de la science historique

et de sa Bourgogne bien-aimée ; » peu s'en faut, comme on voit, qu'il n'ait, du même coup, bien mérité de la patrie et que Dijon ne lui vote cinquante jours de *supplications*, comme jadis Rome à César.

L'attitude des Francs-Comtois nous paraît avoir été plus digne. Ils ne répondirent ni aux attaques ni aux railleries injurieuses de leurs voisins, se réservant d'opposer des faits aux négations et des démentis justifiés aux assertions de M. Rossignol; aussi M. Bavoux lut-il, dans la séance du 15 décembre 1856, à la Société d'émulation du Doubs, un *Rapport sur une excursion à Alaise*, dans lequel ses connaissances spéciales en géologie lui permirent d'affirmer que l'immense fossé qui partage les Mouniots avait été creusé de main d'homme. Il avait constaté en outre que les lignes de pierres qui couvrent plusieurs champs sur le plateau y avaient été apportées, et ne pouvaient être considérées que comme des murs écroulés, c'est-à-dire comme le témoignage visible d'immenses travaux; que Chataillon enfin offrait les ruines d'une multitude de constructions circulaires et de boulevards propres à la défense.

Dans les séances du 8 novembre et du 16 décembre M. Varaigne rendit compte à la même compagnie : 1° des fouilles qu'il avait fait pratiquer dans deux *tumuli* du plateau d'Alaise, où il avait trouvé des ossements humains et des fragments de poterie; 2° de la découverte faite par M. le curé Maisonnet, dans un communal appelé *les Temples*, d'une galerie taillée dans le roc et qui avait été couverte comme les allées druidiques. C'est donc par de

patientes recherches et de productifs travaux que les Francs-Comtois répondirent aux violences stériles de leurs adversaires.

Le 10 janvier 1857 M. Charles Toubin, professeur au collége de Salins, lut à la même compagnie une dissertation sur *Alesia*, qui est un des travaux les plus neufs et les mieux faits qui aient été publiés sur cette question. C'est M. Ch. Toubin qui a jusqu'à ce jour tiré le meilleur parti des *Commentaires* considérés dans leur ensemble. L'étude attentive qu'il a faite des livres qui précèdent le récit de la septième campagne lui a fourni l'heureuse explication de l'*oppidum* celtique. Il a, le premier, démontré qu'en appliquant à une ville gauloise ce mot *oppidum* (si souvent employé dans l'épisode d'*Alesia*), César ne désignait pas une place forte telle que l'entendaient les Romains, mais un immense lieu de refuge où des *armées nombreuses et des populations entières*, chassées des campagnes, pouvaient se retirer *avec leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux* (VII, LXXI, LXXVIII). Les Celtes appelaient *oppida* ces lieux protégés par *des forêts* ou *des marécages, admirablement fortifiés par la nature et l'art et dont tous les abords étaient fermés* (V, IX, XXI). D'autres fois, c'était un espace immense *entouré de toutes parts de rochers abrupts très-élevés et ne présentant d'accès que d'un seul côté* (II, XXIX). Ces expressions sont de César et s'appliquent aux *oppida*, dont il donne la description d'une façon si claire dans ses premiers livres, qu'il ne jugea point utile de la répéter dans les derniers, estimant que ce mot disait tout

lorsqu'il était question d'un lieu de refuge chez les Celtes. Quinze fois l'expression *oppidum* revient sous sa plume en parlant d'*Alesia*, et il n'emploie qu'une fois le mot *urbs* (nous dirons dans quel sens). Cette définition de l'*oppidum* celtique bien établie, que deviennent ces raisonnements dont le point de départ est de faire d'*Alesia* une ville ordinaire? Ainsi, de même que M. Augustin Thierry a montré qu'il existait, au temps des Mérovingiens, des établissements royaux, espèces de fermes immenses dont rien dans notre organisation actuelle ne saurait donner l'idée; de même César, lu attentivement et bien compris, nous révèle qu'il y avait de vastes établissements militaires chez les Celtes dont le système de villes et de défenses des Romains ne fournissait aucune image. L'existence de ces lieux de refuge est donc un fait intéressant, vraiment nouveau pour nous et qu'il faut étudier à Alaise; car, que l'on y place ou non *Alesia*, il est hors de doute qu'il y avait en ce lieu un de ces immenses *oppida*, semblable à ceux dont il est parlé aux livres II et V des *Commentaires*. Nous y reviendrons bientôt. M. Toubin eut encore le mérite de montrer, le premier, que le témoignage du moine Herric, qui écrivait au sixième siècle et qui avait placé au pays d'Alise en Auxois l'*Alesia* de César, étant d'ailleurs si mal renseigné qu'il s'imagine que le proconsul avait été vaincu par les Gaulois, n'avait aucun fondement sérieux.

Nous signalerons enfin, dans ce travail consciencieux, une simple conjecture déjà énoncée dans une note du mémoire de M. Delacroix, et sur laquelle on pourrait, ce nous

semble, insister davantage. Les Mandubiens ne sont nulle part mentionnés comme clients des Éduens; si les partisans d'Alise en Auxois les leur ont attribués, c'est la proximité où Sainte-Reine se trouve d'Autun qui leur a suggéré cette conjecture qui tourne contre eux; car si le pays éduen comprenait *Alesia,* pourquoi César a-t-il dit qu'aussitôt après le siége, il partit *pour aller chez les Éduens:* « *His rebus confectis, in Æduos proficiscitur.* » Si au contraire les Mandubiens sont en Séquanie, sur les bords du Doubs, *Dubis,* il faut convenir que cette phrase s'entend mieux; mais, dans ce cas, quel peuple aura occupé les bords de la Brenne et les environs du mont Auxois? Les clients des Eduens nous sont connus; César les nomme: les *Segusiavi,* les *Ambivareti,* les *Aulerci-Brannovices* et les *Brannovii* (VII, 75), Les Ségusiaves occupaient une partie du Lyonnais. M. Walckenaer voit dans les *Ambivareti* le même peuple que les *Ambarri*, et il les place dans la Bresse, au delà de la Saône, par conséquent en Séquanie, puisque le Rhône et la Saône sont les limites des Séquanes, d'après César et Strabon; mais M. Walckenaer, ne sachant trop où étaient les *Brannovices* et les *Brannovii*, place les premiers en Brienois, près de Cluny, guidé uniquement par l'analogie des noms, ancien et moderne; enfin les *Brannovii* sont cantonnés par le même géographe dans les environs d'Arnay-le-Duc, tout près de l'Auxois. C'était une simple hypothèse plus instinctive que fondée. L'idée de la Brenne ne s'était pas même présentée à son esprit, parce qu'il voyait, comme tout le monde alors, *Alesia* et les Mandu-

biens sur les bords de cette rivière. Mais si les Mandubiens habitent les rives du Doubs, ayant pour *oppidum Alesia* (Alaise), les *Brannovii*, qui, eux, étaient de certitude clients des Éduens, ont dû être sur les bords de la Brenne, qui aurait retenu leur nom. On a prétendu (c'est M. Dėy) que les rivières ne conservent jamais les noms des peuples qui étaient fixés sur leurs bords. Nous le renvoyons à l'ouvrage de M. Lombardini sur les noms des rivières de la Cisalpine : il verra de nombreux exemples du fait qu'il ignore et qui est si souvent observé en géographie comparée.

Les *Brannovii*, placés ainsi à proximité des Éduens, dont ils étaient les clients, sur les bords de la Brenne, auraient eu pour centre une petite place appelée *Alisea* ou *Alisiia*, laquelle devint une petite ville romaine, et plus tard gallo-romaine, de la *civitas d'Augustudum*, sans jamais avoir eu le rang de cité, comme on l'a conjecturé à tort d'après une inscription mal comprise; mais elle donna son nom au *pagus Alsiensis*, d'où serait venu, d'après M. Jomard, le mot moderne *Aulxois*, Auxois. De quoi se plaignent les Bourguignons? — On leur laisse une *Alisea* celtique, romaine, gallo-romaine, mérovingienne; on leur donne pour ancêtres des *Brannovii;* cela n'est-il pas bien honorable? N'est pas Mandubien qui veut; il faut savoir s'en consoler. Nous ne sommes pas Mandubien, M. Quicherat n'est pas Mandubien : voit-on qu'il en conçoive de l'humeur? Pour dire un dernier mot de la dissertation de M. Toubin, nous regrettons vivement que la sagacité dont il a fait preuve ne l'ait

pas conduit à rectifier quelques-unes des erreurs que M. Delacroix fera disparaître, nous n'en doutons pas, dans la seconde édition de son mémoire.

Comment M. le commandant de Coynart, dans son second article publié sous le titre de *Siége d'Alesia (Spectateur militaire* du 15 février 1857), a-t-il pu répéter, après M. Rossignol, que l'on ne saurait « accorder plus de confiance à Dion Cassius et à Plutarque qu'à César lui-même, » alors qu'il sait très-bien qu'il n'existe aucune contradiction entre leurs textes, mais qu'ils s'accordent au contraire, s'expliquent et se complètent mutuellement pour qui sait et veut les entendre.

M. de Coynart croit que César n'était point allé chez les Lingons; cependant le passage des *Commentaires* donne assez clairement à entendre qu'il en sortait. La raison que l'honorable commandant propose à l'appui de son opinion mérite d'être rapportée : C'est que César dit-il, devait épargner ses alliés et ne pas camper sur leur territoire. M. de Coynart en parle fort à l'aise; il semble, à l'entendre, que César fît un voyage d'agrément dans la Gaule. Il ne faut pas oublier cependant qu'il venait d'être battu à Gergovia, qu'il était remonté vers le nord pour prendre les légions de Labienus, et qu'après avoir fait reposer ses troupes, il devait faire diligence pour porter secours à la Province, attaquée sur tous les points. Dans cette situation n'est-il pas naturel de faire stationner le proconsul chez des peuples amis, dont le territoire était à sa portée, plutôt que chez des ennemis? Nous ne sommes pas au début d'une

campagne où les partis en présence ménagent, par politique pour l'avenir, les alliés dont ils auront besoin. Nous en sommes au point où ces alliés sont mis en demeure de rendre service, et celui que César leur demande c'est l'asile sur leur territoire. D'ailleurs, en prêtant à César cette attention délicate pour les Lingons, M. de Coynart paraît ignorer et les sentiments et les procédés ordinaires des Romains à l'égard de tout ce qui n'était pas *civis romanus :* alliés, sujets, ennemis, étaient tous égaux à leurs yeux dès qu'ils avaient un service à attendre, un ordre à donner, une charge à imposer. César n'eût pas manqué de se divertir de ces bons sentiments si quelqu'un de son temps se fût avisé de les lui imputer, et Rome les eût assurément trouvés fort ridicules.

Nous ne pouvons non plus nous arrêter aux calculs de M. de Coynart, tendant à prouver qu'il y avait place sur le mont Auxois pour tout le monde que le texte des *Commentaires* nous oblige à y placer. D'après la statistique et la superficie comparées, il trouve que, si la ville moderne de Besançon a 1,040,000 mètres carrés pour 35,345 habitants, et Arras 1,230,000 mètres carrés pour 21,900 habitants, le mont Auxois pouvait, en prenant la moyenne, donner asile à 24,500 habitants, chiffre que M. de Coynart rabat à 10,000, attendu que la partie occidentale de la colline seulement était habitée. Il ne faut pas être trop exigeant pour se montrer satisfait d'un pareil calcul, car il n'y a vraiment aucune analogie entre les villes modernes et les bourgades celtiques. On doit même croire, sans paraître trop témé-

raire, que les *propriétaires* gaulois faisaient bâtir bien peu de maisons à quatre étages avec caves, écuries et remises.

Ce n'est pas tout, M. de Coynart a mesuré la superficie du mont Auxois, qui a, dit-il, 281 hectares ; il additionne les soldats de Vercingétorix : 80,000 hommes, plus 10,000 cavaliers, soit 90,000, auxquels il veut bien ajouter 10,000 Mandubiens, ce qui donne 100,000 hommes en tout. Cela fait, il attribue à chacun de ces hommes 14 mètres carrés, et à chaque cheval 60 mètres carrés pour tout faire, et il a encore, à ce qu'il paraît, beaucoup de place de reste, tant ces 100,000 hommes et ces 10,000 chevaux étaient au large sur un plateau qui, en fait, n'a que 800 mètres de large sur 2,000 mètres de long. Il faut dire que tout ce monde-là, bêtes et gens, mangeaient, qu'ils ont demeuré dans cet espace plusieurs semaines, qu'il y avait fourrages, équipages de guerre, retranchements et habitations, car M. de Coynart fait d'*Alesia* « *une ville.* » Mais alors pourquoi l'honorable commandant, sur le plan qu'il a joint à son travail, a-t-il étendu les retranchements du champ gaulois et répandu dans la vallée une partie de cette armée qui devait être si bien sur la colline, et que César place toute sur le plateau de cette même colline? Pourquoi, dans son troisième article (*Lettre à M. J. Quicherat*), a-t-il fini par renoncer au texte et par réduire considérablement ses chiffres, ce qui nous dispense de discuter plus longtemps sur ce sujet, car dès que nos adversaires entament le texte de César pour satisfaire à l'impitoyable exiguïté du mont Auxois, nous les considérons comme nôtres. M. de Coynart est donc aujourd'hui de

notre avis, malgré lui, mais de son propre aveu. Un mot pourtant en finissant : l'honorable officier supérieur ne peut ignorer, comme militaire, deux choses bien importantes pour la question qui nous divise : la première, c'est l'espace qu'occupe une armée de 60,000 hommes, combattant contre plusieurs légions, comme cela a lieu dans le dernier épisode du siége, lorsque Vergasillaunus vient attaquer la colline du nord, dont la partie élevée n'avait pu être entourée de défenses par les Romains à cause de son étendue. Or c'est la petite colline de Ménétreux qui fut, suivant lui, le théâtre de cette lutte acharnée où il y avait au moins 80,000 hommes en présence, sans compter la cavalerie ! M. de Coynart est-il monté à Ménétreux et croit-il, de bonne foi, que tant de monde ait combattu dans cet espace? Il sait cependant, lui qui a dû faire la guerre, combien il faut de place à 80,000 hommes pour manœuvrer ; il ne peut ignorer que 60,000 soldats, rangés en bataille, occupent près d'une lieue de terrain. En voulant enfermer les grandes actions de César et de la Gaule agonisante dans cet étroit espace, on a fait de cette lutte de géants un combat de pygmées : Napoléon l'avait compris, aussi accusait-il César d'être inexact, ne pouvant accuser le mont Auxois, comme nous le faisons aujourd'hui, de n'avoir jamais porté l'*Alesia* des Mandubiens.

Un autre fait dont M. de Coynart, en sa qualité de militaire, ne peut non plus méconnaître la valeur, c'est que les lieux témoins d'une grande bataille en conservent éternellement le souvenir : 1° par les noms des champs ; 2° par des

débris. Je vois bien à Sainte-Reine les vestiges d'une ville romaine, mais rien de plus (1). Or, il y avait en présence, à *Alesia*, près de 400,000 combattants. Le siége, les combats, les mêlées n'ont pas duré quelques heures seulement comme dans les batailles ordinaires, mais des jours et des semaines. C'est donc une des plus terribles luttes qui soient mentionnées dans l'histoire. Comment se fait-il que pas un nom ne rappelle ce grand souvenir aux environs du mont Auxois? Nous savons, par une expérience personnelle, que des noms de métairies, de champs, de rochers même, noms qui échappent au géographe et ne sont même recueillis qu'en partie par le cadastre comme désignation des propriétés, ne périssent presque jamais et conservent ainsi obscurément à travers vingt et trente siècles une tradition militaire ou religieuse. Que d'exemples n'en avons-nous pas relevés en Italie, dans la Lombardie, dans la campagne romaine, en Étrurie! Vingt autres voyageurs l'ont constaté avant nous. Or il serait curieux de visiter, la carte du cadastre à la main, tous les champs de bataille célèbres des anciens, comme Aix, Cannes, Trasimène. Nous affirmons que partout les noms des champs, des *pièces de terre*, rappellent, non pas seulement le vague souvenir d'une grande lutte, mais les circonstances et les détails mêmes de la bataille. Nous savons du moins qu'il en est ainsi pour les *Campi putridi* d'Aix, pour les rives du *Sanguinetto*, sur les bords du lac de Trasimène. Comparons les noms fournis

(1) M. l'abbé Pascal nous assure qu'on a trouvé près de là des ossements

par le cadastre sur le plateau même, à Alaise et sur le mont Auxois, sans parler des environs, pour lesquels la différence est plus sensible encore :

A ALISE-SAINTE-REINE	A ALAISE
La Pointe.	Les Mouniots (*munitiones*, mot employé par César).
La Roche chargée.	Le Murot, *fossés et murs.*
En Curiot.	Les Rhètes (*rhedæ*).
Les champs de l'Église.	Les Chateleys (*castella*).
La Combe.	Chataillon (*idem*).
Les champs de la Cave.	Les Fourneys, *tumuli* nombreux.
En Surelot	Alaise (*Alesia*).
La Petite Contrée.	Les Temples, ruines druidiques.
Le Saussis de Leurre.	Le champ Belin (*Belenus*, divinité gauloise).
La Fandrolle.	Le Conat, terme de fortifications.
En Belles Oreilles.	La Barre du Conat (*idem*).
Sur la Tille.	Les Vallières (*vallum*).
En Sévie.	La rampe des Vallières (*idem*).
Sur le Ray.	Le Champ de pierres, couvert de ruines.
Le champ Maréchal.	(Cette liste n'est pas complète et ne mentionne que quelques noms de champs du plateau.)
La croix Saint-Charles.	
La Baussère.	
(Cette liste est complète et comprend tous les noms de champs du plateau d'après le cadastre.)	

« Il eût été fort intéressant, dit M. de Coynart, de retrouver (à Alise-Sainte-Reine) quelques restes des camps occupés par les Romains. A peu près fixé sur la position des lignes, j'ai cherché ces restes, mais infructueusement. » Non-seulement cela eût été *fort intéressant*, mais cela était fort nécessaire. Comment se fait-il qu'on trouve partout des camps de César, excepté là où César a campé si longtemps et dans le plus célèbre épisode de la guerre des Gaules? Comment expliquer qu'à Pourrières, où s'est livrée

la bataille d'Aix, cinquante ans avant le siége d'*Alesia*, on ne puisse retourner la terre sans découvrir partout des ossements; que sur les bords du lac de Trasimène (deux cent dix-sept ans avant Jésus-Christ et cent soixante-cinq ans avant le siége d'*Alesia*), on trouve tous les jours des fragments d'armures et des restes humains; qu'à *Mormont* (1), près de Champignolles, où il semble bien qu'ait été livrée la bataille de César contre les Helvètes, dans sa première campagne, la plaine soit jonchée de semblables débris, et qu'aux environs du mont Auxois, où l'on veut que quatre cent mille hommes aient combattu avec acharnement pendant des jours et des semaines, où les Romains auraient campé pendant plus d'un mois, où des travaux immenses de terrassement auraient été accomplis, travaux dont les analogues ont été conservés partout, car il faudrait que soixante mille hommes fussent employés pendant six semaines à rétablir ce que soixante mille hommes ont mis six semaines à déplacer, comment se fait-il, disons-nous, qu'on ne trouve en ces lieux ni camp, ni fossés, ni souvenirs, ni un nom significatif, ni une tradition, ni une légende populaire, ni armes, ni monnaies (2), ni tombeaux, ni vestiges d'aucune sorte? Et qu'on ne dise pas que l'humidité du sol a dissous le fer et le bronze, qui ne se dissout pas, réduit en poudre les ossements gaulois et romains. M. Lenormant, le plus compétent et le plus autorisé des anciens partisans

(1) *Mons mortuorum.*

(2) C'est sur le plateau d'Alise qu'on a trouvé des monnaies, mais jamais dans les endroits où l'on dit que les combats se seraient livrés.

d'Alise-Sainte-Reine, y a trouvé des tiges en fer et des monnaies gauloises. Il assure que ces tiges métalliques, qui se seraient conservées dans la terre pendant dix-neuf siècles, sont précisément les *stimuli*, dont parle César au chapitre LXXIII. Comme nous nous étions permis d'exprimer quelque doute sur l'authenticité de ces objets en fer, si miraculeusement épargnés par le temps depuis César, tandis que, dans la cendre sèche et conservatrice de Pompéi, les instruments de même métal ont, pour ainsi dire, fondu, le savant conservateur du cabinet nous expliqua que la nature du terrain qui avoisine le mont Auxois était éminemment propre à garder intacts ces sortes de vestiges, et, n'étant pas géologue, nous l'avons cru. Mais si tout se conserve si bien dans la vallée de la Brenne, n'est-il pas permis de s'étonner qu'on n'y ait trouvé que les *stimuli* de César? Quant aux médailles gauloises, on leur donne pour provenance le mont Auxois, et encore sont-elles cotées si bas que l'on nous a recommandé de n'en point parler.

Nous avons entendu, dans la séance du 6 mars 1857, à l'Académie des inscriptions, la lecture faite par M. Jomard, d'un mémoire, encore inédit, du général Dufour, chef des armées helvétiques. Nous l'avons écouté avec attention, et nous avouons n'en avoir retiré aucun fruit, les explications de l'honorable général sur le siége d'*Alesia* ne nous ayant paru ni nouvelles ni même à la hauteur de la discussion actuelle.

En présentant nous-même à la Commission centrale de la Société de géographie les brochures que nous avions

reçues de la Franche-Comté, nous nous aperçûmes que la confiance de la plupart de nos savants confrères dans la cause soutenue par M. Rossignol commençait à être ébranlée par ces témoignages contradictoires aux siens et ayant tous le caractère de la sincérité; et c'est au moment où il aurait fallu affermir chez les partisans de Sainte-Reine la foi qui commençait à les abandonner, que M. Rossignol, au lieu d'éclaircir la question de fait, de soutenir ses affirmations, de démentir les accusations de faux témoignage portées contre lui, publia un appendice à son premier mémoire, avec ce titre : *Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise*, dissertation grammaticale de 41 pages in-4° sur le sens de la phrase *in Sequanos*. Cette brochure n'a rien appris à personne, car M. Rossignol avait déjà dit tout cela dans son premier mémoire avec une prolixité qui apparemment ne le satisfaisait pas encore. Aussi bien le seul fait nouveau n'est-il qu'un *erratum*. L'honorable archiviste a découvert que le mot *fines*, dans César, a le sens de territoire, χώρα, et non celui de frontières. *Fines* peut donc signifier, dans le passage en question, le *pays* des Lingons, et non la *frontière* des Lingons; mais comme il y a *fines extremos*, cela revient toujours à désigner les *limites* de leur territoire, ce qui ne change rien au sens de la phrase. *Fines* veut dire en effet, par extension, non pas seulement dans César, comme semble le croire l'archiviste dijonnais (1), mais dans tous les auteurs, le territoire

(1) Voyez par exemple la *Milonienne* de Cicéron, c. XXXI : « Latiaris

limité, ou, mieux, le périmètre d'un pays. Mais à quoi bon faire tant de bruit et imprimer un second mémoire pour annoncer cette découverte? C'est que, dans son premier travail, M. Rossignol avait traduit comme nous : *fines extremos* par *confins extrêmes*. « Cherchons, avait-il dit, où se trouvent les CONFINS EXTRÊMES que les Romains se proposent de suivre » (page 19); puis dans le second mémoire on lit : « l'expression n'est pas juste; il n'y a pas plus de *frontières extrêmes* que de fin finale. » Pourquoi ne pas dire simplement qu'on s'est trompé, au lieu de reprocher si durement à tous la faute qu'on a commise soi-même?

Dans un autre chapitre, M. Rossignol prouve surabondamment cette fois que *trinis castris Vercingetorix consedit* veut dire que Vercingétorix « s'arrêta et fit trois camps », et non « parvint en trois campements, ou trois étapes. » Mais les Bourguignons devraient se mettre d'accord, puisqu'ils sont solidaires. M. Foisset traduit cette phrase ainsi : « Vercingétorix vint en trois campements prendre position à environ dix milles des Romains (1). » Cette traduction avait ce bon côté, que, dans l'esprit du savant conseiller, elle tranchait toute difficulté, car il avait soin d'ajouter cette parenthèse après le mot de Vercingétorix : (*qui était à Bibracte,* VII, LXIII). Or si Vercingétorix est allé en trois étapes d'Autun à la rencontre de César, et si le texte des *Commentaires* le dit expressément, le débat est

sancte Jupiter cujus ille lacus, nemora, finesque sæpe omni nefario stupro et scelere macularat, etc. »

(1) *Spectateur de Dijon* du 18 novembre 1856.

clos; il faut, de toute nécessité, placer la rencontre à peu de distance au nord d'Alise-Sainte-Reine, dont Autun est déjà distant de dix-huit lieues. Mais 1° il n'est pas dit que Vercingétorix partit à cette époque même d'Autun, et 2° le latin ne signifie pas ce que croit M. Foisset. M. Rossignol l'a bien vu cette fois, et il aurait dû donner le mot d'ordre à tout son monde dans ses deux académies.

M. François Lenormant, fils du célèbre numismatiste et connu déjà lui-même dans le monde savant, malgré son jeune âge, par la prodigieuse variété de ses connaissances philologiques, archéologiques, historiques et littéraires, M. François Lenormant, qui a conquis une précoce autorité dans la science par ses premières productions, qu'on prendrait pour les œuvres de son père tant elles annoncent de maturité, car tantôt il explique avec une égale aisance les inscriptions grecques, arabes et coptes du Sinaï, sur lesquelles il combat par de fort bonnes raisons les idées des savants allemands, et tantôt il traduit les textes hiéroglyphiques d'Esneh, discutant et complétant sur ce point les explications insuffisantes de Champollion; M. François Lenormant, pour se reposer de la tension d'esprit qu'exigent ces fortes études, avait entrepris avec son père un voyage archéologique dans l'est de la France, au mois d'août 1856. Le père et le fils s'arrêtèrent à la station des Laumes, sur le chemin de fer de Lyon, et gravirent le mont Auxois. Le jeune savant consigna dans un mémoire assez étendu et accompagné de planches (le tout encore inédit) le résultat de ses observations, et il fit la lecture de ce travail, à titre

de communication, aux séances des 8, 29 mai et 5 juin 1857, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dans ce mémoire, dont nous avons publié une analyse assez complète (1), M. François Lenormant rapporte qu'il a visité la collection d'antiquités *locales* d'un paysan nommé Calabre, dont il loue fort la bonté et le cordial accueil, et qui possède un grand nombre d'objets provenant du plateau, dont il est un des plus gros cultivateurs.

Nous avons aussi visité Calabre, qui ne sait pas lire, mais qui ne manque assurément pas de finesse et connaît la valeur des antiquités aussi bien qu'un marchand de la *via de' Condotti*. Il a beaucoup d'objets authentiques dans sa collection, mais *il en fait le commerce*, ce qui suppose des échanges. M. François Lenormant a trouvé chez lui des inscriptions frustes, dont l'une porte :

ORDO
CIVITA
ET OMNES
OMNIB . AR

et il attribue le mot *civitas* de cette inscription à *Alisea*. Mais rien ne prouve que ce mot ne se rapporte pas à la cité dont dépendait le *vicus* ou l'*oppidum* ou l'*urbs* d'*Alisea*. C'est par milliers que nous pourrions citer des exemples d'inscriptions portant les mots ORDO, CIVITAS, et trouvées

(1) Voyez nos comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant l'année 1857, précédés d'une notice historique sur cette compagnie. Chez Aug. Durand, 1858.

très-loin de la ville capitale du territoire de la cité. Ainsi jusqu'à présent aucun témoignage ne nous autorise à considérer *Alisea* comme une *civitas*, et il est probable que si cette inscription est authentique, elle désigne par ces deux mots, les *décurions* et la *cité d'Augustodunum* (Autun), dont ressortissait l'ancien territoire des *Brannovii* et la petite ville d'*Alisea*, qui pouvait contenir de trois à quatre mille habitants à l'époque de sa prospérité, et qui paraît d'après les couches de débris qu'on y a trouvées en 1838 et 1839, avoir été détruite deux fois par le feu.

Nous ne parlerons pas des médailles que M. François Lenormant a rapportées de Sainte-Reine, et dont l'une porte : *ALESIIA* (*Alesiia* ou plutôt *Alesea*), ce signe II étant l'ancien E conservé dans l'écriture cursive; des connaisseurs, assurément moins habiles que M. Charles Lenormant, disent qu'il faut s'en défier comme si elles étaient fausses.

M. François Lenormant étudia ensuite le mont Auxois et reconnut des fortifications semblables à celles de beaucoup de petits *oppida* celtiques dont il cite les noms dans son mémoire. Nous n'avons, quant à nous, aucune répugnance à admettre qu'*Alisea* ait été une bourgade celtique fortifiée avant d'avoir été une petite ville romaine et gallo-romaine, et il est même intéressant de pouvoir assigner conjecturalement aux *Brannovii* des bords de la Brenne une capitale du nom d'*Alisea*, les Mandubiens des bords du Doubs ayant repris celle d'*Alesia* qui leur appartenait.

III

C'est quelque temps après la lecture du travail de M. François Lenormant à l'Institut que parut le premier mémoire de M. J. Quicherat : *l'Alesia de César rendue à la Franche-Comté* (communiqué à la Société des antiquaires, dans laquelle il produisit une vive sensation). Avant même d'avoir visité Alaise, le savant ppofesseur de l'école des chartes affirmait : 1° qu'*Alesia* ne pouvait avoir été à Alise-Sainte-Reine, et 2° concluait, d'après les textes, qu'il fallait la chercher en Franche-Comté. Telle est la division de son mémoire.

La partie de ce travail vraiment neuve et aussi remarquable par le savoir dont l'auteur fait preuve que par la pénétration avec laquelle il apprécie les monuments du moyen âge, est celle qu'il a consacrée à examiner comment la fausse tradition a pris naissance à l'époque du moine

Herric et comment elle s'est perpétuée jusqu'à nous. Le témoignage de ce religieux est l'origine première de l'erreur qui s'est transmise de siècle en siècle sur Alise-Sainte-Reine. M. Quicherat montre d'abord comment Herric était mal informé, puisque son texte renferme de graves erreurs, comment il ne pouvait l'avoir bien été sur l'antiquité, la grande invasion des barbares ayant rompu toute tradition du passé. Il explique ensuite comment la conformité de noms et le désir de rehausser l'éclat d'une localité voisine du monastère de Flavigny qu'il habitait, l'avaient conduit à faire profiter Alise-Sainte-Reine de cette conformité ou plutôt de cette ressemblance de nom. Or, en infirmant la valeur du témoignage d'Herric, M. Quicherat réduit à néant toute la tradition qu'on invoque en faveur de la cause bourguignonne.

Il établit ensuite que Napoléon et Berlinghieri, qu'on avait cités avec fracas comme des autorités favorables à la même cause, ont été l'un et l'autre frappés des difficultés que présente l'application du texte de César au mont Auxois, et s'en sont pris à l'inexactitude du texte, qui, selon le dernier, renferme « beaucoup de circonstances fabuleuses. »

Quant aux impossibilités, M. Quicherat les a relevées : il prouve que César entend désigner un lieu très-tourmenté (chap. LXXIV), ce qui n'est pas vrai des abords du mont Auxois; un lieu offrant d'un seul côté une plaine de trois milles (chap. LXX), ce qui ne peut s'accorder avec l'aspect du pays, car il y a deux plaines, et celle des Laumes a plusieurs lieues de long. Il est en outre parlé dans les *Com-*

mentaires de précipices (chap. LXXXVII), qui n'existent pas à Sainte-Reine. M. Quicherat montre que César n'aurait pu creuser ses fossés autour du mont Auxois sans faire dériver l'eau de quatre rivières : la Brenne, la Loze, l'Ozerain et le Rabutin, tandis qu'il ne parle que de la dérivation d'une seule : *ex flumine* (chap. LXXII); que l'on ne saurait où placer la citadelle, *arx* (chap. LXXXIV) d'*Alesia,* qui devait être isolée de la ville, comme toutes les citadelle antiques; qu'il y avait plusieurs portes à *Alesia : pluribus portis*... (chap. LXXIII), que du camp gaulois on pouvait entrer dans la ville par plusieurs portes : *jubet portas claudi, ne castra nudentur* (chap. LXXI), ce qui n'est pas possible au mont Auxois; que de plus il n'est pas possible de mettre sur ce plateau tout le monde que le texte des *Commentaires* nous oblige à y placer; enfin qu'il était inutile de faire des circonvallations de 16,291 mètres ou 11 milles romains de longueur (chap. LXIX), pour envelopper une montagne qui n'a que 7 kilomètres de tour à la base. Il aurait pu ajouter à ces impossibilités l'absence de monuments, de camps, de fossés, de tombeaux, d'armes, etc., et par-dessus tout l'absence de noms significatifs, véritable tradition populaire, plus importante à nos yeux que celle des textes; il aurait pu insister davantage sur l'espace nécessaire à 80,000 hommes pour se déployer et combattre (épisode de l'attaque de Vergasillaunus), opération qui réclame deux lieues de terrain et que l'on veut placer sur la pointe de Ménétreux.

Passant ensuite à la question stratégique, qui le conduit

à cette conclusion qu'*Alesia* ne peut être cherchée qu'en Franche-Comté, M. Quicherat nous montre César, après sa défaite de Gergovia, remontant vers le nord et marchant vers le pays des Sénonais pour opérer sa jonction avec Labiénus, qui était parti de Sens pour le rejoindre; puis cherchant un asile chez les Lingons, ses alliés; se disposant ensuite à porter secours à la Province par le pays des Séquanes, ce qui donne clairement à entendre que c'est de ce côté que Vercingétorix devait l'arrêter, c'est-à-dire en Franche-Comté et non chez les Éduens. C'est donc chez les Séquanes qu'a eu lieu la rencontre, et qu'il faut par conséquent chercher *Alesia*.

Les partisans de Sainte-Reine placent les Mandubiens avec *Alesia* chez les Éduens; mais pourquoi, le lendemain du siége, César dit-il qu'il part pour le pays des Éduens : « *in Æduos proficiscitur* » (chap. xc), s'il y était déjà?

Cette brochure fut un coup terrible porté à la Bourgogne, qui n'y a pas encore répondu. Le travail de M. Rossignol n'en fut pas moins couronné, un mois après, par la Commission des antiquités. M. Quicherat eut de nombreux partisans. La *Correspondance littéraire*, la *Revue de l'instruction publique*, le *Journal des Débats*, les feuilles de la Franche-Comté, parlèrent à l'envi de ce mémoire, qui acheva de dissiper toutes nos irrésolutions.

Cependant M. Rossignol rencontra, en Bourgogne même, un adversaire assez sérieux en la personne de M. Donet, maire de Rouvray, auteur d'une *Lettre sur la situation des*

Mandubiens. En félicitant spirituellement l'archiviste dijonnais de *sa victoire*, et en recouvrant ses objections mêmes des formes les plus élogieuses, M. Donet lui oppose des difficultés dont personne ne s'était avisé avant lui. C'est lui le premier (1), en effet, qui découvrit dans la paraphrase grecque du texte de César, paraphrase qui ressemble beaucoup à une traduction et qui est généralement attribuée à Planude, l'interprétation de l'*in Sequanos* : « Ensuite César marcha vers la Province, *à travers le pays des Séquanes*, afin qu'il pût porter (à elle) plus facilement secours (2). »

Par conséquent, pour Planude, la bataille fut livrée en Séquanie, et *Alesia* ne saurait être cherchée ailleurs que sur la rive gauche de la Saône, M. Donet va beaucoup plus loin que nous, lorsqu'il dit, en parlant de cette *traduction* grecque des *Commentaires :* « Celle-là, si elle n'a pas d'autre valeur littéraire, a du moins le mérite de l'exactitude et d'une fidélité qu'on ne trouve au même degré dans aucune autre. » M. le maire de Rouvray ne l'aura pas lue avec beaucoup d'attention assurément. Nous ne pensons pas que ce document soit fort considérable dans la question, puisqu'il ne date que du treizième siècle; il prouve simple-

(1) C'est par une erreur involontaire que, dans notre lettre sur *Alesia* nous avancions que nous étions le premier à donner le texte des Ἀπομνημονεύματα : nous ignorions alors l'existence de cette brochure, qui a précédé la nôtre.

(2) Ἐπειδὴ ὁ Καῖσαρ εἰς τήν Ἐπαρχίαν διὰ τῆν τῶν Σεκανῶν χώρας ἐπορεύετο, ἵνα ῥᾷον δύναιτο αὐτῇ βοηθεῖν.

ment qu'avec le texte seul de César, et abstraction faite de toutes les traditions locales, qu'il ignorait, l'auteur de la raduction a tout naturellement compris, comme Dion Cassius, que l'action n'avait pu s'engager sur la rive gauche de la Saône. M. Donet ajoute, en s'adressant à M. Rossignol : « Il y a là une difficulté que vous avez très-bien sentie, mais dont, il me semble, vous n'avez pas assez tenu compte. » M. Rossignol l'aura certainement aperçue, en effet, puisqu'il cite cette paraphrase grecque en deux endroits, mais il s'était bien gardé d'en parler. Traitant le mont Auxois comme un client, il a eu soin, en bon avocat, d'écarter tous les témoins à charge, et nous doutons qu'il ait été fort satisfait de cette épître qui lui suscitait des embarras, sous couleur de lui adresser des éloges. L'auteur de la lettre se demande d'autre part comment, le lieu de la bataille étant en Séquanie, César a pu, avec son infanterie, se rendre le lendemain dans le pays des Mandubiens, *c'est-à-dire dans l'Auxois*. Comme on voit, M. le maire n'est pas bien au courant du débat. Il n'a pas entrevu que c'était précisément là le nœud de la question : Si *Alesia* est en Franche-Comté, les Mandubiens y sont aussi ; si *Alesia* est en Auxois, les Mandubiens ne sauraient être ailleurs ; « or, poursuit l'officier municipal, César dit expressément qu'Alèse est la capitale, la place d'armes des Mandubiens..... et la position des Mandubiens est trop connue pour qu'on puisse prétendre qu'ils aient jamais fait partie des Séquanais ; » mais c'est là justement, monsieur le maire, ce qui fait l'objet de la querelle : nous osons prétendre que les Mandubiens ne

sont pas dans l'Auxois, mais sur les bords du Doubs, de la Loue et du Lison.

Les Mandubiens, selon Pline, étaient compris dans la Celtique et confinaient aux Éduens et aux Lingons; donc ils ne pouvaient être en Séquanie, selon M. Donet. Or Châlon sur Saône était aux Éduens (*Cæs.*, VII, XLII); ils s'avançaient donc au moins jusqu'à la Saône de ce côté, et le peuple qui occupait l'autre rive devait être justement (si *Alesia* est Alaise), les Mandubiens sur les bords du Doubs. Les Lingons, d'autre part, s'avançaient aussi jusqu'à la Saône, dans la partie supérieure de son cours; c'est là que César l'avait franchie, dans notre hypothèse, et il se serait trouvé précisément sur le territoire des Mandubiens. Ce peuple aurait par conséquent confiné aux Éduens et aux Lingons, comme le veut Pline.

« Les Mandubiens, poursuit M. Donet, étaient sous la clientèle et dépendance des Éduens; » mais M. le maire remarquera qu'il n'en sait rien, car César ne le dit nulle part. Nous n'y verrions, quant à nous, aucun inconvénient pour la thèse que nous soutenons: « Il serait, dit-il, absurde de supposer que ce droit de clientèle, qui consistait dans un échange de rapports et de services réciproques, eût pu exister s'ils eussent occupé une portion quelconque du territoire des Séquanes. » C'est là une grave erreur, et ce que les Romains appelaient la clientèle, en parlant des peuples de la Gaule, était la chose du monde la plus variable, la plus élastique, la plus indépendante de la position géographique et de la nécessité prétendue de proximité. Nous

le verrons bientôt par l'exemple que nous en offre Strabon en parlant des clients des Arvernes. Que l'on considère donc les Mandubiens comme clients des Éduens ou des Séquanes, ou de personne, cela ne fait absolument rien au fond du débat, car il est certain que, dans l'un comme dans l'autre cas, ils pouvaient être sur la rive gauche de la Saône. M. Walckenaer met les Ambivarètes en Bresse, c'est-à-dire en Séquanie, la Saône et le Rhône formant les limites des Séquanes du côté de l'occident et du midi, suivant César (1) et Strabon (2); or, les Ambivarètes sont les clients des Éduens, les *Commentaires* nous l'apprennent (VII, LXX); les Éduens auraient donc eu des clients en pleine Séquanie, de l'aveu même de César. Il est vrai que les applications des noms de peuples anciens aux localités modernes doivent être l'objet d'une révision sévère, par laquelle même on devra commencer l'œuvre nationale que S. M. l'Empereur fait entreprendre de la carte des Gaules. Nous avons été heureux d'apprendre que notre sentiment à cet égard était partagé par M. de Saulcy. Mais, en reconnaissant les immenses difficultés de César et des auteurs anciens sous le rapport géographique, il faut bien se garder de traiter légèrement les textes. Combien d'erreurs on y a vues pour ne les avoir pas compris!

(1) Quum Sequanos a provincia nostra Rhodanus divideret. L I, c. XXXIII.

(2) Ῥεῖ δὲ καὶ ὁ Ἄραρ ἐκ τῶν Ἀλπέων (on sait que Strabon donne le nom générique d'Alpes à toute la chaîne du Jura qui s'en détache, aux Faucilles et même aux Cévennes), ὁρίζων Σηκουανούς τε καὶ Αἰδούους καὶ Λίγγονας. L. IV, p. 186.

Et à ce propos, puisqu'il est question des Mandubiens, nous devons dire un mot ici de la phrase de Strabon touchant ce peuple, phrase que M. J. Quicherat lui-même a eu, selon nous, le tort d'écarter (1). Il fallait examiner tout le passage et non pas isoler une ligne dont le sens est subordonné à l'ensemble.

C'est, comme on sait, un procédé habituel à Strabon de mêler les souvenirs historiques à des descriptions géographiques. Les premiers tiennent souvent plus de place dans son livre que les secondes, et il lui arrive de rappeler quelquefois même les anciennes limites disparues, comme nous ferions aujourd'hui si, prenant pour cadre de nos divisions les quatre-vingt-six départements de France ou les quarante-huit provinces d'Espagne, nous rappelions les anciennes généralités et les capitaineries du siècle dernier. C'est précisément ce qui a lieu dans le passage où il est question des Arvernes. Nous y voyons, par exemple, qu'à une certaine époque les *Vellavi* (habitants du Vélai) étaient compris dans la confédération, et que plus tard ils étaient devenus indépendants (2). Dans le passage qui concerne *Alesia,* il ne faut pas se contenter de lire : « *Alesia*, ville des Mandubiens, peuple limitrophe des Arvernes (3). » Si l'on

(1) *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, p. 25.

(2) Οὐέλλαοι δὲ μετὰ τούτους (*Helvetii*), οἳ προσωρίζοντο ποτὲ Ἀρουέρνοις, νῦν δὴ τάττονται καθ' ἑαυτούς. L. IV, p. 190.

(3) Περὶ Ἀλησίαν πόλιν Μανδουβίων, ἔθνους ὁμόρου τοῖς Ἀρουέρνοις. L. IV, p. 190.

veut bien laisser à ce membre de phrase son entourage, on se convaincra que Strabon ne parle ici ni des limites romaines auxquelles il conforme les divisions de son livre en chapitres, ni des répartitions ordinaires des peuples de la Gaule, avant la conquête, en diverses confédérations : Arvernes, Éduens, Séquanes, etc.; mais qu'il est question, dans tout ce paragraphe, de l'ancienne puissance des Arvernes, dont la domination fut acceptée à certaines époques par une partie considérable de la Gaule, ou même par la Gaule presque entière, et il cite, en remontant dans le passé, Vercingétorix au temps de César; Bituitus, au temps de Maximus Æmilianus et de Domitius Ænobarbus; il parle enfin des richesses immenses de Luérius, père de Bituitus. Le géographe historien est si visiblement préoccupé, dans tout ce passage, de l'extension que prit à différentes époques la domination arverne, qu'il lui assigne même des limites réelles sous Bituitus. Les Arvernes s'étendaient alors jusqu'à Narbonne, dit-il, et jusqu'aux frontières du territoire de Marseille; ils avaient encore soumis les nations comprises entre les Pyrénées, le Rhin et l'Océan (1) (c'est-à-dire toute la Gaule ou peu s'en faut). Cela doit s'entendre sans doute dans le sens de la prépondérance exercée par ce peuple sur la Gaule entière, par suite du commandement général déféré à son chef Bi-

(1) Διέτειναν δὲ τὴν ἀρχὴν οἱ Ἀρουέρνοι καὶ μέχρι Ναρβῶνος καὶ τῶν ὅρων τῆς Μασσαλιώτιδος ἐκράτουν δὲ καὶ τῶν μέχρι Πυρήνης ἐθνῶν, καὶ μέχρι Ὠ κεανοῦ καὶ Ῥήνου. L. IV, p. 191.

tuitus; mais il n'en est pas moins vrai que le géographe donne des limites à l'Arvernie, comme s'il se fût agi d'une véritable circonscription ethnographique ou politique.

Cette extension ne se retrouve pas tout à fait la même au temps de Vercingétorix; car tous les peuples de la Gaule ne furent pas réunis sous son commandement; et il nous paraît très-probable que Strabon ne comprend plus par la pensée, à cette époque, dans la limite des Arvernes, que les peuples qui étaient devenus, par l'importance de leur adhésion, leur proximité et la position centrale de leur territoire pendant la guerre, de véritables clients politiques de cette nation. Les Éduens n'étaient-ils pas dans ce cas? Bibracte (Autun), leur capitale, étant le véritable centre des opérations de Vercingétorix, le rendez-vous des chefs convoqués et le point de ralliement de la Gaule à la voix des Arvernes, nous ne faisons pas de doute que Strabon ne considérât la confédération des Éduens comme absorbée dans celle des Arvernes, ce qui donnerait alors la Saône pour limite à l'Arvernie, ainsi accrue politiquement vers le nord et l'orient. Les Mandubiens étant voisins de la Saône, dans notre hypothèse, et devant même y toucher vers Châlon, ville éduenne, par conséquent arverne, l'expression de Strabon : *limitrophes des Arvernes*, se trouverait donc ainsi éclaircie et justifiée. César nous apprend que le père de Vercingétorix avait joui de la même autorité, et l'on peut en inférer qu'il avait procuré par suite aux Arvernes la même prépondérance dans la Gaule (*Cæs.* VII, IV).

C'est à la séance solennelle du 7 août 1857 que l'opinion de nos adversaires fut couronnée. Nous n'y reviendrons pas, mais nous remarquerons seulement dans le rapport de la Commission l'emploi d'un procédé dont on a bien souvent usé contre nous et qui ne laisse pas de produire un certain effet sur le public. On se livre à une complaisante énumération des autorités qui ont placé *Alesia* sur le mont Auxois, et l'on met ainsi en opposition les plus grands noms de la science avec ceux des adhérents à l'opinion nouvelle. Or, quand on n'avait pas le choix, force était de placer *Alesia* à Sainte-Reine. On était facilement persuadé par la ressemblance du nom et l'apparente conformité des lieux avec la description de César, et l'on ne prenait pas la peine d'examiner la question de bien près. Quelques-uns cependant, ayant approfondi les opérations du siége, comme Napoléon et Berlinghieri, avaient été frappés de difficultés qu'ils imputaient à l'inexactitude du récit, l'idée ne venant à personne qu'on dût chercher *Alesia* dans un autre pays. Mais voici qu'on nous propose aujourd'hui un emplacement qui paraît bien mieux convenir à tous les textes et répondre parfaitement au souvenir d'une immense bataille. Il est probable que les auteurs qu'on nous oppose, depuis d'Anville jusqu'à Walckenaer, eussent été de notre avis s'ils eussent connu la découverte dont il s'agit; rien ne saurait autoriser du moins à compter parmi nos adversaires ceux-là mêmes qui ont été arrêtés par les obscurités ou les infidélités de César en appliquant son texte au mont Auxois. Ils ont accepté Sainte-Reine,

subi une opinion accréditée, mais ils ne l'ont pas préférée, car toute préférence suppose un choix. On ne doit donc pas, comme on l'a fait, opposer M. Delacroix à d'Anville et M. J. Quicherat à l'empereur Napoléon ; la querelle ne commence qu'à l'époque même de la découverte, en 1855. On peut, pour être juste, opposer, si l'on veut, M. Foisset à M. Delacroix et M. Rossignol à M. J. Quicherat. Quant à M. Amédée Thierry, M. le rapporteur n'aurait pas dû le citer comme attaché à la cause du mont Auxois, car il est des nôtres.

C'est au commencement de septembre 1857 que nous allâmes nous-même visiter le plateau d'Alaise. M. J. Quicherat venait de le quitter après avoir passé quinze jours à parcourir toute la contrée. Nous rappellerons seulement ici que nous avons rendu compte à l'Académie des inscriptions de notre excursion et que nous avons pu lire une partie de la lettre où nos observations sur l'inexactitude de M. Rossignol étaient consignées, sans provoquer aucune opposition dans le sein de la Compagnie et sans que les membres de la Commission eux-mêmes aient élevé la voix en faveur du mémoire dont notre témoignage infirmait la valeur et détruisait la portée. Des explications nous furent demandées seulement à titre d'éclaircissement par MM. de Saulcy et de Longpérier, et M. le président Ravaisson nous exhorta d'une façon toute bienveillante à compléter nos observations et à les étendre dans un mémoire que l'Académie écouterait, disait-il, avec intérêt. Mais la seconde brochure de M. J. Quicherat ayant été publiée au

commencement de cette année, nous abandonnâmes notre travail, devenu inutile.

La *Revue archéologique* publia le 15 novembre un article de M. Auguste Castan, bibliothécaire adjoint à Besançon, qui annonçait comme devant paraître prochainement l'*Itinéraire d'Alesia,* dont il est l'auteur, et une seconde édition du mémoire de M. Delacroix. Dans les planches qui accompagnent cet article il donne un spécimen de quelques-unes des antiquités celtiques provenant du plateau d'Amancey : fragments de cuirasses, brassards en bronze et en bois, bracelets de bronze cannelés et unis, fragments de boucliers, de colliers ; puis des agrafes, des fibules, des pendants d'oreilles en bronze, etc.

Si nous ajoutons à ces diverses publications le troisième article de M. le commandant de Coynart, inséré dans le *Spectateur militaire* sous forme de lettre adressée à M. Quicherat (1), nous aurons la liste complète de tous les ouvrages et articles de quelque importance qui ont précédé la seconde brochure du savant professeur de l'école des chartes.

(1) C'est dans ce troisième mémoire que M. de Coynart renonce aux chiffres de César. Il paraît se plaindre, en outre, de ce que M. Quicherat n'ait pas fait assez attention à ses deux premiers articles sur *Alesia ;* enfin il déclare que les vestiges des travaux romains sont aussi visibles aux environs du mont Auxois « que le Panthéon de la rue Soufflot. » Pour le Panthéon, nous l'avons vu, mais nous n'avons pas vu les travaux de César; il est vrai que M. de Coynart ajoute qu'on ne peut guère les apercevoir que l'hiver, et c'est au printemps que nous sommes allé au mont Auxois, c'est-à-dire dans la saison où ils n'étaient plus guère visibles.

IV

C'est au mois de février 1858 que parut le second mémoire de M. Quicherat, intitulé *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*. L'éminent paléographe commence par montrer avec quel « *talent M. Rossignol a expliqué les textes difficiles de César :* » *Subsidium provinciæ ferri,* traduit par : *ENVOYER du secours à la province; — Cæsar secutus quantum diei est passum, altero die ad Alesiam castra fecit,* par : *César continue sa route en les chassant devant lui et arrive LE SOIR MÊME en vue d'Alise; — ex arce Alesiæ,* par *DU HAUT d'Alise ; — campus,* par : *LA CAMPAGNE ;* — puis viennent les phrases mutilées dans l'intérêt de la cause; celle de Plutarque, altérée avec intention, comme nous l'avions fait remarquer dans notre lettre sur *Alesia*, et ensuite défigurée dans la traduction, comme l'a montré M. J. Quicherat : le mot ὑπερέβαλε traduit

par : *il passait AU-DESSUS.* « Il est possible, ajoute le savant professeur, que dans cette manière de traiter ses lecteurs il y ait du talent; mais, à coup sûr, il y en a davantage dans le raisonnement qu'il a fallu faire pour arriver à requérir en faveur de pareils procédés l'approbation et l'estime des érudits. »

Après avoir répondu à quelques-unes des objections de M. de Coynart et essayé de lui prouver qu'il ne suffit pas d'être un excellent officier d'état-major pour disserter sur l'antiquité, M. J. Quicherat aborde l'application du texte des *Commentaires* à Alaise, qu'il a visitée avec soin, comme nous l'avons dit plus haut, en compagnie de MM. Delacroix et Castan, examinant de près et avec une minutieuse attention les fossés artificiels, les remblais, ruines, interrogeant partout les souvenirs, faisant parler les traditions et les légendes, évoquant, en un mot, tout ce passé, toute cette gloire ensevelie et muette depuis tant de siècles, ressuscitée à sa voix.

Selon M. Quicherat, il n'était pas plus question pour Vercingétorix que pour César de livrer bataille au moment où le proconsul vient de quitter les frontières du territoire lingon; mais il se serait agi seulement de « la possession d'un chemin : » César voulait passer par la Séquanie pour porter plus facilement secours à la Province, et Vercingétorix lui ayant barré la route, il fallut combattre. Or le savant professeur a constaté dans la direction d'Alaise l'existence de voies très-étroites et très-anciennes, dirigées vers les sommets et bien antérieures aux chemins actuels, car

elles ne relient plus aucuns points importants; antérieures même aux routes romaines, car les procédés de fondations en diffèrent essentiellement. Ces anciennes voies sont désignées sous les noms de *charrières*, ou *voies des rettes* (*rheda* est un mot celtique, d'après Quintilien). Plusieurs de ces routes partaient des divers passages de la Saône et devaient se relier en un défilé très-important, à l'ouest et tout près du massif d'Alaise, appelé la Languetine, véritables Thermopyles de la Séquanie : c'est là que Vercingétorix devait, même en se retirant, fermer le passage à César.

Au-dessous de Gray la Saône offre un très-grand nombre de gués; par conséquent, le passage de cette rivière ne présentait aucun obstacle aux légions qui, du pays des Lingons, entraient en Séquanie. Ceux qui se sont récriés sur cette prétendue difficulté auraient bien fait de se mieux renseigner. Nous ajouterons que cette autre objection tirée du silence des *Commentaires*, quant au passage de la Saône, témoigne qu'on est peu familiarisé avec les procédés de narration concise de César, qui n'avertit presque jamais du passage des rivières ou des fleuves, comme Napoléon le remarque dans les notes inédites que nous publions à la fin de ce travail. Parle-t-il du passage du Rhône dans sa première campagne? Comment parlerait-il du passage d'une rivière où il existe des gués? et il y en a trois à la hauteur de Gray : le gué d'Esserty, le gué du Poiron et le gué situé entre Mantoche et Gray-la-Ville. César avait le choix.

La rivière sur laquelle se serait appuyé Vercingétorix serait l'Ognon. Il est vrai qu'elle est à 22 kilomètres des

gués de la Saône dont nous venons de parler, et que le texte dit qu'il campa à 10 milles de l'armée de César; or 10 milles font 14 kilomètres et 800 mètres; mais les légions venaient de passer le fleuve, et l'espace nécessaire pour se déployer sans être adossés à la rive exige bien 7 ou 8 kilomètres; ceux qui savent l'emplacement qu'occupe une armée de 60,000 hommes ne s'en étonneront pas.

Le mont Colombin, « brûlé par le sang, » est près de là, avec ses légendes populaires qui rappellent Jules César et le souvenir de terribles guerres. On trouve en cet endroit le *camp des Avant-Gardes* et deux champs qui portent le nom de *Bataille*. Ne serait-ce pas là que la rencontre aurait eu lieu?

A Routelle, sur le Doubs, existait un gué dont le souvenir subsiste encore et que la canalisation de la rivière a détruit. Le bois d'Ambre cache les vestiges du chemin qui y conduisait, et l'on a trouvé en cet endroit des fers de chevaux en grand nombre. C'est là que César aurait atteint l'arrière-garde ennemie, lui aurait tué 3,000 hommes (VII, LXVIII) et aurait campé pendant la nuit. La distance franchie par les deux armées depuis le matin serait de 32 kilomètres, et c'était pendant les plus longs jours de l'année; de Routelle à Alaise il n'y a plus que 20 kilomètres, la Loue, facile à traverser à gué, et le défilé de la Languetine; César pouvait donc être en face du massif d'Alaise vers le milieu du jour.

M. Quicherat reprend l'énumération de tous les lieux dont les noms rappellent, sur le massif et aux environs, les

circonstances d'un siége et d'une guerre mémorables. Quelques-uns n'avaient pas encore été signalés, d'autres avaient été mal expliqués.

Le savant professeur remarque ensuite, sans pouvoir en donner la clef, de curieuses analogies entre quelques noms du plateau d'Alaise et ceux du mont Auxois : C'est d'abord Alaise, ancienne *Alesia*, et Alise, ancienne *Alisiia*, *Alisea;* puis le nom d'un lieu situé près du village d'Alaise : Sainte-Reine, identique à Sainte-Reine, nom moderne d'*Alisea;* ces deux Sainte-Reine ayant chacune leur légende : l'une historique et sacrée, bien connue par le martyre, les miracles, les guérisons : c'est celle du mont Auxois; l'autre mystérieuse et plus poétique encore : il existait vers la Chesnée, près d'Alaise, un génie malfaisant, Dame Blanche ou Verte, entourée de chiens dévorants. Les habitants de Sarraz et d'Alaise, il y a encore quelques années à peine, n'osaient s'approcher du chêne de Sainte-Reine. Mais il est tombé de vétusté l'an dernier; la fée qui l'habitait, au dire de quelques-uns, était gardienne du mystère qui planait sur Alaise ; « elle a fui, son repaire s'est affaissé derrière elle, le jour où s'est faite la révélation. » M. Quicherat a remarqué encore que le Lison coule à l'orient d'Alaise, et l'Oze, ou plutôt la Loze, d'après l'ancienne orthographe, qui est sans doute la bonne, au nord d'Alise-Sainte-Reine; enfin on trouve dans les deux pays une montagne appelée Réa. Le temps expliquera peut être ces ressemblances.

Après avoir décrit le massif et l'ensemble des ruines qui le couvrent, M. Quicherat se demande s'il répond à *l'op-*

pidum dont César et Plutarque nous ont laissé la description :

1° *Alesia* devait être en Séquanie : Alaise est en Séquanie;

2° *Alesia* devait commander un passage du Jura, condition remplie par Alaise;

3° Le mot *Alesia* forme régulièrement Alaise, et une charte du moyen âge nous donne d'ailleurs le nom latin d'Alaise, qui est *Alesia* tel que César l'écrit;

4° *Alesia* était la ville des Mandubiens; or, si le mot latin *Mandubii* était francisé, il ferait *Mandoubs, Man-Doubs;* en gaélique *m'an dhuib* veut dire *près du Doubs.* Les habitants de Myon appellent ceux d'Alaise *Mendjou,* qui se prononce ailleurs *Meujou*, et qui signifie dans les deux cas *mangeurs.* Pourquoi cette appellation de mangeurs donnée aux Alaisiens, qui ont moins de ressources peut-être que les habitants des communes voisines et qui ne peuvent guère s'empêcher d'être les plus sobres de ce canton? Il faut trouver une origine à cette épithète de mangeur, qui n'a aucun sens par elle-même, et il est à propos de se rappeler ici que bien souvent la signification primitive des mots se perd, qu'ils se confondent alors dans le langage populaire avec d'autres mots usuels d'une prononciation à peu près semblable, comme *dodenne* qui est devenu *dos-d'âne, coute-pointe* dont on a fait *courte-pointe.* Il ne faut pas oublier d'autre part que l'on a retrouvé quelquefois l'origine des populations dans ces mots injurieux, dépourvus de sens apparent, et qu'on se renvoie de ville à ville,

de bourgade à bourgade, comme les *Cousiots* des Landes qui ne sont autres que les anciens *Cocosates;* les *Guépins* d'Orléans qui sont les *Genabini*, les *Cagots* du Midi, etc.; l'on comprendra alors comment les *Man-Dhuib, Mandubii* dans César, ont pu devenir les *Mendou, Mendjou Menjou, Meujou* (Mangeurs).

5° *Alesia* occupait le sommet d'une colline, à un endroit de cette colline qui était d'une excessive hauteur : *Ipsum erat oppidum in colle summo, admodum edito loco*. Il est bien vrai que le massif d'Alaise, composé de plusieurs sommets, ayant toutefois la même racine, ne pourrait être désigné par le mot français colline; celui de massif est le seul qui paraisse convenir; *mons* ne rend pas mieux cette idée. Il faut bien dire que la langue latine est à la fois très-pauvre et très-peu précise quand il s'agit de désignations géographiques : César emploie le mot *mons* en parlant de la colline de Gergovia, et dans d'autres passages le mot *collis* s'appliquera à un sommet beaucoup plus élevé et surtout beaucoup plus vaste que Gergovia. Nous croyons, quant à nous, que *collis,* en latin, est à la fois une simple éminence, une colline, une montagne et un massif, de même que le mot *flumen* désigne un filet d'eau, un ruisseau, un torrent, une rivière et un fleuve. Ceux qui ont eu à écrire en latin un traité de géographie ancienne (le nombre n'en est pas grand assurément, mais ceux-là en peuvent parler du moins avec expérience) savent combien il faut de longues périphrases pour suppléer à notre netteté et à notre précision scientifique modernes. Les mots ne se multiplient et n'ac-

quièrent cette justesse si nécessaire aujourd'hui, vu nos besoins, que lorsque les sciences ont atteint déjà un certain développement. Les expressions techniques ont un perfectionnement identique à celui de la science elle-même. Nous demandons, pour le cas dont il s'agit, comment on exprimera en latin le mot massif autrement que par une périphrase ou par le mot *collis,* employé par César avec une acception beaucoup plus vague que le mot français qui en est dérivé. On pourrait dire encore que César avait en vue, non le massif entier, mais la colline où était l'*arx* de l'*oppidum :* ce serait *les Mouniots,* colline très-élevée, *colle summo,* au pied de laquelle se réunissent deux cours d'eau : *Collis radices duo duobus ex partibus flumina subluebant.* Il faut remarquer en effet que du côté du confluent du Lison et du Todeure, cette colline des Mouniots se détache seule à l'œil et cache les autres sommets du massif d'Alaise. César, ayant dû faire ses principaux campements de ce côté, avait toujours cette colline devant les yeux ; le point principal de l'*oppidum, l'arx,* la couronnait, de sorte qu'en rédigeant ses notes, il a pu écrire : *Ipsum erat oppidum in colle summo*, sans pécher contre l'exactitude, même en prenant *collis* dans le sens de notre mot français *colline,* sens qu'évidemment il n'avait pas toujours en latin. Qu'on ne croie pas, du reste, que par cette explication nous cherchions à nier la difficulté ; elle existe et ce n'est pas la seule. C'est une grave erreur, dont on commence d'ailleurs à revenir, que de croire César facile. Ceux qui ont une certaine habitude d'expliquer la topographie des textes anciens ne s'y sont

jamais trompés, et ont toujours estimé qu'il n'y avait pas d'écrivain plus rebelle ni plus obscur dans ses descriptions géographiques, dans ses narrations de marches militaires, et dans le récit de ses opérations stratégiques.

Les *Commentaires* de la guerre des Gaules étaient une espèce de *memorandum* composé de notes rédigées d'abord à la hâte, puis mises en ordre, sans que leur concision première fût beaucoup étendue. César les avait sans doute écrites pour Rome, afin qu'on prît une haute opinion de ses talents et surtout de sa promptitude à écraser ses ennemis; mais il n'était pas nécessaire de donner des descriptions géographiques bien détaillées, qui n'eussent pas appris grand'chose à ceux qui n'avaient pas vu le pays, et qui étaient inutiles pour ceux qui avaient fait la guerre. M. Quicherat nous paraît, dans ce passage même, avoir donné une preuve du peu de précision géographique des termes employés par César; si *collis* désigne non un massif, mais une colline, c'est-à-dire une élévation n'ayant qu'un sommet unique, comment y aurait-il eu à *Alesia* une acropole? L'*arx* des *oppida* gaulois et même romains occupait un espace élevé et isolé du reste de la place. Or, en prenant le mot *arx* même dans le sens romain, nous avons dans l'esprit l'idée d'une acropole comme celle de Préneste ou d'Aricie; et cependant, au chapitre LXIX on lit : *Quæ pars collis ad orientem solem spectabat...* passage qui donnerait à entendre qu'il n'y avait qu'une seule colline, sur le plateau de laquelle auraient été : 1° l'*oppidum*, 2° l'*arx*, 3° le camp; choses qui, d'après les usages gaulois et les idées

romaines, ne pouvaient se trouver réunies sur un même sommet.

6° Les Gaulois occupaient un camp situé au-dessous du mur de l'*oppidum* et à l'orient de la colline : *Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant*. M. Quicherat a fort judicieusement remarqué que, d'après la suite du récit, cette partie orientale où était le camp se trouvait tellement disposée que les Romains ne pouvaient pas voir ce qui s'y passait, puisque César n'apprit l'entrée des troupes de Vercingétorix dans l'*oppidum* que par les déserteurs gaulois : ... *Copias omnes quas pro oppido collocaverat, in oppidum recipit... quibus rebus ex perfugis et captivis cognitis*, etc... phrase qui n'a aucun sens si l'on place *Alesia* sur la colline de Sainte-Reine, où il eût été impossible qu'un pareil mouvement n'eût pas été vu de toute l'armée romaine (VII, LXXI et LXXII). Seulement M. Quicherat porte le camp du côté de Sarraz en disant que ce point occupe la partie orientale du massif ; mais Sarraz n'est assurément pas à l'orient des Mouniots, c'est-à-dire de l'*arx*, de la partie dominante de l'*oppidum*, et le *sub muro* nous oblige, si nous l'entendons bien, à porter le camp vers les Chateleys et Chataillon. Sarraz est fort éloigné de là, et pour être exact, on doit même ajouter que ce village est plutôt dans la portion méridionale que sur la surface orientale du plateau. Il nous semble que pour appliquer le texte de César au pays d'Alaise, il faut se dépouiller de toutes les idées fausses qu'on avait sur les *oppida* celtiques d'après les analogies tirées de nos

villes modernes. Il faut, ainsi que l'a remarqué M. Toubin, le texte des *Commentaires* à la main, se représenter ces sortes d'*oppida* comme de véritables lieux de refuge fortifiés par l'art et plus encore par la nature; comprenant nécessairement des camps immenses protégés par des rochers, des précipices et des défenses artificielles, une *arx*, des parcs pour les équipages de guerre et les troupeaux.

Nos *Commentaires* portent cependant au chapitre LXVIII du livre VII : « *perspecto urbis situ* »; et c'est là une difficulté; mais dans cette phrase où l'on trouve *urbs*, César paraît l'appliquer à l'ensemble des retranchements ennemis, et ce n'est pour nous qu'une preuve de plus du peu de précision des termes géographiques des *Commentaires*. Si l'idée qu'il nous a lui-même donnée des *oppida* celtiques par ses descriptions, ne dominait pas dans tout l'épisode, il ne se fût pas servi quinze fois du mot *oppidum*. Nous demandons seulement si, par la suite du récit, *Alesia* n'a pas servi de *refuge* à des populations et à une armée de cent dix mille hommes. C'était donc un *oppidum de refuge* et non une ville comme l'entendaient les Romains.

La description que César donne de l'*oppidum* des Bretons, de celui des Atuatiques, implique si peu l'idée d'une ville, même comme partie du refuge, que personne, en lisant ces passages, n'aura l'idée de supposer qu'ils puissent s'appliquer à une *urbs*. Pour nous, nous avons acquis aujourd'hui la conviction, en rapprochant les textes et en examinant les lieux, que l'*oppidum* celtique était ordinairement une citadelle et un camp de refuge de proportions gigantesques,

fortifiés par des boulevards formidables, et défendus par des précipices affreux et des rochers à pic. C'est précisément le cas d'*Alesia*. Appliquer le nom d'*oppidum* celtique au mont Auxois en rapprochant cette colline des descriptions que César lui-même donne de ces refuges, nous paraît tout à fait inadmissible; et ce qui prouve qu'il s'agit bien, dans le fameux épisode du sixième livre, d'un de ces *oppida* décrits précédemment dans les *Commentaires* et avec des circonstances assez détaillées pour que César crût inutile de les rappeler à propos d'*Alesia* autrement que par le terme *oppidum*, dont il avait expliqué préalablement la valeur, c'est que la nation des Mandubiens s'y réfugia avec ses femmes, ses enfants et ses troupeaux, et que Vercingétorix y retira toutes ses forces, ce qui n'eût pu avoir lieu dans une ville comme *Vesuntio* et dans un camp ordinaire. Nous devons, d'après cela, chercher le camp à l'orient de la forteresse. Or, l'*arx* étant sur les Mouniots, le camp, qui devait être immense, présentait sans nul doute une suite d'étages ou boulevards fortifiés, faisant face à la citadelle et à la barre de Conat, seul endroit accessible du massif. Ce qui le prouve pour nous jusqu'à l'évidence, c'est la suite du premier combat de cavalerie, dont le récit nous paraît parfaitement clair à Alaise et tout à fait inintelligible sur le mont Auxois. Au chapitre LXX, en effet, il est dit qu'un combat de cavalerie s'engagea dans la plaine de trois milles : « *fit equestre prælium in ea planitie*, etc.... » Les cavaliers gaulois sont battus, les Germains de César les poursuivent jusqu'à leurs retranche-

ments, où ils en font un grand carnage : « *Hostes in fugam conjecti, se ipsi multitudine impediunt, atque angustioribus portis relictis coarctantur. Tum Germani acrius usque ad munitiones sequuntur : fit magna cædes*, etc. » Or le camp de Vercingétorix devrait être, comme l'exige le texte, sur la partie orientale du mont Auxois, dont la forme allongée de l'est à l'ouest, est celle d'un navire; ce serait donc de l'orient de cette colline que seraient partis les cavaliers; mais la plaine des Laumes, que les partisans de Sainte-Reine ont choisie entre les autres plaines pour représenter la *planities* de trois milles, quoiqu'elle ait quatre ou cinq lieues, est, de plus, à l'occident et à l'autre extrémité de la petite colline. Cette cavalerie, pour se rendre sur le champ de bataille, et pour rentrer dans le camp après sa défaite, aurait donc dû défiler dans un long espace, devant les lignes romaines, et cela sans que César eût fait d'autre mouvement que d'avancer un peu ses légions : « *Paulum legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promovi jubet.* » Pour que cette évolution de cavalerie fût intelligible, il faudrait que la plaine eût été près du camp, et elle se trouve à l'opposite; si bien que la retraite eût été infailliblement coupée et la cavalerie elle-même écrasée par les légionnaires. A Alaise, au contraire, les lieux sont parfaitement disposés pour expliquer ce combat et cette retraite, qui se concilient admirablement avec la nécessité de placer le camp à l'orient même de l'*oppidum*, c'est-à-dire en face des Mouniots et du Conat. La *planities* de trois milles aboutit à la vaste gorge du Conat, où est

l'accès du massif et des boulevards inférieurs du camp. Il était défendu, dans cette partie, par des retranchements dont on suit la ligne à travers les bois et qui rattachent les petites Montfordes aux Mouniots. Là plusieurs issues étroites étaient ménagées « *angustioribus portis;* » c'est jusqu'à ces portes du camp que les cavaliers ont été poursuivis; c'est là que s'est fait le massacre, « *fit magna cædes;* » c'est près de là que l'on a trouvé des milliers d'ossements. Passé ce retranchement, on était dans le refuge et dans la partie du refuge qui était proprement le camp, dont l'extrémité opposée couronnait la colline de Chataillon, où se trouvent des centaines de logements militaires de forme circulaire, ce qui est conforme aux données fournies par les historiens sur les constructions celtiques. En voyant la cavalerie poursuivie jusqu'aux premiers retranchements du camp, les soldats de Vercingétorix furent pris d'une sorte de panique et, craignant que le *vallum* et la *maceria* ne présentassent pas une défense suffisante, ils voulurent se précipiter dans l'*oppidum* proprement dit, apparemment dans la partie du refuge la mieux fortifiée, c'est-à-dire l'*arx*. Les Mouniots présentent sur leur sommet et sur leur flanc oriental un espace assez considérable pour avoir pu contenir toute l'armée; mais Vercingétorix fait fermer les portes, dans la crainte que le camp ne soit abandonné : « *ne castra nudentur.* » Avons-nous besoin d'ajouter que tout cela est impossible sur le mont Auxois. Force eût bien été à l'armée gauloise de rester entassée dans son camp; car supposer les fluctuations

de pareilles masses armées sur une surface elliptique de 800 mètres sur 2,000 est vraiment de toute impossibilité. M. Quicherat poursuit l'énumération des circonstances concordantes entre le texte de César et la disposition des lieux à Alaise.

7° Le pied de la colline était baigné de deux côtés par deux rivières, ce qui est vrai d'Alaise : les deux rivières ou ruisseaux : « *flumina*, » sont le Lison et le Todeure.

8° La *planities* existe à l'ouest des Mouniots : elle a juste trois milles, comme le veut le texte, et non trois ou quatre lieues, comme celle de la Brenne; il n'y en a qu'une seule, comme le veut encore le texte, « *reliquis ex omnibus partibus*, » et non pas deux, trois ou quatre, comme à Alise : celle de la Brenne, celle de l'Oze, celle de l'Ozerain et celle du Rabutin, que nous avons suivie jusqu'à Bussy à pied, et qui a près d'une lieue. M. de Coynart avait trouvé « absurde de prétendre que le mot *planities* pût s'appliquer à un fond de vallée, qui n'est, disait-il, qu'un boyau. *Planities* est, pour lui, une plaine dans toute la force du terme; » mais on trouve au chapitre XLIII de la *Guerre civile* de César cette phrase rapportée par M. Quicherat : « *Erat inter oppidum Ilerdam et proximum collem planities circiter* PASSUUM TRECENTORUM ; » voilà une *planities* de trois cents pas! ce qui prouve qu'il faut connaître ses auteurs avant de parler de l'antiquité. Cette *planities* d'*Alesia* s'appelle aujourd'hui *section de Plan :* elle est divisée en plusieurs champs : *le Plan,* le *Dessous-du-Plan, Sous-le-Plan, Pré-de-Plan* et *Chaux-de-Plan ;* et si le mot *plan* ne vient pas

de *planities* ou de *planum*, son équivalent, M. Quicherat demande avec justesse d'où l'on prétend le tirer. La *planities* d'*Alesia* était encaissée : « *intermissa collibus.* » Le mot *intermissa* pourrait signifier aussi *entrecoupée* de collines, ce qui s'appliquerait également bien au Plan et également mal à la plaine des Laumes, qui est plate et ouverte comme la plaine de Saint-Denis. Toutes les considérations présentées par M. Quicherat, dans la discussion relative à la *planities*, témoignent de la sagacité avec laquelle il sait tirer parti du texte. Comme cet espace de trois milles est un peu restreint pour le nombre de combattants qui y furent aux prises et pour les évolutions de la cavalerie, il remarque : 1° que les deux cavaleries, gauloise et romaine, *remplissent*, « *complent* » tout cet espace ; 2° que l'effectif de la cavalerie romaine, dont le chiffre n'est pas spécifié, était nécessairement bien faible d'après les circonstances relatées par César dans les chapitres précédents ; 3° que cette faiblesse numérique justifie l'expression de multitude « *multitudine*, » appliquée au contingent gaulois, expression dont la valeur est ici, par conséquent, relative et non absolue ; 4° que les combats de cavalerie dont il est question ne nécessitaient pas de grands emplacements, par la raison que les fantassins combattaient dans les rangs des cavaliers : « .... *levis armatura pedites, qui inter eos prœliari consueverant....* » (VII, LXV), et dans un autre passage : « *Galli inter equites raros sagittarios expeditosque levis armaturæ interjecerant.* » (VII, LXXX). Une pareille disposition excluait, comme on voit, les charges au galop et

rendait juste suffisant pour le combat l'espace de la *planities*, près de laquelle les noms modernes des pièces de terre rappellent d'une manière si frappante le combat dont il s'agit : l'*île de Bataille, le Guidon, le champ Soldat* et *le Camp de la Cavalerie.*

9° Excepté du côté de la *planities*, se trouvaient des collines très-rapprochées de celle d'*Alesia* et s'élevant à la même hauteur; ce qui est vrai, dit M. Quicherat, du site d'Alaise. Il est vrai sans doute que le massif d'Alaise est entouré de collines et de plateaux très-rapprochés, « *mediocri interjecto spatio*, » ce qui n'a pas lieu pour le mont Auxois, car il faut trois quarts d'heure pour aller de Sainte-Reine à Flavigny; mais, d'autre part, on ne peut pas dire qu'à Alaise la hauteur des sommets environnants soit égale à celle du sommet que César paraîtrait avoir eu surtout en vue dans le massif, c'est-à-dire les Mouniots. Il est vrai que dans une description de ce genre on ne peut pas chercher l'exactitude mathématique la plus rigoureuse. C'est évidemment une indication faite à vue d'œil, peut-être de souvenir, et largement approximative. Voudrait-on nous persuader que César a pris les soins et connu les procédés des officiers d'état-major pour la mesure des montagnes, la triangulation et l'inscription des cotes?

10° Plutarque nous fait voir dans *Alesia* un *oppidum* capable de contenir cent soixante-dix mille personnes : ce n'est certes pas la place qui manque sur le plateau d'Alaise; et, quoiqu'on puisse, comme on l'assure, loger très-facilement tout ce monde-là à Alise, on juge à propos de

réduire de moitié, non le chiffre de Plutarque, mais celui de César, qui cependant ne donne pas le montant de la population mandubienne.

11° Pour envelopper *Alesia*, il fallut faire une circonvallation de 11,000 pas : « *Circuitus undecim millium passuum tenebat.* » 11,000 pas ne font pas exactement 17 kilomètres, comme le dit M. Quicherat, mais 16,291 mètres, le mille équivalant exactement à 1,481 mètres. Le plateau d'Alaise, d'autre part, a 16 kilomètres à la base, d'autres disent un peu plus; mais ces différences de détail n'empêchent pas la conformité d'être frappante entre la circonvallation de César et la ceinture du massif que, selon nous, il a enveloppé. Le mont Auxois a de 7 à 8 kilomètres à la base, donc César aurait fait environ 9 kilomètres sur 16 de travaux inutiles.

12° *Alesia* était dans une position telle, que, si elle était fortifiée par la nature et présentait un excellent refuge aux Gaulois, elle pouvait aussi être bloquée du jour au lendemain sans que les 80,000 hommes de Vercingétorix aient pu l'empêcher. « Alaise, dit M. Quicherat, est peut-être le seul endroit de la Gaule où l'on conçoive qu'une pareille chose a pu se passer. » Du haut du mont Auxois, qui n'est protégé par rien, et où la nature n'emprisonne d'aucun côté ceux qui s'y retirent, il faut supposer que les 80,000 soldats gaulois auraient assisté tranquillement aux travaux que les Romains accomplissaient sous leurs yeux et à leur portée, et qu'ayant l'avantage de la position, c'est-à-dire tenant la hauteur et ayant devant eux des

pentes douces de trois côtés sur quatre, ils se seraient vu enfermer par une armée inférieure à la leur de moitié. Nous n'avons pas l'honneur d'appartenir à l'armée, mais nous ne comprenons guère que des officiers entreprennent d'expliquer une pareille incurie honorablement pour nos pères, dont les vaillantes milices sont transformées, en cette rencontre, en troupeaux inertes, et cela pour faire plaisir aux bonnes gens de la Bourgogne, qui veulent qu'*Alesia* soit sur le mont Auxois. Les Gaulois, qui eussent déjà, par leur nombre, débordé le plateau de tous les côtés, pouvaient en descendre aussi facilement que nous l'avons fait nous-même, à l'est, au sud et au nord. Nous déclarons, en conséquence, qu'il était impossible, comme il le serait de même aujourd'hui et dans tous les temps, que dans de pareilles conditions, 100,000 hommes fussent enfermés par 60,000. Et à quoi bon ces vingt-trois *castella* dans une plaine circulaire comme celle de l'Auxois? M. Quicherat a très-bien compris qu'ils avaient été construits par César en vue d'une attaque subite de l'ennemi : « *Ne qua subito eruptio fieret.* » (chap. LXIX.) Occupés surtout pendant la nuit en cas de surprises, ils étaient disposés en face des lieux par où l'ennemi pouvaient descendre du massif; puis, vis-à-vis des issues principales, César avait placé des camps : c'est évidemment ce que doit signifier : « *Castra opportunis locis erant posita.* » Que voudrait dire *opportunis locis* dans la belle vallée circulaire de l'Auxois? Là les camps étaient bien partout ou n'étaient bien nulle part; mais, en tout cas, on ne peut

assez admirer, avec M. de Coynart, qu'il n'en reste aucune trace. Chose curieuse, l'Auxois est un des rares pays en France qui n'ont pas un seul vestige de camp romain !

M. Quicherat aborde ensuite l'explication des travaux de César autour d'*Alesia*, de la position des Gaulois de Vercingétorix sur le plateau, et de l'armée de secours sur les collines extérieures. Nous avons dit plus haut pour quelles raisons nous ne saurions admettre l'emplacement du camp gaulois vers Sarraz. Les vestiges de fortification et de castramétation qui apparaissent de ce côté du massif ne justifient pas suffisamment à nos yeux cette disposition. Nous croyons seulement que dans ces immenses lieux de refuge des anciens Celtes il y avait un grand nombre de points fortifiés; mais il nous semble que le camp proprement dit, *castra,* ne peut être cherché qu'à l'orient des Mouniots, c'est-à-dire sur le sol ondulé qui, des champs des Rettes et des Feuilles jusqu'à Chataillon inclusivement, est couvert de vestiges, de fossés, de mouvements artificiels de terrain bien autrement importants que ceux de Sarraz. Si ce n'est pas là un camp fortifié avec un appareil complet de défense, nous demandons ce que c'est. Nous ne doutons pas d'ailleurs qu'on ne trouve encore sur d'autres points du plateau des débris de murs, des traces de fossés, en un mot, des restes de défenses militaires; et à l'instant où nous écrivions ces lignes, nous recevions une lettre de M. Ch. Toubin, datée de Salins, 19 mai 1858, qui nous apprenait que des vestiges importants avaient été vus dans le plus épais des bois qui couvrent le Fori. Nous pensons que dans tout

ce côté du massif et principalement aux environs de Sarraz, pouvait se trouver par exemple la portion non militante de la population mandubienne; puis les troupeaux, les bagages, les chantiers de machines (VIII, LXXXIV), etc.

Quant à l'armée de secours, composée de 248,000 Gaulois, M. Quicherat la place avec raison sur les hauteurs occidentales qui dominent la vallée du Todeure, la *planities* de trois milles, et s'élèvent au-dessus du bois de la Foye (bois de la fuite) et de Malquartier, dont les noms rappellent les échecs de ceux qui en descendaient et s'y retiraient vaincus et fuyant. Ces collines sont disposées de telle sorte que la partie supérieure est dérobée aux yeux de ceux qui occupent la vallée de Charfoinge, où devaient se trouver les principaux campements romains. Cette condition est énoncée dans le texte : « *Pedestres copias ab eo loco* (planitie) ABDITIS *in locis superioribus constituunt.* » (VII, LXXIX.)

Les dernières pentes occupées par l'armée gauloise de secours ne devaient être qu'à un mille des retranchements romains, ce qui s'accorde avec l'emplacement que l'on donne naturellement à ces derniers, à l'est de Charfoinge et du Plan : « *Colle exteriore occupato non longius* M *passibus ab nostris munitionibus considunt.* » (VII, LXXIX.) Enfin les escarpements où M. Quicherat établit, pour tant de bonnes raisons, l'armée gauloise, portent encore sur la carte du cadastre les noms de *Gaulardes, Gaulières, Gallois,* et les territoires de By et de Bartherans, qui sont au delà, à l'ouest et sur le chemin de la retraite, possèdent un grand nombre de *tumuli,* dans lesquels on a trouvé des ossements humains

avec des fers (musée de Besançon). Il faut bien convenir que tant de coïncidences ne peuvent guère être imputées au hasard.

Vient ensuite l'explication des travaux de César. M. Quicherat propose de voir dans le récit des *Commentaires* deux opérations distinctes : d'abord la circonvallation entreprise en premier lieu et ayant 11 milles d'étendue, puis celle qui fut faite et achevée, selon lui, après que la cavalerie de Vercingétorix fut partie. C'est seulement alors que le blocus put être fait. C'est dans cette seconde opération, étreignant de plus près la base du plateau, que le proconsul aurait fait accomplir ces travaux compliqués dont il donne la description au chapitre LXXII. Cette conjecture, et ce n'en est qu'une à nos yeux, paraît appuyée, sinon justifiée, par ces mots : *Cæsar hæc genera munitionis* INSTITUIT, par lesquels il semble qu'il s'agisse d'une opération nouvelle. La seconde ligne ne serait plus de 11 milles, cette mesure ne s'appliquant qu'au premier travail abandonné. Affranchi, par cette explication du texte, de la nécessité de trouver une circonvallation de 11 milles, M. Quicherat croit que les travaux décrits au chapitre LXXII ne s'appliquent qu'à un côté de l'*oppidum*. La nature ayant creusé à l'orient un vaste fossé enfermant entre deux falaises le lit du Lison, aurait rendu tout travail illusoire de ce côté, sauf sur les points où les escarpements étaient praticables, et ces endroits étaient désignés par César par les mots *prærupta loca,* en opposition avec *campestria loca.*

Après cette explication préalable, M. Quicherat fait le

tour du massif, et partout où les travaux de circonvallation avaient été jugés nécessaires pour suppléer à la nature, il en trouve des vestiges encore visibles ou rencontre des dénominations qui en ont conservé la mémoire. Là sont les deux fossés parallèles, ici des bourrelets de terre en ligne droite avec trois redans, espacés de 24 à 26 pas ordinaires, ou de 16 pas de 5 pieds romains, ce qui fait 80 pieds; or César dit que des tours distantes entre elles de 80 pieds avaient été élevées sur la circonvallation : *Turres toto opere circumdedit quæ pedes* LXXX *inter se distarent.*

Nous ne voulons toutefois dissimuler aucune difficulté : il en est qui nous avaient frappé d'abord en visitant les lieux, et que les explications, si ingénieuses toujours, et si solides souvent, de M. Quicherat n'ont pas entièrement dissipées. Par exemple, il est difficile de concilier avec la disposition des lieux la phrase : « On avait vue sur le champ de bataille, de tous les camps qui de toute part occupaient les hauteurs : *Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus...* » (VII, LXXX). Or, à Alaise, la plupart des camps devaient bien être à l'ouest, autour de la *planities;* mais il s'en trouvait aussi à l'est, ne fût-ce que celui de Réginus et de Rébilus; et, de ceux-là, il était impossible de voir ce qui se passait dans la vallée du Todeure, où avait lieu l'engagement. L'explication de M. Quicherat ne va pas au-devant de cette objection (page 77). Mais ne faut-il pas considérer ici l'expression de César comme étant moins absolue qu'on ne l'a dit? L'historien n'a-t-il pas donné seulement à entendre qu'on voyait le combat de tous

les camps situés de ce côté, lesquels étaient sur les hauteurs? Il ajoute en effet que *tous* les soldats avaient leur esprit tendu vers le combat dont ils attendaient l'issue : « *atque* OMNIUM *militum intenti animi pugnæ proventum exspectabant,* » et par le terme *omnibus castris*, César n'a-t-il pas fait allusion, non à *tous* les camps romains sans exception, mais aux camps de *toutes* les armées, c'est-à-dire 1° aux soldats gaulois de Vercingétorix qui étaient sur les *munitiones* du Conat, vers les premiers retranchements des *castra* et sur les Mouniots, dans l'*arx* d'*Alesia;* 2° aux soldats des camps romains qui étaient sur Charfoinge, vers le Peu, et peut-être sur les flancs du Rouchat, au nord du confluent du Lison avec le Todeure; 3° aux postes avancés des Gaulois de l'armée de secours, qui avaient pu quitter les hauteurs dérobées aux regards des gens de la plaine, et être descendus vers Malquartier. Cela fait trois sortes de camps différents, ce qui pourrait justifier dans ce sens le mot *omnibus*. Nous convenons toutefois que cette explication est un peu cherchée. Mais nous trouverions dans d'autres passages de César bien plus d'obscurités que dans celui-ci, alors même que l'identité du pays avec ses descriptions serait incontestée.

M. Quicherat termine son remarquable mémoire par le récit du combat de Vergasillaunus contre les légions, vers le camp de Réginus et de Rébilus, épisode dont les incidents nous semblent tout à fait inconciliables avec la disposition des lieux dans l'Auxois. César dit : Il existait vers le nord une colline que les nôtres n'avaient pu envelopper

par leurs ouvrages, à cause de son étendue, et force avait été de placer le camp dans un endroit légèrement incliné et presque défavorable. — *Erat a septentrionibus collis, quem quia, propter magnitudinem circuitus, opere circumplecti non potuerant nostri, necessarioque pene, iniquo loco et leniter declivi castra fecerant.* » Outre que la crête de la colline de Ménétreux, où l'on place ce camp dans l'Auxois, pouvait être enveloppée par la circonvallation, tout aussi bien que les collines de Flavigny, de Grésigny, etc., la position que l'on donnerait au camp ne se peut davantage comprendre, et nous ne voyons pas de raison de l'établir sur une pente rapide, lorsqu'à deux pas de là on pouvait le placer sur la hauteur. Le commandant Duménil a bien raison de trouver que César est un étourdi, si l'on jugê de ses opérations en se plaçant dans l'Auxois. Dans le texte il est dit que le détachement de Vergasillaunus était parti dès la première veille et n'était arrivé au pied de cette colline qu'au point du jour« « *Ille ex castris prima vigilia egressus, prope confecto sub lucem itinere....* » (VII, LXXXIII); or, il n'était pas besoin qu'il voyageât toute la nuit pour aller des hauteurs de Grignon, où les partisans de Sainte-Reine s'accordent à placer les campements de l'armée de secours, jusqu'à Ménétreux. On y peut aller facilement en une heure et demie, et, en prenant le détour qu'on suppose, en trois heures, au lieu de dix; enfin ceux qui font combattre 60,000 hommes d'une part et plusieurs légions de l'autre, sur une colline en promontoire aigu comme Ménétreux, ne se rappellent assurément pas avoir vu d'armées en ba-

taille et ont oublié quel devait être l'emplacement requis pour le déploiement de pareilles forces.

Aux environs d'Alaise, on ne peut placer le combat dont il s'agit que sur le plateau d'Amancey. Là, il faut bien en convenir, l'application du texte rencontre quelques difficultés; mais elles devront se dissiper, nous n'en doutons pas, avec le temps et après les études auxquelles on ne s'est encore livré que d'une façon superficielle. D'abord, même objection que plus haut sur le mot *collis*. Le plateau d'Amancey ayant près de trente-cinq kilomètres de tour n'est pas une *colline*, à moins qu'on ne se reporte à l'explication que nous avons donnée du mot latin *collis;* or il faut bien admettre ici que le plateau de cette *collis*, pour servir de champ de bataille à 80,000 hommes, ne pouvait avoir moins de deux à trois lieues d'étendue. Tous ceux qui ont fait la guerre en demeureront d'accord. Nous demanderons alors si nous désignerons jamais en français un massif dont la surface serait de deux lieues sur trois, par le mot colline? Il faut donc de toute nécessité que le mot *collis* ait ici le sens de massif couronné d'un plateau.

« *Erat a septentrionibus :* Cette colline était au nord, » dit César. Le plateau d'Amancey n'est pas au nord d'Alaise, mais à l'est, ou tout au plus au nord-est. Il est vrai que le texte ne dit pas : *au nord d'Alesia*, mais simplement au nord, c'est-à-dire vers le nord, du côté du nord, parmi les collines qui se trouvaient au nord.... Et, nous l'avons déjà vu, il ne faut jamais chercher dans les textes anciens d'indications géographiques très-précises. La

langue ne les fournit pas, surtout quand il s'agit d'orientation. Nous demanderons à ceux que les mots *a septentrionibus* ne satisfont pas dans le système qui les applique au plateau d'Amancey, comment ils traduiraient en latin : *au nord-est.*

M. Quicherat croit que le camp de Réginus et de Rébilus était non-seulement en dehors des lignes générales de contrevallation, mais qu'il se trouvait à près de 10 kilomètres à l'est du massif d'Alaise. Il s'agirait alors d'un détachement de deux légions placées à l'endroit le plus abordable du plateau d'Amancey pour empêcher l'ennemi d'occuper ce vaste espace d'où l'on dominait la gorge du Lison. Or dans l'attaque qui fut faite de ce camp romain par les Gaulois de Vergasillaunus, il y est parlé, ainsi que l'a judicieusement remarqué l'auteur anonyme de l'article publié par la *Revue des Deux-Mondes*, d'un système de défense qui rappelle bien, en gros du moins, celui des lignes de circonvallation : « *Agger ab universis in munitionem conjectus, et ascensum dat Gallis et ea quæ in terram occultaverant Romani, contegit;* » mais il nous semble cependant que des travaux de blocus et à la fois de défense, tels que trous-de-loup, retranchements, fossés, etc., disposés sur une grande longueur pour la sûreté générale de l'armée, ont bien pu l'être, à plus forte raison pour la protection d'un camp isolé de dix mille hommes, détachés sur un point important. Ce ne serait pas là un campement ordinaire, mais presque une petite forteresse improvisée, puisqu'elle défendait, dans la pensée de M. Quicherat, le seul passage par lequel l'ennemi

pût extérieurement gravir le plateau. Car ce n'est pas sans de bonnes raisons que le savant professeur a reculé ce camp de défense jusqu'à 10 kilomètres d'Alaise. Indépendamment des vestiges de castramétation et du nom de camp Cassar qui se rencontrent en ce lieu, il faut remarquer que c'est le seul point, du côté de la vallée de la Loue, par lequel l'ascension d'une armée, sans être facile, soit possible. Et si le camp n'avait pas été construit sur le point le plus élevé du plateau dont les Gaulois s'emparèrent, c'est qu'il ne pouvait sans doute commander le passage et à la fois occuper la hauteur. Mais s'il commandait le passage, comment 60,000 hommes avaient-ils pu le gravir par surprise à l'heure de midi : « *Quum jam meridies appropinquare videretur, ad ea castra, quæ supra demonstravimus, contendit.* » Il y a bien là quelques difficultés de détail qui nous semblent devoir être éclaircies; mais comment le seraient-elles déjà, après un premier examen et avant que les travaux encouragés par le conseil municipal de Besançon soient accomplis. En plaçant les légions de Réginus et de Rébilus vers le camp Cassar, elles se trouveraient à près de trois lieues de la citadelle d'*Alesia*, les Mouniots, d'où cependant Vercingétorix aperçut l'attaque des Gaulois : « *Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus...* » (VII, LXXXIV.) Il fait aussitôt une sortie, « *ex oppido egreditur.* » De quel côté? Évidemment à l'ouest, par le Conat : il ne pouvait faire de sortie du côté de Chataillon, où la pente sur le Lison est presque à pic. Ceux qui se battaient à l'ouest, au pied du Conat et des Mouniots, dans la vallée du Todeure,

ne pouvaient rien voir ni rien savoir de ce qui se passait sur le plateau, au camp de Réginus et de Rébilus, mais César était à un endroit d'où il voyait tout : « *Cæsar idoneum locum nactus, quid quaque in parte geratur, cognoscit.* » (VII, LXXXV.) Cet endroit n'est pas difficile à trouver, car il n'y en a qu'un seul : c'est le mont Rouchat, au nord, d'où l'on peut voir à la fois ce qui se passe dans la vallée du Todeure et sur le plateau, à deux lieues et demie de là, c'est-à-dire sur un espace où l'action de 80,000 hommes aux prises s'étendait jusqu'à deux lieues et demie dès le début, mais couvrit bientôt la majeure partie du plateau en se rapprochant du Lison; parce qu'il est impossible, nous le répétons encore, de faire combattre de pareilles armées sur un kilomètre carré de surface, comme le voudraient les amis du mont Auxois. César voit l'attaque du camp, les retranchements forcés, et il y pourvoit à l'instant en envoyant Labiénus sur ce point : « *His rebus cognitis, Cæsar Labienum,* etc. » (VII, LXXXVI.) La promptitude des mouvements, la facilité avec laquelle les renforts de cavalerie gravissent les pentes abruptes du plateau d'Amancey, « *equitum se partem sequi* » (VII, LXXXVII), et surtout ces secours tirés *du voisinage « ex proximis præsidiis,* » tout cela exige assurément une justification plus complète et plus satisfaisante; mais M. Quicherat, qui en a fini avec le mont Auxois, n'a pas eu la prétention de donner une explication définitive et sans appel pour tous les détails. Il comprend mieux que personne que certains éclaircissements ne peuvent guère être que l'œuvre du temps et ne sauraient être

la tâche d'un seul. N'oublions pas que c'est un terrain nouveau et que le premier soin de ceux qui veulent étudier sérieusement cette belle question doit être de se dépouille de toutes les anciennes idées qu'on se faisait d'un *oppidum*, et surtout de toute préoccupation de la stratégie et de la tactique militaire des modernes. Les données nous apparaissent tout autres après avoir visité Alaise, et l'explication doit être faite sur cette base nouvelle; c'est par là que cette étude peut être instructive à plus d'un point de vue. Ce qui est démontré à nos yeux, c'est que l'action décisive du siége, la bataille des 60,000 hommes de Vergasillaunus contre les légions a dû s'engager sur le plateau d'Amancey, tout couvert de *tumuli*, de *vestiges*, de retranchements, de fossés; sur lequel on a fait tant de découvertes curieuses dont M. Cuinet, curé de cette paroisse et lui-même enfant du pays, vient de nous adresser l'historique détaillé (1);

(1) M. Cuinet travaille en ce moment à un album où seront consignés les vestiges dignes d'être étudiés et les objets trouvés dans les fouilles. Personne ne peut être mieux renseigné que lui, qui est né dans le pays, et n'a pour ainsi dire quitté le plateau d'Amancey que pendant ses cinq années de séminaire. Voici l'analyse des découvertes faites depuis 1838, époque des premières fouilles: 1° Sous la direction de M. Clerc, président de chambre à la cour, et de feu M. Bourgon, professeur d'histoire, M. Cuinet découvrit, cette année-là même, le camp de Mines d'Amancey; il signala des *tumuli*, des murs; puis, sur Alaise, les fortifications de Chataillon; sur By, des vestiges de murs, des traces de castramétation, et des *tumuli* sur Myon, Eternoz, Coulans, Déservillers, Chassagne, Cléron, Amondans, Fertans, Refranche, etc.; 2° des fouilles ont été pratiquées, les années suivantes, dans des *tumuli* et dans différents terrains. « Dans les *tumuli* de petite dimension (d'environ deux à trois mètres de diamètre) on ne trouve quelquefois rien de matériellement caractéristique, rien qui rappelle proprement des sépultures, sinon un peu de substance noirâtre;

sur lequel enfin les noms des champs, des ruisseaux eux-mêmes rappellent encore jusqu'aux circonstances de la lutte, jusqu'aux noms des chefs : n'y trouve-t-on pas la source de deux petits ruisseaux, affluents de la Loue, qui portent les noms de *Regille* et de *Trébille?*

Nous remarquerons ici en passant cette phrase, que nous mettons au défi les partisans de Sainte-Reine d'expliquer dans leur système : « Les Gaulois qui étaient dans l'*oppi-*

mais dans un grand nombre d'entre eux on trouve des dents, des esquilles d'os; j'en ai ouvert environ deux cents de cette espèce. Les *tumuli* de dix mètres et ceux de vingt mètres de diamètre surtout, dont la profondeur varie de un à trois mètres, ont rendu des squelettes, dont un avait sept pieds, et un autre huit pieds et quatre pouces. Ce dernier avait les pieds tournés au levant, la tête posée sur une pierre et penchée sur la garde de l'épée, dont la pointe s'appuyait dans les mains croisées sur la poitrine. Ces objets sont tombés en poussière aussitôt après la découverte; la lame de l'épée était entièrement oxydée.» On a découvert dans ces *tumuli* « des ossements, des bracelets en fil de fer ou laiton et en bois, des brassards, des amulettes, des fibules, des armes, épées, lances, javelots, flèches, plastrons damasquinés à l'estampille, des fragments de poterie. » Les poteries romaines sont peu nombreuses; « une autre poterie grossière est plus abondante; elle est noire ou grise, ayant pour ornement des lignes formées de séries d'H reliées entre elles. » On a trouvé encore des vases de lignite en forme de gobelets ou de pots, avec empreintes d'agrafes pour les porter : « une pomme ronde composée de plusieurs morceaux de pierres taillées, formant pointes tout autour et clouées ensemble; le tout était doré, mais la dorure a passé à l'air. » 3° On a découvert aussi sur le plateau d'Amancey des ruines d'habitations romaines. 4° « Les fouilles pratiquées dans les terrains situés à droite et à gauche du chemin des Asniers, allant de Mipoux au sud-ouest vers le camp de Mines, ont produit beaucoup de médailles romaines et gauloises mêlées. Ce chemin, partant de Chassagne, traverse le *camp Cassar* et la *côte de Bataille*, au nord de Mipoux. De ce dernier point au *camp de Mines* (un kilomètre et demi), il passe entre deux vastes terrains, dont l'un, celui du nord, est parsemé de *tumuli*, touche *côte de Bataille*, et s'appelle *Founobry;*

dum, désespérant de forcer les retranchements des lieux découverts, à cause de leur grandeur, tentent d'escalader les *hauteurs « prœrupta loca.* » Il s'agit ici de la circonvallation qui serre le pied de l'*oppidum* et qui se développerait dans l'Auxois sur une surface unie, dans une belle plaine circulaire. Où seraient les *prœrupta loca* dont il est ici question?

Quant au récit de Plutarque, il s'applique si bien dans

l'autre, au midi, s'appelle *les Fourneaux*, en patois *les Founés.* » De ce côté étaient encore des *tumuli* que la culture a en partie détruits. Telles étaient les découvertes faites avant 1840.

« Dix ans plus tard la société d'émulation du Doubs fit faire des fouilles qui ont donné des résultats analogues et ont mis au jour quelques objets nouveaux : de petites clochettes, une aigle romaine à Mipoux. Des *tumuli* ont encore été ouverts, et l'on y a trouvé des ossements, des fibules, de la chaux. » M. Cuinet, aidé du curé d'Alaise, du curé de Coulans et de M. Demontrond, maire de Refranche, a retrouvé des traces de défense sur les communes d'Eternoz, de Coulans, de Refranche. M. Demontrond a découvert des sépultures romaines.

D'autres fouilles datent de l'automne de 1857 : « Trois ou quatre *tumuli* n'ont donné, comme preuve de sépultures, qu'une terre noire, fétide, de la chaux, du sable et des cavités oblongues, formées par des pierres qui s'étaient affaissées, particularité déjà remarquée dans les *tumuli* qui renfermaient des squelettes. Un *tumulus*, dans le champ dit *Aux Portes*, sur Amondans, a offert des crânes, des dents, des projectiles ronds et plats en pierre, très-durs et très-lourds. » Sur les deux crêtes nord et sud du camp de Mines on voit un certain nombre de ces *tumuli* alignés, distants l'un de l'autre d'environ quatre-vingts, cent ou cent vingt pas, et présentant entre eux une disposition symétrique.

« Aux pied du champ dit *Aux Portes*, sous des rochers de cent pieds, se trouve une colonne de la même élévation et qui en est séparée de plus d'un mètre. Il semble qu'elle ait été séparée de la masse par la hache. Son fût supérieur affecte la forme triangulaire et est surmonté d'une dalle épaisse également triangulaire, et dont la pointe, tournée vers le vallon, est cassée et inclinée sur le fût, tandis que le reste en paraît séparé par

tous ses détails au pays d'Alaise, qu'on croirait que l'historien a été renseigné par des témoins oculaires : ni dans la place, ni dans les retranchements qui l'entouraient, personne ne put être témoin de l'action qui s'était engagée sur la hauteur entre Vergasillaunus et les légions; personne ne put en deviner les péripéties, ce qui s'accorde parfaitement avec la position d'Alaise. Qu'on lise attentivement le chapitre XXVII de la biographie de César, et l'on se

des supports. Dans un angle du même champ se trouve un cercle d'environ quinze mètres de diamètre, en pierres sèches étendues en plate-forme, large d'environ quatre mètres, — cela signifie sans doute que l'ensemble a quinze mètres, que la plate-forme, relevée dans le milieu, en a quatre, — mais à peine élevé au-dessus du sol et sans aucun travail de maçonnerie. La profondeur est de plus d'un mètre. Dans cette plate-forme sont pratiqués des trous d'environ six centimètres de diamètre et autant de profondeur; l'un de ces trous est au milieu. »

Dans un autre champ se voit une construction analogue avec des murs en saillie d'environ soixante centimètres au-dessus du sol. Un *murger*, qui était au centre, a disparu. Ce point domine un système de murs longeant un défilé. Dans le milieu culminant d'une belle castramétation, près de la *Grange-de-l'assaut*, se voit un mur en maçonnerie sèche de forme losangée, dix-neuf mètres de longueur et quatre d'épaisseur au milieu, les pointes très-aiguës, orientées nord et sud. Les pierres taillées s'enchevêtrent vers les pointes. Le milieu est un remplissage : deux mètres et demi de hauteur. On voit ailleurs des triangles massifs barrant des défilés et disposés quelquefois trois de front devant des carrés. »

Ce n'est pas en 1838 que les premières découvertes ont été faites; voici ce qu'ajoute à cet égard M. Cuinet : « Profitant de la connaissance du plateau, que j'ai acquise comme habitant du pays, en le parcourant souvent en qualité de petit berger d'abord, ensuite d'écolier, de chasseur, enfin d'observateur; me rappelant mes souvenirs d'enfance, les sabres trouvés dans nos finages, les bracelets que j'ai découverts moi-même dans nos *tumuli* de Silley; et mes souvenirs de jeune curé qui me rappelaient les cadavres, les plastrons, les amulettes (tous objets semblables à ceux de nos fouilles de 1838 et 1839, découverts à Bolandoz, où j'étais curé en

convaincra, au contraire, qu'il n'y a pas un mot qui puisse s'appliquer au mont Auxois.

Nous croyons devoir le répéter encore, on a trop déprécié le témoignage de cet écrivain. Tout grec qu'il était, ainsi que Dion Cassius, il avait sous les yeux des historiens

1824, dans des *tumuli* situés dans un défilé entre deux castramétations; — portant toujours le flambeau de M. Delacroix, j'ai parcouru de nouveau ces vastes terrains, et j'ai découvert une notable partie de castramétations se reliant par des travaux... au camp central dont j'ai parlé en commençant. » (Tous ces détails sont extraits de la lettre que M. le curé d'Amancey nous a fait l'honneur de nous adresser à la date du 31 mai 1858.)

Nous extrayons d'une autre lettte de M. le curé d'Alaise, à la date du 6 juin 1858, les faits suivants : « La semaine dernière encore on a fait la découverte de cercles de boucliers et de boîtes de carquois Ces objets étaient placés au-dessus de deux têtes humaines, et on les a trouvés à la première ouverture d'un *tumulus* qui a dix-huit mètres de circonférence sur trois mètres de haut. On doit achever de le fouiller cette semaine ou la semaine suivante, car j'ai écrit à Besançon à M. Delacroix, qui s'est immédiatement rendu sur les lieux, en compagnie de M. Castan. Ils ont emporté ces objets à Besançon, et doivent revenir prochainement pour achever la fouille... Nous avons rencontré dernièrement dans les Grandes-Montfordes des buttes ou talus considérables pouvant servir de défense aux habitations celtiques appelées *mardelles*, dont il est fait mention dans le second mémoire de M. J. Quicherat. — Quant aux trois gués de la Saône, entre Gray et Mantoche, je les ai reconnus et traversés plusieurs fois... — Mon plan donnera la peinture du sol d'Alaise, de Myon et de Sarraz, et quelque chose encore des territoires les plus voisins de ceux-ci, laissant à mon confrère d'Amancey le soin de représenter les autres territoires. »

Tel était l'état des découvertes au 12 juin 1858, époque à laquelle la Société d'émulation du Doubs nomma une commission chargée de faire de nouvelles fouilles dont nous parlerons plus bas. L'importance du dernier résultat obtenu est telle que tout esprit impartial devra considérer la question comme jugée. Nous prions seulement nos lecteurs de ne pas nous reprocher de prendre parti avant d'avoir entendu toutes nos raisons et connu nos dernières preuves.

contemporains dont les ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; pour n'en citer qu'un seul, mais un des plus considérables, nous savons par l'*Epitome* de Tite-Live, dont l'authenticité n'a jamais été contestée, que cet auteur avait, dans son CVII[e] livre, décrit en détail la campagne de César contre Vercingétorix. Nous pourrions mentionner encore un historien contemporain de Salluste, et par conséquent de César, *Granius Licinianus*, dont on vient de retrouver en Angleterre des fragments si importants et d'un si grand intérêt.

En somme, le second mémoire de M, Quicherat est plus qu'un éclaircissement topographique ; c'est une dissertation neuve au point de vue historique et philologique, renfermant des explications ingénieuses et savantes, et qui témoigne d'un esprit avisé, pénétrant et judicieux. Si la cause d'Alaise n'est pas gagnée (et ellè ne l'est pas encore pour quelques hommes éclairés et consciencieux, mais que nous voulons croire mal renseignés), du moins était-il difficile de mieux défendre une thèse qui, pour être la seule bonne, n'en est pas moins difficile à soutenir comme toute vérité nouvelle.

V

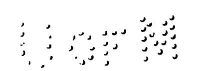
L'auteur du mémoire anonyme publié dans la *Revue des Deux-Mondes,* du 1er mai, a fait preuve d'une scrupuleuse attention dans l'examen du texte des *Commentaires*, qu'il a relus en entier, et d'une rare sagacité dans les interprétations qu'il en a données. Sans avoir fait par profession une étude spéciale de l'antiquité, il est du moins assez bien informé pour ne pas commettre de ces erreurs qui ont fait déclarer d'abord M. de Coynart incompétent sur tous les points de la discussion. L'auteur s'est plus particulièrement appliqué à connaître l'art militaire des anciens, leur stratégie et leur tactique, qu'il distingue d'ailleurs avec soin l'une de l'autre. On peut ajouter qu'il est spécialement pourvu des deux qualités qui sont, à nos yeux, le vrai fondement de l'aptitude à traiter les questions d'histoire militaire : le bon sens pratique et la pénétration. Dans ce tra-

vail respire en outre une bonne foi et une indépendance qui ont dû gagner plus d'un lecteur à une opinion soutenue, en outre, avec un vrai talent. L'auteur donne à entendre qu'il n'a pas vu les lieux, mais il est si bien renseigné, que l'on a peine à comprendre, en le lisant, qu'il ait manqué de ce moyen d'information auquel, quoi qu'il en dise, les cartes de l'état-major sont loin de pouvoir suppléer. Il faut ajouter, pour être simplement juste, que ce travail se distingue par un rare mérite d'exposition, par une clarté concise, un style simple, ferme et animé, qui révèlent un écrivain déjà exercé à traiter des sujets difficiles et sérieux. Nous regrettons seulement, dans l'intérêt même de l'auteur, que son mémoire n'ait pas été publié un an plus tôt, alors que le procès était moins avancé et que les découvertes capitales faites à Alaise n'avaient pas encore donné trop raison aux partisans de la thèse opposée à celle qu'il soutient.

Par une rapide introduction, l'auteur de l'article met le lecteur au fait de la septième campagne, de la situation de César et de celle de la Gaule. Les difficultés, car il est d'accord avec nous sur ce point que les *Commentaires* ne sont pas si faciles à entendre qu'ils l'ont paru à l'archiviste de Dijon, commencent, selon lui, à la jonction de Labiénus et de César. Ici trouve place une digression sur l'effectif de l'armée romaine après la réunion des légions. L'auteur croit que César ne pouvait avoir 60,000 hommes sous les murs d'*Alesia,* et les raisons qu'il en donne paraissent assez concluantes; mais peut-être réduit-il beaucoup le

chiffre des soldats de César, en ne portant l'effectif de dix légions qu'à 38,000 hommes seulement. Nous savons que le maximum était 6,000 hommes par légion, et que César avait dix légions (VII, xxxiv), ce qui donnerait un effectif total de 60,000 hommes; il est vrai qu'il n'arrivait pour ainsi dire jamais que les cadres fussent remplis, et les *Commentaires* mêmes nous offrent un exemple de la différence qui existait quelquefois entre le nombre réel et le maximum de droit : le proconsul marchant au secours de Q. Cicéron avec deux légions, ne commandait qu'à 7,000 soldats, ce qui fait 3,500 hommes seulement par légion. D'autre part, Sextus Rufus rapporte que César conquit la Gaule avec dix légions de 4,000 hommes chacune. C'est ce qui décide l'auteur de l'article à réduire approximativement les forces réunies de César à 38,000 hommes pour dix légions.

Nous prendrons la liberté de lui rappeler qu'au début de la campagne les cadres avaient été remplis, que des recrues avaient été faites dans la Province : « *Partem copiarum ex Provincia, supplementumque, quod ex Italia adduxerat, in Helvetios, qui fines Arvernorum contingunt convenire jubet.* » (VII, vii.) Ce passage, il faut le dire, n'a cependant pas échappé à l'auteur de l'article. Mais Labiénus, d'autre part, avait, lui aussi, reçu des recrues d'Italie, et cela depuis le siége d'*Avaricum* (Bourges), l'opération la plus meurtrière à laquelle il ait assisté avant *Alesia;* car il ne se trouvait pas à Gergovia, et la bataille de Paris lui avait coûté vraisemblablement fort peu de monde (VII, lxii) :



« *Labienus eo supplemento, quod nuper ex Italia venerat, relicto Agendici*, etc. » (VII, LVII.)

Et qui peut dire si César, dans les circonstances graves qu'il prévoyait dès le début de la campagne, n'avait pas fait appel à toutes ses ressources pour remplir les cadres de ses légions, et leur faire atteindre à peu près leur maximum? Qui peut dire s'il n'a pas reçu d'autres secours de la Province après Gergovia, ou si Labiénus n'en avait pas trouvé à son retour à Sens? César n'en parle pas, dira-t-on; mais si l'auteur de l'article pense que l'historien a grossi le nombre de ses ennemis pour rehausser l'éclat de sa victoire aux yeux de Rome, ne serions-nous pas en droit de supposer, par le même motif, qu'il a diminué le chiffre de ses soldats, sinon celui de ses légions? Il en accuse dix; il nous est peut-être permis de croire, sans rien changer à son texte, qu'elles atteignaient toutes leur maximum. Qui nous dit que les deux renforts dont le nombre est dissimulé sous le mot vague *supplementum* ne s'appliquent pas à des cohortes complètes, *plenissimæ?* Dès qu'on entame le texte des *Commentaires* et qu'on amoindrit le chiffre des armées ennemies, il est permis, il est même rigoureusement conséquent d'augmenter le chiffre des soldats romains; car, nous le répétons, le même sentiment intéressé qui là aurait égaré la plume de l'historien, aurait bien pu la suspendre ici. Nous ne saurions non plus admettre le raisonnement qui consiste à supposer la réduction des cohortes dans les légions de César, sous le prétexte que les vingt-deux cohortes levées dans la Province et laissées à sa



défense sous les ordres de Lucius César, devaient être commandées par des légionnaires pris dans les dix légions du proconsul, ce qui aurait obligé d'opérer un remaniement ayant pour effet de compléter le cadre des cohortes de ces légions et d'en réduire le nombre. Ce raisonnement nous paraît pécher par la base; la supposition sur laquelle il s'appuie, à savoir que les cadres des vingt-deux cohortes levées dans la Province avaient été tirés des légions du proconsul, n'est qu'une supposition, et nous croyons pouvoir ajouter, une supposition que contredit tout ce que nous savons de la manière dont étaient composées les cohortes auxiliaires chez les Romains.

Pour tout ce qui a rapport aux tribuns légionnaires, à leur condition, à leur mode d'éligibilité, l'auteur de l'article nous prouve que la connaissance des textes ne suffit pas dès qu'on veut toucher aux questions si difficiles de l'organisation militaire chez les Romains. « La légion, dit-il, n'avait pas de chef unique et était commandée en droit par six tribuns, qui exerçaient l'autorité à tour de rôle. » Cela est juste; mais l'auteur de l'article ajoute : « Au temps de César, ces officiers, élus à Rome par le peuple et les consuls, ne présentaient aucune garantie d'aptitude ou d'expérience; c'étaient le plus souvent des jeunes gens, d'aimables oisifs, qui devaient leur nomination à la faveur des uns ou des autres. » Jamais, dans aucun temps, les consuls n'ont nommé, en tant que consuls, les tribuns légionnaires. Quand ils l'ont fait, c'était comme chefs d'armées, c'est-à-dire en vertu de l'*imperium*. Il est bien vrai de dire que le

peuple nommait légalement les tribuns des légions, mais seulement avant Marius; car depuis les guerres civiles, les généraux d'armée désignaient eux-mêmes leurs tribuns et leurs centurions. Il faut bien se garder de croire, par exemple, que Sylla, Crassus, César, attendissent de Rome leurs officiers. L'auteur de l'article remarque avec raison, qu'une des grandes réformes du conquérant de la Gaule fut de placer un légat ou lieutenant à la tête de chaque légion (I, XLVIII). Or, si César nommait ses légats, c'est-à-dire les chefs de toute la légion, à plus forte raison devait-il nommer ses tribuns, qui, à partir de cette époque, ne commandèrent plus qu'une cohorte. La création des légats légionnaires a une importance considérable, surtout par ses suites, dans l'histoire de l'administration militaire des Romains, et cette ligne : « *Singulis legionibus singulos legatos præfecit,* » est à nos yeux la plus intéressante de tous les *Commentaires,* car cet usage, adopté par le proconsul pour se créer des partisans dévoués dans l'armée, devint une loi générale sous l'empire. Il y eut alors un *légat* à la tête de chaque légion, sans exception, et le tribun légionnaire n'eut plus jamais, à partir d'Auguste, que le commandement d'une cohorte. Ce n'étaient donc pas, au temps de César, de jeunes oisifs, mais des officiers choisis par le chef, qui remplissaient les fonctions de tribuns dans les légions. Il est vrai de dire que ce n'étaient pas toujours d'obscurs et méritants parvenus, comme les centurions. Il a bien pu arriver souvent, au temps des grandes guerres civiles, alors qu'on formait à la hâte des armées de partisans, comme firent Brutus

et Cassius après la mort de César, comme avait fait Pompée après son départ de l'Italie, que les emplois de tribuns fussent confiés d'emblée à des hommes incapables d'exercer le commandement, comme Horace, qui, malgré son esprit, serait même aujourd'hui un détestable sous-lieutenant; mais c'était par une exception fort rare qu'on nommait surtout à de pareils grades, des fils d'affranchis, et le *relicta non bene parmula* a prouvé, pour ce cas particulier, que l'exception ne devait guère être imitée. Il est plus vrai de dire que les jeunes gens de familles patriciennes ou nobles débutaient ordinairement dans le service par le grade de tribun; c'était là un privilége de la naissance que les traditions toutes militaires des grandes maisons de Rome justifiaient presque toujours par l'aptitude naturelle, l'éducation précoce et la confiance qu'inspirait le prestige du nom. César fut d'abord tribun. L'auteur de l'article lui reproche d'avoir été *inconnu* à cette époque, et il donne à entendre qu'il n'avait rien fait pour mériter cet emploi; mais il s'appelait Julius. Ce nom tout seul était un titre fort sérieux; c'était déjà, dans les idées romaines, un signe de commandement, comme serait, de nos jours, celui de fils de roi. L'on manquait rarement aux obligations que la gloire militaire, traditionnelle dans les familles comme elle l'est aujourd'hui dans les régiments, imposait à ceux qui s'appelaient Cornelius, Æmilius ou Cæcilius. Un écrivain spirituel a montré que l'art militaire n'est peut-être pas aussi long à apprendre que les autres, puisqu'à vingt-deux ans Condé fut baptisé grand général sur le champ de Rocroy. C'est ce

qui fait que l'on ne se plaignait pas plus à Rome qu'on ne l'a fait sous Louis XIV du mauvais choix des chefs, lorsque la victoire justifiait la faveur qui avait fait *tribuns* des fils de patriciens ou des princes du sang.

L'auteur de l'article se demande, dans la quatrième partie de son travail, chez quel peuple devait se trouver César après avoir opéré sa jonction avec Labiénus et avant de se mettre en mouvement vers la Province, projetant de traverser la Séquanie. Il ne songe pas à le placer chez les Sénonais, parce que le proconsul, s'il eût voulu séjourner dans ce pays en venant de la Loire, eût marché sur *Agendicum* (Sens), où se trouvait Labiénus, et que nous voyons au contraire que Labiénus prit ses équipages de guerre, *impedimenta*, à *Agendicum*, et, de là, rejoignit César avec toutes ses forces : « *Inde cum omnibus copiis ad Cæsarem pervenit.* » Nous remarquerons même ici que le mot *pervenit* n'est pas seulement *rejoindre*, mais indique une certaine distance et les obstacles d'un pays ennemi à franchir. De plus, comme le fait observer très-judicieusement l'auteur de l'article, il ne faut pas croire que les légions, qui avaient besoin de repos après les expéditions de Gergovia, de Paris et les marches pénibles qu'elles venaient d'accomplir, eussent pu subsister facilement et se refaire dans un pays insurgé, déjà épuisé par les hivernages de la campagne précédente (VI, LXIV), et où les villages devaient être brûlés, les récoltes détruites, cachées ou enlevées, et les troupeaux absents. Il était donc naturel que César ne fît que traverser ou même effleurer le pays ennemi des Sénonais pour gagner

celui des Lingons. Mais ces peuples n'étaient pas les seuls alliés que César dût trouver de ce côté : les Rémois (Reims) lui étaient restés fidèles, et les Trévires (Trèves), étaient neutres, ce qui lui permettait d'entretenir par ce territoire des relations avec la Germanie, et de recevoir de ce côté la cavalerie qu'il attendait de ce pays. C'est pour cette dernière considération que l'auteur de l'article place César et ses légions entre les Rémois et les Lingons, à portée du territoire des Trévires, c'est-à-dire vers Vitry sur Marne. Ces raisons sont bien déduites ; elles ne sont données que comme des conjectures, mais elles nous paraissent avoir un certain caractère de probabilité. Elles ne préjugent rien d'ailleurs sur la question de l'emplacement d'*Alesia*.

L'auteur de l'article croit que Vercingétorix n'a pas dû barrer le passage à César en Séquanie, mais que le proconsul se dirigeait vers Saint-Jean de Losne, où il voulait passer la Saône, lorsque le général gaulois le rencontra. La raison principale qu'il en donne est que Vercingétorix, en quittant le pays des Éduens pour la Séquanie, « découvrait Autun, qui était non-seulement sa base d'opérations, où les contingents des diverses tribus continuaient d'affluer, mais le grand centre politique de la Gaule, d'où partaient les ordres, où arrivaient les nouvelles. » (p. 85.) Nous répondrons que l'important était de couper la retraite à César, que c'était là le but de toutes les opérations de son ennemi, qui y avait déjà pourvu du côté de la Province. où tous les chemins étaient fermés : « *interclusis omnibus itineribus* » (VII, LXV); or, quand le résultat unique et avoué de la tac-

tique d'un des chefs est d'intercepter la retraite de l'autre, tout le reste devient secondaire. Si César échappe à son ennemi et gagne la Province en traversant la Séquanie, tout est perdu : la guerre est à recommencer l'année suivante ; les dispositions de la Gaule seront-elles les mêmes? Il faut profiter de l'enthousiasme universel et écraser le proconsul après sa défaite de Gergovia, au moment où la fortune semble l'abandonner. Il est donc urgent de l'arrêter en Séquanie, puisque c'est par ce pays qu'il veut passer : « *Quum in Sequanos iter faceret.* » (VII, LXVI.) Il n'est pas dit d'ailleurs que le pays Éduen fût dégarni. Les contingents demandés et attendus ne devaient-ils pas grossir et fortifier incessamment les détachements laissés sans doute dans les villes? Il ne faut pas d'autre part exagérer l'importance de Bibracte comme centre politique et quartier général. Lorsque Vercingétorix en est parti, ce n'est plus guère à nos yeux qu'un lieu de rendez-vous pour les armées de la Gaule. C'est précisément cette cause qui fait qu'en l'abandonnant pour se diriger vers la Séquanie, le chef gaulois ne risquait rien ; car, qu'on ne s'y trompe pas, c'est lui qui est le véritable point de ralliement, c'est de lui seul qu'émanent les ordres, c'est à lui qu'arrivent les nouvelles, c'est lui qu'elles intéressent ; l'assemblée politique des chefs n'est plus rien du jour où elle lui a déféré le commandement suprême et ordonné les levées. Vercingétorix absent, Autun n'est plus, nous le répétons, qu'un lieu de rendez-vous.

Mais il faut, dit-on, qu'il ait pénétré les intentions de César pour être allé l'attendre en Séquanie. Il s'y trouvait

même un peu avant la rencontre, puisqu'il est dit, après la bataille, qu'il *ramena* ses troupes : « *reduxit copias* » (VII, LXVIII) ; il fallait même qu'il eût disposé et approvisionné *Alesia* d'avance, car comment eût-il pu, en cas de retraite, trouver tant de ressources dans la ville des Mandubiens ? Nous répondrons qu'il n'y a nulle difficulté à ce que Vercingétorix eût prévu le passage de César en Séquanie, car il était évident que le proconsul éviterait le pays des Éduens, centre des armées gauloises ; et personne assurément ne niera que ses intentions de retraite ne fussent parfaitement connues du chef arverne, qui n'eut jamais la pensée que son ennemi pût l'attaquer dans le foyer même de l'insurrection.

Quant aux approvisionnements d'*Alesia*, outre qu'il n'était pas besoin que Vercingétorix y fût allé lui-même pour y veiller, il devait évidemment avoir prescrit, comme mesure générale, que les *oppida* les plus importants, ou lieux de refuge fortifiés, fussent approvisionnés à tout événement. Cette mesure devait être même si ordinaire dans les pays sur pied de guerre, elle était tellement dans les usages des Gaulois, qui ne laissaient rien dans les campagnes à la portée de l'ennemi, que partout où il pouvait passer il était sans doute même inutile de donner des ordres à cet égard. Les formidables *oppida* gaulois, tels que César les décrit lui-même (II, VII, XXIX; IV, XXXVIII; V, IX, XXI), devaient surtout servir à cela, ou ils ne servaient à rien. D'ailleurs il ne s'agit pas des habitants d'une ville quand César dit les Mandubiens ; c'était tout le peuple,

couvrant la campagne peut-être dans un rayon de dix ou quinze lieues, qui se réfugiait dans l'*oppidum* avec ses troupeaux : « *Pecus cujus magna erat ab Mandubiis compulsa copia* » (VII, LXXI), ce qui faisait des approvisionnements tout trouvés. Mais il sera impossible de s'entendre tant qu'on n'aura pas compris l'évidence de ces deux propositions : 1° qu'*Alesia* n'était pas une ville, mais un *oppidum* celtique; 2° qu'un *oppidum* celtique était un immense lieu de refuge, fortifié par la nature et par l'art, où des populations entières et des armées nombreuses pouvaient se retirer, où les récoltes, les troupeaux et les fourrages étaient déposés, et qui était toujours en état de soutenir un siége en temps de guerre.

L'auteur de l'article concevrait plutôt que Vercingétorix eût envahi le territoire séquane, si ce peuple eût été favorable aux Romains : et c'est précisément ce que nous ne pourrions comprendre, car il ne s'agissait pas alors de soumettre des tribus rebelles; il fallait fermer la route à l'ennemi partout où il se trouvait, et il était plus facile, du moins à ce qu'il nous semble, de l'arrêter dans un pays qui lui était hostile et qui était favorable à la cause nationale.

D'après le raisonnement de l'auteur de l'article, il eût été plus à propos de l'attaquer chez les Lingons, ses alliés. D'ailleurs uniquement attentif, nous le répétons, aux moyens de lui couper la retraite, Vercingétorix n'avait pas le choix du pays; mais nous ajouterons que la montagneuse Séquanie, avec ses défilés, ses rochers, ses lieux fortifiés par la nature, était éminemment propre au dessein qu'il

méditait : barrer la route, et en cas de défaite, se retirer dans un refuge inaccessible, qui commandât les issues et où il pût attendre les contingents de la Gaule.

Nous ne saurions admettre, même comme possible dans les idées de César, la route qu'on propose de lui faire tenir : descendre la vallée de la Tille, où commençait, dit-on, le territoire éduen (ce qu'il n'est pas permis d'affirmer ni même de conjecturer, comme nous le prouverons bientôt); passer à Dijon, franchir la Saône à Saint-Jean de Losne, le Doubs entre Navilly et Chaussin; la Seille à Louhans, etc. Nous ne pensons pas que César eut jamais la pensée de se rapprocher du territoire éduen, où était le gros des ennemis et le rendez-vous de la Gaule armée pour l'écraser, surtout alors qu'il annonce l'intention formelle de l'éviter. Or, voulant l'éviter, il devait gagner la Saône à l'endroit où l'on peut facilement la traverser; c'est-à-dire à Gray où il y a trois gués, et non à Saint-Jean de Losne, où il n'y en a point. Il est démontré pour nous qu'il devait mettre le plus tôt possible cet obstacle de la Saône entre le pays éduen et lui. On ne réfléchit pas qu'il lui eût été bien difficile d'effectuer le passage sur la rive éduenne, en des endroits où il n'y a point de gués, et que Vercingétorix, au contraire, pouvait passer facilement partout et surtout à *Cabillonum* (Châlon sur Saône), qui était une ville des Éduens et devait lui offrir, sans aucun doute, les moyens d'effectuer ce passage. La route de César en Séquanie était évidemment dans la direction de Gray à la Province, vers le pays des Allobroges; mais nous n'admettons pas plus que

l'auteur de l'article que Genève fût l'autre point de la ligne qu'il se proposait de parcourir, comme le croit M. Quicherat. Pourquoi Genève, qui l'écarte de la Province et où il n'avait rien à faire, tandis qu'il pouvait éviter l'ennemi sans s'éloigner sensiblement de la Saône?

« Jusqu'à ce qu'on nous donne d'autres moyens d'appréciation, dit l'auteur de l'article en un autre passage, nous considérons comme frontières probables des Lingons les limites de l'ancien diocèse de Langres. » Nous croyons, quant à nous, que ce système doit être complétement abandonné aujourd'hui, et voici pourquoi : Il n'est pas même exact de dire que les diocèses correspondent toujours aux cités romaines. Cela a pu être vrai, mais seulement au quatrième siècle. Les circonscriptions de provinces métropolitaines ont pu répondre alors aux provinces romaines et les circonscriptions diocésaines aux territoires des cités; quoique l'on puisse peut-être retrouver ailleurs que dans les divisions politiques et administratives de l'empire la véritable origine des premières divisions ecclésiastiques du monde chrétien.

Mais si nous avons un tableau assez complet des provinces romaines au quatrième siècle, si nous savons, d'autre part, qu'il y avait autant de diocèses que de cités, il s'en faut que l'étendue des uns fût précisément calquée sur celle des autres; la cité, en effet, était morcelée d'une foule d'enclaves; nous en avons la preuve par l'étude des monuments épigraphiques de la Lombardie. Un pareil état de choses, qui pouvait s'accorder avec le mécanisme de

l'administration municipale des Romains, ne devait plus satisfaire les exigences de la *surveillance* épiscopale, qui ne s'exerçait avec fruit que sur un territoire parfaitement compacte et nettement délimité. Or, si nous ne sommes même pas assurés de la transmission exacte du territoire des cités à l'autorité épiscopale du quatrième siècle, à bien plus forte raison pouvons-nous douter que ces anciennes divisions romaines aient traversé, sans subir aucun changement, tout le moyen âge. Les premiers titres certains que nous possédions sur l'étendue des diocèses ne remontent qu'au dixième siècle, et pendant les six cents ans qui ont précédé ces documents, sommes-nous sûrs qu'il n'y ait eu aucun remaniement, aucun changement, aucune suppression? Pour ne citer qu'un seul exemple, nous avons en Lombardie trois anciennes cités romaines qui n'ont formé que deux diocèses. Mais nous pouvons affirmer, les preuves en main, qu'il est cependant une ancienne division romaine qui a subsisté intacte, et c'est cela qui a pu tromper d'Anville et Durandi lui-même, lequel connaissait bien mieux que d'Anville l'époque transitoire, et qui avait retrouvé un grand nombre de positions anciennes à l'aide des titres du moyen âge; cette division est celle des cités en *pagi*. Le *pagus* était, comme on sait, une espèce de canton, ayant ses magistrats connus sous le nom de *préfets* ou *édiles* du *pagus*, investis d'attributions clairement définies par le code théodosien, et, avant cette époque, dans les *Agrimensores* et les monuments épigraphiques. Le *pagus* celtique et le *pagus* gallo-romain du sixième siècle ne présentent assurément

pas les mêmes limites que le *pagus* romain; mais ce dernier, qui n'a pas varié d'étendue en Italie, pendant le moyen âge, doit reparaître aussi dans les subdivisions diocésaines de la France au dixième siècle, même après la confusion de l'époque de Grégoire de Tours. Nous le retrouvons avec ses anciennes limites jusqu'au dix-septième siècle, dans les *vicariats* de l'Italie où nous affirmons même que les limites des petites métropoles paroissiales actuelles, reste de ces *vicariati* ou divisions baptismales des premiers temps, représentent exactement encore aujourd'hui les anciens *pagi* des cités. Nous ne tarderons pas à en présenter nous-même la preuve dans un travail spécial, avec toutes les pièces à l'appui. C'est donc seulement le *pagus* romain qui a subsisté et qui se retrouve dans les vicariats, et non la cité dans le diocèse.

Mais prétendre que les diocèses nous représentent fidèlement les territoires des anciens peuples de la Gaule, c'est là une proposition qui ne nous paraît avoir aucun fondement sérieux. Nous savons bien que c'était une idée adoptée par d'Anville, d'après cette opinion fausse que les cités romaines elles-mêmes avaient été toutes créées sur l'étendue et avec les limites du territoire des peuples conquis. Rien, au contraire, de plus variable que les limites de ces territoires, suivant que l'influence politique des peuples gaulois étendait ou réduisait les liens de la clientèle. Il y avait, nous le voyons par César et par Strabon, une clientèle flottante qui se portait tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Nous avons le tort de juger toujours l'antiquité avec nos

idées et nos usages modernes. L'existence d'une division compacte, bien et invariablement définie, partagée elle-même en subdivisions régulières et fixes est un fait presque moderne. Il n'existait point en Asie, à l'époque des grands rois, où le partage des satrapies ne représente en réalité que de grandes répartitions ethnographiques; il n'y en a pas davantage de traces en Grèce, où le seul lien entre les villes était la religion, le conseil amphictyonique, les jeux et, plus tard, les *ligues;* il n'y en a pas d'apparence en Italie avant les onze régions d'Auguste, et encore cette division ne répondait-elle à aucune nécessité administrative; les cités mêmes n'avaient pas de territoire fixe, car ce qui dominait dans le système municipal était l'idée de propriété : la preuve en est que nous voyons des cités *posséder* des domaines fort éloignés de leurs murs. Tous ces partages étaient donc variables, accidentels, mal définis, parce qu'il n'y a de divisions fixes, durables et nettes que celles qui répondent aux besoins d'une hiérarchie administrative et d'un service civil, judiciaire, censitaire ou religieux.

Lorsque cette hiérarchie administrative n'est pas née, il n'existe que des divisions ethnographiques ou politiques, — dans le sens historique et non géographique du mot, — c'est-à-dire des divisions essentiellement variables, car les races se confondent et les intérêts politiques changent incessamment. Quand donc les premières divisions fixes ont-elles été créées? Quand Rome a fondé son administration provinciale avec des pouvoirs circonscrits. Quand l'Italie

a-t-elle eu aussi ses divisions immuables? Quand la Péninsule fut assimilée au reste de l'empire et soumise à un régime provincial déguisé, à l'époque où Aurélien créa les *Correctores Italiæ.*

Quand enfin le territoire des cités fut-il modifié et irrévocablement limité? Ce n'est pas à l'époque des premières créations de magistrats municipaux, car l'organisation administrative des cités a précédé, comme on le sait aujourd'hui, la fondation de Rome, mais à l'époque où les villes devinrent le centre de la surveillance épiscopale et de l'administration ecclésiastique. Si les *pagi* se sont conservés intacts en Italie, c'est que cette dernière subdivision du sol romain, en raison même de son peu d'importance, était plus à l'abri des changements produits par les révolutions et les remaniements qui en sont la suite.

Nous croyons donc, quant à nous, que les limites des peuples de la Gaule nous sont parfaitement inconnues, et rien ne nous paraît plus gratuit et plus téméraire à la fois que de les emprisonner dans les territoires des diocèses. Strabon, lui-même, eût été fort embarrassé de retrouver les divisions ethnographiques et politiques, que la conquête romaine avait bien plutôt effacées qu'adoptées; aussi, dans sa géographie de la Gaule, nous donne-t-il exclusivement les divisions des provinces romaines. Nous ajouterons qu'il n'a pas pu se préoccuper d'ailleurs de retrouver ce qui n'existait pas, car ce qui est essentiellement mobile ne présente, pour ainsi parler, rien de saisissable. Nous irons plus loin et nous dirons ici que cette fameuse limite de la

Séquanie et des Lingons, qui aurait été la Saône d'après Strabon, est bien plutôt à nos yeux la frontière de la Séquanie et de la Lyonnaise romaines que celle des anciens peuples. César dit que le Rhône séparait la Séquanie de la Province, mais il ne dit nulle part que la Saône ait été la limite des Séquanes à l'Ouest. Elle ne l'était peut-être pas plus de son temps qu'elle ne l'est du nôtre entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Qui sait si, quand César dit qu'il était à l'extrémité du territoire des Lingons, se disposant à entrer en Séquanie, il n'avait pas déjà franchi la Saône, dont les deux rives, à cette hauteur, auraient alors appartenu au premier de ces deux peuples?

L'auteur de l'article n'adopte pas, comme on l'a vu plus haut, le système dijonnais qui place César sur l'Armançon. Il suppose que le proconsul s'achemine de Vitry vers le sud-est, en suivant la vallée de l'Aube : « C'est, dit-il, la route la meilleure et la plus directe qu'il puisse tenir pour gagner *Dijon, dernière place lingonne*, et de là pénétrer en Séquanie, *in Sequanos*... Son troisième bivac est à environ trois lieues au sud de la Ferté sur Aube, *près de la frontière lingonne, découpée de ce côté par l'enclave mandubienne.* » Vercingétorix sera venu camper sur la Seine, un peu au-dessus de Châtillon; puis il sera allé le second jour sur l'Ource. Les Romains s'arrêtent sur l'Aube, à dix milles de là environ : c'est le lendemain, entre Montigny et Louesme, qu'aurait eu lieu la rencontre des armées. Ce système nouveau, sauf les attributions arbitraires des lieux modernes aux anciens territoires, nous paraît plus facile à

accorder avec le texte. Il pourrait même, à la rigueur, se concilier avec le *per extremos Lingonum fines*, et avec le *in Sequanos;* seulement l'auteur de l'article entend ici César autrement que Plutarque, que Dion Cassius, que Planude et que Pétrarque, qui ont compris qu'il ne côtoyait pas le pays lingon, mais qu'après l'avoir traversé, il en franchissait la limite, et qu'il se trouvait par conséquent en Séquanie ἐν Σηκουανοῖς, lorsqu'il rencontra Vercingétorix. De plus nous ne voyons pas que, dans ce système plus que dans celui des Dijonnais, il soit parlé de vestiges, de lieux dits, de preuves enfin ou simplement d'arguments tirés du pays où cette marche problématique se serait effectuée, et où la bataille aurait été livrée. Cette explication n'a donc et ne peut avoir que la valeur d'une conjecture qu'on livre à l'examen et dont on attend la confirmation de l'étude, du temps ou du hasard. Elle n'est d'ailleurs modestement exposée que comme une hypothèse, et nous l'acceptons volontiers ainsi, habitué que nous sommes à admettre à examen toutes les idées présentées avec sincérité par des hommes instruits et compétents. Quant à nous, jusqu'à ce que l'on combatte par des preuves et non par d'ingénieuses conjectures tous les témoignages concluants que nous offre le sol même de la Franche-Comté, nous ne voyons aucune raison d'embrasser un des quatre ou cinq systèmes qui promènent César dans des directions diverses, pour le conduire au mont Auxois, les uns n'ayant pas plus que les autres d'arguments matériels à nous opposer. D'Anville, ou plutôt l'abbé Belley, place le combat entre Tonnerre et

Ravières; le commandant Duménil adopte l'opinion qui le rapproche de Périgny; M. Rossignol le porte sur la Brenne, à huit kilomètres du mont Auxois; M. de Coynart, à un autre endroit encore; l'auteur de l'article, sur l'Ource; ce qui fait, comme on voit, autant de systèmes que de personnes. En Franche-Comté, tout le monde est d'accord sur le point où César a dû franchir la Saône, sur le lieu de la bataille et la route qui a conduit les deux armées à *Alesia;* partout la trace en est restée marquée, partout le pays nous offre sur leur passage des noms, des débris, des légendes. Toutes les études faites en Bourgogne l'ont été sur la carte, le compas à la main; nulle part la voix des morts, leurs tombeaux, leurs souvenirs ne nous parlent; nulle part le sol ensanglanté, la tradition populaire, cette grande et ineffaçable trace des batailles nationales, des causes défendues avec désespoir, ne s'est fait voir et entendre depuis qu'on interroge le pays dans toutes les directions.

L'auteur de l'article ayant amené, par le chemin incontestablement le plus commode, César devant le mont Auxois, décrit le siége d'*Alesia*. Nous craignons qu'il ne se fasse illusion sur les défenses naturelles que présente cette petite colline : « Avec quelques travaux, dit-il, on pouvait en faire un lieu presque imprenable et y assurer, en cas de revers, un asile sûr à des troupes nombreuses; » et dans un autre passage : « La place d'*Alesia* était située au sommet d'une colline d'accès si difficile qu'elle ne pouvait être enlevée d'un coup de main. » Tout cela ne nous a nullement frappé, de quelque côté que nous ayons envisagé le

mont Auxois, qu'on gravit très-facilement sur tous les points et qui présente dans toute la partie orientale plutôt des ondulations que de véritables pentes. Ce qui nous paraît surtout impossible, c'est d'y loger des *troupes nombreuses*, c'est qu'elles y aient pu trouver un *asile sûr;* ce qui nous paraît tout à fait inutile, c'est que César en eût fait le blocus, car les Romains ont mille fois emporté en un jour des lieux bien autrement fortifiés; l'assaut était possible de presque tous les côtés; enfin ce qui ne nous semble pas admissible, c'est que les Gaulois, en nombre double des Romains, se soient regardé enfermer par eux, pouvant descendre de leur petit plateau pour les harceler sur tous les points et ayant l'avantage de la position.

Nous nous bornerons, en finissant cet examen, à reproduire les arguments opposés par l'auteur de l'article à M. Quicherat et dont quelques-uns ont déjà été combattus par nous dans les pages qui précèdent : 1° Le camp gaulois à Sarraz, où le place l'éminent professeur, serait au sud et non à l'est de l'*oppidum*, comme le veut le texte des *Commentaires;* cela nous semble juste et nous avons déclaré ne pouvoir partager sur ce point l'opinion de M. Quicherat.

2° A propos de la circonvallation, M. Quicherat avait dit que les travaux n'avaient pas dû, selon lui, exister sur tous les points. L'auteur de l'article objecte que si la circonvallation n'est pas complete, elle est inutile et dangereuse. Cela est vrai s'il s'agit d'une plaine ou d'une vallée, comme au pied du mont Auxois: mais s'il s'agit de rochers

à pic, de ravins, de lieux inaccessibles, comme aux abords d'Alaise, il eût été inutile de faire des défenses ou des *approches* là où la nature y suppléait.

3° Quant au dernier épisode, l'attaque de Vergasillaunus, il y a évidemment lieu de compléter les études de M. Quicherat sur ce point. Nous n'avons pas dissimulé les objections, elles sont presque toutes empruntées à l'article dont il s'agit; nous n'y reviendrons donc pas ici.

Ajoutons encore, en terminant la revue de tant d'articles et de mémoires composés depuis deux ans sur l'emplacement d'*Alesia*, que le dernier de ces travaux, si remarquable par les qualités que nous avons signalées dès le début de ce cinquième chapitre, devrait être pour tout le monde ce qu'il sera pour nous-même : un modèle de la forme qu'il convient de donner aux discussions scientifiques. Cette extrême courtoisie, poussée même jusqu'à une exquise déférence pour les hommes spéciaux, déférence toujours de bon goût et souvent fort habile, nous avertit que par la modération, loin de renoncer à ses avantages, on gagne en autorité tout le terrain que perdent les hommes emportés et mal élevés, dont le défaut d'éducation met plus en évidence l'ignorance et la mauvaise foi. A quel propos apporter de l'aigreur dans de pareils débats, qui ne touchent vraiment ni à l'honneur des familles ni même à celui des clochers, mais seulement aux intérêts de la science et de la vérité? En supposant que nous ayons tort, que M. Delacroix se soit trompé, que M. Quicherat n'ait embrassé que des chimères, que nous-même ayons été abusé

par les textes et la vue des ruines immenses qui resteraient sans désignation, n'avons-nous pas tous plus ou moins touché à des questions intéressantes sur la philologie, l'histoire, les divisions géographiques des anciens, la condition politique et économique des Celtes, la stratégie, la tactique, l'art des siéges, le système d'attaque des Romains et le système de défense des Gaulois, la valeur des textes, celle des écrivains, et le degré d'autorité qu'il convient de leur accorder? Il semble que le fond même du débat soit presque devenu l'accessoire. En somme, cela touche assez peu de gens qu'*Alesia* soit ici ou là; mais il en est beaucoup dont la curiosité est justement piquée par des discussions aussi profitables aux études classiques. Ne faut-il pas surtout se montrer reconnaissant envers celui qui a eu le mérite de donner le signal de cette lutte? Nous ne voulons exclure personne de ceux qui ont apporté leur pierre, si chétive qu'elle soit, à l'édifice, et nous remercierons bien volontiers M. Rossignol lui-même de quelques observations judicieuses que renferme son mémoire trop vanté, et assez récompensé pour qu'on n'ajoute aucune louange à celles qu'il a reçues.

Ne peut-on pas dire d'ailleurs de l'archéologie, avant que les preuves nous arrivent aussi nombreuses et aussi concluantes qu'elles le sont aujourd'hui dans la question d'*Alesia*, ce que Fontenelle disait de la théologie : « Cette science où il faut déjà tant de savoir pour déraisonner? »

Mais ceux que nous remercierons surtout, ce sont MM. Quicherat, Toubin, et l'auteur de l'article de la *Revue*

des Deux-Mondes, qui a tiré de la cause d'Alise-Sainte-Reine tout le parti possible; cela est d'autant plus méritoire qu'il n'avait pas été, comme M. Rossignol, désigné d'office. Si Troie pouvait être sauvée, elle le serait par ses mains. Ce qui nous a surtout frappé en relisant ce mémoire pour la seconde fois, et la plume à la main, c'est cet esprit méthodique, rigoureux même dans le détail, et cependant exercé aux vues d'ensemble, pouvant s'appliquer, en un mot, aux grandes comme aux petites choses (1).

(1) Cet examen critique était terminé lorsque M. Fallue, auteur de deux mémoires favorablement écoutés de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'an dernier, a bien voulu nous communiquer un nouveau travail manuscrit qu'il a lu ensuite à la même Compagnie (séances de juillet), et qui a été publié depuis dans la *Revue archéologique* du 15 août, sous ce titre : *Sur les mouvements stratégiques de César et de Vercingétorix avant le siége d'Alesia.* Dans ce mémoire, M. Fallue, qui est des nôtres, partage toutefois l'opinion de l'auteur de l'article que nous venons d'examiner, sur la position qu'il convient d'attribuer à César après sa jonction avec Labiénus. Il prouve ensuite que Vercingétorix n'a pas l'intention de combattre César. « *Neque acie dimicaturum.* » Il veut seulement lui fermer la route avec sa cavalerie. César annonce l'intention d'éviter le pays éduen, et n'était occupé que de sa retraite vers la Séquanie : comment alors se fût-il dirigé vers Montbard, tenant ainsi une route qu'il ne veut pas suivre ? Vercingétorix, si César n'eût voulu à tout prix éviter le territoire éduen, eût-il pu s'écrier : « *Fugere in Provinciam Romanos?* » Si après sa défaite Vercingétorix se fût dirigé vers Alise-Sainte-Reine, le but de César était atteint; il regagnait la Province par la Séquanie. Après le siége, César entre chez les Éduens et s'occupe des quartiers d'hiver. Il assigne la Séquanie à Labiénus, et il lui donne toute sa cavalerie. Pourquoi, dit M. Fallue, choisir Labiénus, le plus habile de ses lieutenants ? N'est-ce pas pour accomplir la tâche difficile de pacifier la Séquanie, encore agitée par les grands événements dont elle venait d'être le théâtre, et pour que les débris de l'armée vaincue fussent plus promptement dispersés par sa cavalerie ?

DERNIÈRES FOUILLES FAITES A ALAISE

La Société d'émulation du Doubs avait décidé, dans sa séance du 12 juin, que de nouvelles fouilles seraient faites sur le plateau d'Alaise. M. Auguste Castan a rendu compte des premiers travaux de cette année dans la *Revue archéologique* du 15 août. Les *tumuli* qui ont été fouillés sont vers Sarraz. On y a trouvé des squelettes, des armes, des ornements militaires celtiques, et notamment un poignard fort remarquable, des colliers, des armilles; puis des ferrements ayant appartenu à un char de guerre gaulois, enfin des ossements d'animaux, ce qui n'est pas à négliger : car César nous apprend lui-même, au livre sixième de ses *Commentaires*, que les Celtes avaient coutume d'ensevelir avec l'homme tout ce qui lui avait été cher pendant sa vie, et même les animaux : « *Omniaque quæ vivis cordi fuisse..., etiam animalia.* » (Chap. XIX.)

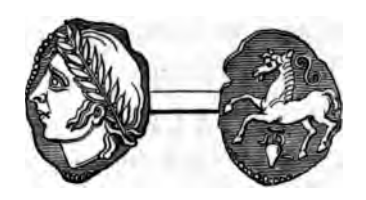
On peut constater, par la présence de ces objets trouvés sur le plateau d'Alaise, l'identité parfaite des *tumuli* de ce côté du Lison avec ceux d'Amancey.

Les travaux ont continué depuis le 15 août, et M. Quicherat a passé six semaines dans le pays. Par une lettre toute récente, datée du 12 octobre, M. Varaigne nous instruit des résultats décisifs qui viennent d'être obtenus sur les territoires d'Alaise, de Refranche, d'Éternoz, de Sarraz et de Myon. Dans tous les *tumuli* fouillés on a recueilli des bracelets de bois, de bronze, de verre, des fibules, des *objets en lave d'Auvergne* et un tesson trouvé à Alaise même et qui porte pour marque de potier :

A L E
S I .

Les preuves nous arrivent de tous les côtés à la fois : M. de Saulcy nous a communiqué l'empreinte d'une médaille d'or trouvée, il y a soixante ans environ, à Alaise (provenance certaine). Elle représente du côté de la face un Apollon lauré ou plutôt une tête de chef gaulois ; du côté du revers, un cheval galopant avec la fiole à deux anses et le signe S. Ce type est parfaitement identique à ceux des monnaies d'or arvernes portant en toutes lettres le nom de VERCINGÉTORIX. Personne ne pourra s'y tromper, et M. de Saulcy n'hésite pas à y voir une pièce du chef arverne vaincu par César : les monnaies d'or de Vercingétorix sont rares, mais parfaitement connues ; il en possède trois dans sa collection, dont la conformité avec l'empreinte que nous avions sous

es yeux nous a frappé d'abord. On peut la comparer aussi avec les deux pièces que possède le cabinet impérial, avec elles de M. le duc de Luynes, de M. Bouillet, à Clermont-Ferrand, de M. de la Saussaye, de l'Institut, de M. de Vesvrottes, à Dijon, et de M. de Longpérier, la plus belle de toutes. Il est donc certain qu'on a trouvé à Alaise une monnaie d'or de Vercingétorix, soixante ans avant le débat qui nous partage et nous réunira assurément bientôt par la force irrésistible de l'évidence (1). Cette pièce appartient à



M. Sauvadet, contrôleur des contributions directes, à Montpellier. Il la tient d'un ancien receveur des domaines de Pontarlier, lequel se l'était procurée à la suite de fouilles faites à Alaise. Nous devons à l'obligeante entremise de M. F. Prévost, capitaine du génie à Montpellier, l'autorisation que le propriétaire nous a accordée de la publier. M. F. Prévost est lui-même auteur d'un travail inédit sur *Alesia,* et,

(1) Nous regrettons vivement d'avoir annoncé dans le numéro du 19 octobre, du *Moniteur*, que M. Dey d'Auxerre était *Franc-Comtois.* Nous avions mal compris la lettre qu'il nous faisait l'honneur de nous adresser, et dans laquelle ces mots : *Je suis Franc-Comtois*, signifiaient, comme il nous l'a fait connaître depuis : *Je suis né en Franche-Comté.*

tout en nous transmettant l'empreinte de cette monnaie, il nous avertit qu'il est partisan de l'opinion bourguignonne.

En même temps que les preuves, nous arrivent les adhésions des hommes spéciaux et compétents; M. Jacobs, qui vient de passer avec beaucoup d'honneur son doctorat à la Sorbonne, et qui a fait, à l'*école des chartes,* une étude toute particulière du *pagus* celtique, romain et gallo-romain, va publier dans le *Journal des Savants* un travail sur le premier de ces *pagus*, le *pagus celtique;* travail dans lequel il prouve que le pays des Mandubiens ne saurait être ailleurs que sur les bords du Doubs, en Franche-Comté.

Nous remercierons, en finissant. M. le commandant de Coynart, de nous avoir fait obligeamment remarquer une erreur dans nos articles du *Moniteur;* nous nous sommes empressé de la faire disparaître dans cette réimpression. Nous le remercions aussi de sa réponse, qui est tout ce que nous pouvions souhaiter. Nous regrettons seulement qu'il se soit appliqué ce que nous disions, d'une manière très-générale, des officiers modernes, et ayant surtout en vue ceux qui ont écrit sur les *Commentaires* avant lui. D'ailleurs, l'honorable commandant a, dans la personne de M. l'abbé Pascal, un ami qui épouse la querelle et les intérêts d'Alise-Sainte-Reine plus chaleureusement qu'il ne le fait lui-même. Il nous a écrit deux lettres de grosses injures en s'excusant sur son grand âge. Il est excusé.

CONCLUSION

Les textes anciens sont favorables à Alaise. Ceux des auteurs du moyen âge qui n'ont pas connu la tradition dont le moine Herric semble être l'inventeur, pensent comme Dion Cassius et Plutarque, et ont compris César comme eux, en plaçant le combat, et par conséquent *Alesia* en Séquanie. Quelques commentateurs modernes ont même voulu porter en Franche-Comté la rencontre des armées, tant les violences faites aux textes pour placer *Alesia* à Sainte-Reine, contrariaient l'explication naturelle que leur instinct leur conseillait.

La marche de César et de Vercingétorix s'explique logiquement vers la Séquanie, par l'intention avouée de César de gagner la Province à travers ce pays, où les armées semblent avoir laissé partout des vestiges de leur passage; ce qui fait que dans le système franc-comtois tout le monde

est d'accord sur la direction qu'il convient de leur donner, tandis qu'en Bourgogne on propose autant d'itinéraires différents qu'il y a de préopinants.

En Auxois, il est impossible d'accommoder les exigences du texte avec l'exiguïté des lieux; et les esprits les plus sages et les plus éclairés qui se sont attachés à défendre cette ancienne opinion ont été contraints de réduire les chiffres de César et de faire brèche, les premiers, dans le monument qui sert de base à la discussion. En Franche-Comté, l'espace ne manque certes pas, et l'on finira par se persuader peut-être qu'il en faut beaucoup pour faire manœuvrer quatre cent mille combattants (1). Les difficultés ne portent plus que sur quelques détails, et nous ne doutons pas qu'elles ne se dissipent avec le temps. Ce qui n'est contesté par personne aujourd'hui, c'est que l'un des deux pays nous représente un immense champ de bataille entourant un formidable *oppidum* celtique tout couvert de ruines, et tel que César les décrit lui-même aux livres II, IV et V des *Commentaires;* partout des vestiges gaulois et romains nous rappellent César et ses légions, Vercingétorix et ses armées, le blocus, la bataille, et des milliers de tom-

(1) M. de Saulcy vient de trouver la confirmation évidente du sens que nous avons donné au mot *collis*, qui était à la fois pour les Romains, ou une colline, ou un massif avec plusieurs sommets, ou une montagne quelquefois d'une grande étendue. César, en effet, désigne par le mot *collis*, au livre II, un vaste sommet situé sur les rives de l'Aisne, et parfaitement reconnu par M. de Saulcy pour avoir été le point principal du théâtre de la guerre contre les Belges (chap. 7, 8 et 9). Cette *collis* n'a pas moins de dix à douze kilomètres de pourtour.

beaux celtiques sont là comme les témoins séculaires de la défaite des Gaules.

Le mont Auxois porte les ruines d'une ville romaine et gallo-romaine; mais nulle part n'apparaissent les vestiges d'un camp romain, et pas un tombeau! Ainsi la Gaule tout entière aurait succombé dans ces vallées et sur ces collines, et aucun pieux témoignage de patriotique regret n'aurait honoré la mémoire de ceux qui sont morts pour la liberté, pour les dieux, pour leurs familles oublieuses! Pas un nom ne consacrerait le souvenir de cette lutte! pas un débris n'attesterait que quatre cent mille hommes ont été aux prises en ce lieu pendant des semaines entières, quand d'autres champs de bataille où des forces moindres se sont rencontrées pendant quelques heures seulement en conservent éternellement les marques (1)!

(1) Nous ne saurions trop insister sur ce fait. Il y a quelques semaines à peine, nous visitions le champ de bataille de Trasimène, et, sans même consulter la carte du cadastre, nous avons recueilli de la bouche des habitants les noms suivants : *Molinazzo della Battaglia*, *cimitero de' Romani*, *Sanguinetto*, etc, Ceux qui nous indiquaient ces champs et prononçaient ces mots significatifs étaient bien désintéressés dans la question d'*Alesia*, et même fort peu au fait de celle de Trasimène, car ils croient qu'Annibal était un général romain qui a battu les Russes et sauvé le pape. Le nom du consul est inconnu, celui d'Annibal est dans toutes les bouches, et il a sa légende populaire à Passignano, sur les bords du lac de Trasimène, comme César a la sienne au mont Colombin, sur la route qui mena les légions à Alaise. Un paysan bel esprit, du nom de Vincenzo Sacarelli, fait aux habitants des bords du lac des récits merveilleux de la bataille, et si navrants, nous disait le batelier qui nous promenait sur ces eaux célèbres, qu'il est bien difficile de ne pas fondre en larmes en l'écoutant.

BIBLIOGRAPHIE

I

Bibliographie des ouvrages à consulter pour la question d'Alesia, antérieurs à l'année 1855.

C. Julii Cæsaris de bello gallico comment. Manuscrits très-nombreux. Consultez le n° 5764 de la bibliothèque impériale. Éditions : *Édit. princeps* de 1469, Roma (tr.-rare); éditions aldine, elzévirienne, etc.; *voyez* l'ancienne édit. de Fr. Hotman, Lyon, 1574, dans laquelle *Alesia,* écrit *Alexia,* est placée en Franche-Comté, p. 309; *voyez* encore les éditions Tonson (Londres, 1712), Oudendorp (Leyde, 1735), Lemaire (Paris, 1819-20). Se défier des notes géographiques, faites avec beaucoup de négligence, comme pour presque tous les auteurs de cette collection; enfin l'édition de C. Nipperdey, Leipzig, 1847, in-8°; la meilleure édition de César, renfermant les variantes de tous les manuscrits connus.

Strabonis geographia. Müller et Dübner, texte grec et latin, édit. Didot (Paris, 1853); *voyez* le l. IV; — *voyez* aussi le Commentaire de Casaubon.

Ptolémée. Voyez l'édit. de F. W. Wilberg; et *la Gaule de Ptolémée* par M. L. Renier; *voyez* aussi l'édition Bertius et l'opinion de cet éditeur sur *Alesia.*

Lucii Annæi Flori epitome rerum rom., éd. Lemaire, 1827; *voyez* l. III, c. 10, et surtout l'édition de M. O. Jahn, Leipzig, 1852, la seule bonne.

Velleius Paterculus, Hist. rom., II, 47, éd. Lemaire.

*Plinii Hist. nat.,*XXXIV, 17, éd. de J. Sillig, Gotha, 1851 et suiv.

Diodorus Siculus, V, 24, collect. Didot.

Suetonius : J. Cæsar.

Plutarchi Chæronensis quæ exstant omnia, cum latina interpr. (Francfort, 1599), *voyez Vita C. J. Cæsaris;* et l'édit. Didot.

Dio Cassius, l. XL, *voyez* les variantes dans l'édition de Sturz, Leipzig, 1824.

Varo Atacinus; titre d'un poëme perdu : *De bello sequanico,* cité par Priscianus, grammairien du quatrième siècle.

Julii Celsi commentarii de vita Julii Cæsaris (*attribué à Pétrarque*), Reproduit *in extenso* dans l'édit. Lemaire.

C. Julii Cæsaris commentariorum de bello gallico libri septem in græcum sermonem translati. Ἀπομνημονεύματα, etc. (attribué à Planude, quatorzième siècle). *Voyez* cette paraphrase *in extenso* dans l'édit. Lemaire.

CONSTANCE. *Vie de saint Germain,* évêque d'Auxerre (cinquième siècle).

ÉTIENNE L'AFRICAIN. *Vie de saint Amatre* (sixième siècle).

HERRIC. *Poëme des miracles de saint Germain,* recueil des Bollandistes, t. VII, juillet, col. 241.

Bréviaire de Flavigny. DOM GEORGES VIOLE : *Apologie pour la véritable présence du corps de sainte Reine d'Alize dans l'abbaye de Flavigny.* Paris, in-12, 1653.

— On peut encore consulter SEXTUS-RUFUS, JUSTE-LIPSE; puis VIGENÈRE, LEBLOND, etc.

Recueil des capitulaires des rois carlovingiens.

FORTUNAT. *Vie de saint Germain de Paris* (sixième siècle).

Chartes diverses déposées aux archives et à la bibliothèque de Besançon et aux archives départementales de Dijon.

Obituaire de saint Anatole de Salins.

Nécrologe de saint Paul de Besançon.

GUILLAUME. *Histoire des sires de Salins. Voyez* t. I, p. 75.

HENRI DE ROHAN. *Le Parfait capitaine* ou *Abrégé des guerres des Gaules.*

SAINT JULLIEN DE BALLEURE. *De l'origine des Bourguignons. Voyez* p. 218.

SANSON. *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, tirées des Commentaires de César,* Paris, 1652.

OURS DE MANDAJORS. Plaidoyers en faveur d'Alais, en Languedoc, sous ce titre : *Éclaircissements sur la dispute d'Alyse en Bourgogne et de la ville d'Alez, capitale des Cévennes en Languedoc, au sujet de la fameuse Alesia assiégée par César.* Avignon, 1715.

ADRIEN DE VALOIS. *Notitia Galliarum,* Paris, 1676, in-folio.

D'ANVILLE. *Éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule.* Paris, 1741, in-12. (L'abbé Belley est, à ce qu'il semble, le véritable auteur de ce travail, et D. Jourdain a levé le plan qui l'accompagne.)

Le chevalier FOLARD. *Abrégé des commentaires sur l'histoire de Polybe. Voyez* t. III, p. 186.

TURPIN DE CRISSÉ. *Commentaire des Commentaires de César.*

DUNOD. *Histoire des Séquanais et de la province séquanaise.*

DOM PLANCHER. *Histoire générale et particulière de la Bourgogne.* Dijon, Dufay, 1739.

SCHOEPFLIN. *Alsatia illustrata. Voyez* t. I, p. 352, 1751.

COURTÉPÉE. *Description historique et topographique du duché de Bourgogne.* Dijon, Causse, t. V, 1780.

GUISCHARDT. *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains. Voyez* t. II, c. 16. — Du même, *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires. Voyez* t. IV

LÉOPOLD VACCA BERLINGHIERI. *Examen des opérations et d travaux de César au siége d'Alesia.* Lucques, Bertini, 1812 1 vol. in-8°.

NAPOLÉON. *Précis des guerres de César, écrit à Sainte-Hélène sous la dictée de l'Empereur;* publié par M. Marchand. Paris, Gosselin, 1836, 1 vol. in-8°.

WALCKENAER. *Géographie des deux Gaules*, t. I, p. 328.

Le commandant DUMESNIL. *Notice sur Alesia* (*Spectateur militaire*, 14e année, XXVIIe vol., p. 621, 1839.)

THIÉRON. *Rapport sur la position d'Alesia*, reproduisant l'opinion d'Ours de Mandajors favorable à Alais en Languedoc. (*Mémoires de la Société d'agriculture du département de l'Aube*, 1839.)

Bibliothèque historique de l'Yonne. *Voyez* le deuxième volume.

MAILLARD DE CHAMBURE. *Premier et second rapport sur les fouilles faites à Alise en* 1839. (*Mémoire de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*. Dijon, Douillier, 1841, in-4°.) Les objets provenant de ces fouilles sont, pour la plupart, déposés dans les salles de la Commission des antiquités à Dijon.

CLERC. *La Franche-Comté à l'époque romaine*. (Fouilles faites sur le plateau d'Amancey.)

BERLIER fils. *Réfutation de l'opinion qui tendrait à placer Alesia de César près de la ville d'Alais* (*Gard*). (*Mémoire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*.)

Carte topographique de la France, levée par les officiers d'état-major et gravée au dépôt de la guerre. *Voyez* les départements de l'Est.

ARMSTRONG. *Gaelic dictionary*.

PERCEROT. *Rapport sur les fouilles d'Amancey*, avec une note sur le même sujet, par M. Th. Bruand. — *Mém. de la Soc. d'ém. du Doubs*, T. II, 1re série.

BARTHÉLEMY. *Nouveau manuel complet de numismatique ancienne*. *Voyez* p. 98.

Musée des antiques de Besançon, où se trouvent la plupart des objets provenant des plateaux d'Alaise et d'Amancey.

Salles de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon, où sont déposés en partie les objets provenant du mont Auxois.

Collections particulières en Bourgogne : *Voyez* celles de M. de Vesvrottes (médailles), celle de Calabre, cultivateur à Alise Sainte-Reine (n'avoir qu'une confiance modérée), celle de M. Sauvadet à Montpellier, etc.

Médailles provenant d'Alise, déposées dans diverses collections et chez les marchands. Il y en a de fausses.

II

Nouvelle bibliographie ; ouvrages et articles postérieurs à 1855.

A. DELACROIX. *Alesia.* Mémoire lu à la Société d'émulation du département du Doubs à la séance du 10 novembre 1855, publié dans les *Mémoires* de cette société, 2e série, VIIe vol., 1855 (cartes). Besançon, 1856.

AUGUSTE CASTAN. Article sur ce mémoire : *Feuilles d'affiches* Besançon, 9 mars 1856.

J. QUICHERAT. Article sur ce mémoire : *Athenæum français,* 10 mars 1856 (reproduit dans le *Journal général de l'instruction publique* du 21 mai 1856).

ED. TOUBIN. Article sur ce mémoire : *Sentinelle du Jura,* 3 mai 1856.

CUINET, curé d'Amancey. *Lettre sur Alaise : Feuilles d'affiches.* Besançon, 25 mai 1856.

CH. LONGCHAMPS. Article sur Alaise : *Journal de la Haute-Saône.* Vesoul, 31 mai 1856.

ERNEST DESJARDINS. Article sur *Alesia : Revue de l'instruction publique,* 12 juin 1856. — Du même. Article sur *Alesia : Journal de Saône-et-Loire.* Mâcon, 28 juin 1856.

H. BORDIER. *Bulletin de la Société de l'histoire de France,* juin 1856.

DÉY. *Alesia,* br. Auxerre (avant le 25 août), 1856.

ROSSIGNOL. *Alise : Étude sur une campagne de Jules César,* in-4° (cartes). Dijon (août), 1856.

H. B. Article sur le précédent ouvrage : *Journal de la Côte-d'Or,* 16 août 1856.

LENORMANT, de l'Institut. Communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 22 août 1856. *Voyez* les procès-verbaux des séances. — Du même. Article sur

les ouvrages de MM. Delacroix, Rossignol et Déy : *Correspondant* du 25 août 1856.

Foisset. Article sur l'ouvrage de M. Rossignol : *Spectateur de Dijon,* 30 août 1856.

J. Quicherat. Article sur le travail de M. Déy : *Revue archéologique* du 15 septembre 1856.

Jomard, de l'Institut. Communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances des 29 août et 5 septembre 1856; seconde lecture le 26 septembre 1856 (travail imprimé en partie dans le *Bulletin de la Société géographique. Voyez* plus bas).

Ernest Desjardins. *Mémoire relatif au travail lu à la Société d'émulation du Doubs,* par M. A. Delacroix, intitulé : *Découverte d'Alesia : Bulletin de la Société de géographie,* même numéro. (Ce travail et le précédent sont accompagnés de cartes).

Emm. Bousson de Mairet. *De la position réelle de l'Alesia de Jules César* (avec une lettre de M. Léon Robert, datée de septembre 1856, laquelle avait été publiée d'abord dans l'*Abeille jurassienne* des 16 et 23 novembre et dans la *Feuille d'affiches* de Besançon du 30 novembre 1856); br. Arbois, 1856.

Lherminier. Article sur *Alesia : Assemblée nationale,* 27 octobre 1856.

Henri Bordier. *Discussion au sujet de l'emplacement d'Alesia : Correspondance littéraire* du 5 novembre 1856.

R. de Coynart. *Étude historique, topographique et militaire sur la cité gauloise d'Alesia : Spectateur militaire* du 15 novembre 1856 (2 cartes).

J. Garnier. Compte rendu de la séance du mois d'août de la Société de géographie; — De la position de l'*Alesia* des Romains : *Vérité, journal des faits,* 14 novembre 1856.

Foisset. *Encore Alise : Spectateur de Dijon* du 18 novembre 1856.

Hôte. Article sur l'ouvrage de M. Rossignol : *Moniteur universel,* 19 novembre 1856.

Bernard d'Uzelle. *Alesia : Vérité* du 22 novembre 1856.

V. BAVOUX. Rapport sur une excursion à Alaise, lu à la Société d'émulation du Doubs, séance du 15 décembre 1856 (extrait des *Mémoires* de la Société publiés en 1857).

CH. F. VARAIGNE. *Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise,* communiqués aux séances des 8 et 16 décembre 1856 de la Société d'émulation du Doubs (extrait des *Mémoires* de la Société, publiés en 1857).

VICTOR REVILLOUT. *Alaise, Alise.* Ni l'une ni l'autre ne peut être *Alesia;* br. Paris, A. Durand, 1856.

CHARLES TOUBIN. *Alesia : Alaise séquane, Alise en Auxois;* dissertation lue à la Société d'émulation du Doubs, séance du 10 janvier 1857 (extrait des *Mémoires* de la Société). Ce travail a paru d'abord dans l'*Impartial de Besançon.*

R. DE COYNART. *Le siége d'Alesia* : *Spectateur militaire* du 15 février 1857 (cartes).

FÉLIX DOINET. *Alesia : Moniteur de l'Indre* du 15 février 1857; article reproduit dans le *Moniteur du Calvados* du 10 juin 1857.

Général DUFOUR. *Mémoire sur le VII*e *livre des Commentaires de César : De bello gallico;* communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. Jomard, séance du 6 mars 1857 (inédit). L'analyse en a été publiée dans le troisième bulletin des séances de cette académie : *Revue de l'instruction publique* du 9 avril 1857. Voyez *Comptes rendus des séances de* 1857, par M. E. Desjardins, réimprimés en 1 volume. Paris, Durand, 1858.

BERTHELOT. Extrait d'une lettre à M. Jomard : *Bulletin de la Société de géographie,* mars 1857.

ERNEST DESJARDINS. Nouvelle communication faite à la commission centrale de la Société de géographie sur les ouvrages de MM. Bousson de Mairet, Bavoux et Varaigne : *Bulletin de la Société de géographie* de mars 1857.

FRANÇOIS LENORMANT. *Fragments d'une excursion archéologique dans le sud-est de la France : Alise;* Mémoire communiqué aux séances des 8, 29 mai et 5 juin 1857 (inédit) de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'analyse en a été publiée dans le sixième bulletin des séances de cette académie : *Revue de l'instruction publique* du 9 juillet 1857. Voyez *Comptes rendus*

des séances de 1857, par Ernest Desjardins, réimprimés en 1 volume. Durand, 1858.

DONNET. *Lettre à M. Rossignol sur la situation des Mandubiens;* br., Dijon, 15 juillet 1857.

ROSSIGNOL. *Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise;* br. in-4°. Dijon, 20 avril 1857.

J. QUICHERAT. *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté;* br. in-8°, 1857.

LUD. LALANNE. Article sur le précédent ouvrage : *Correspondance littéraire* du 5 août 1857.

ADRIEN DE LONGPÉRIER, de l'Institut. *Rapport* lu à la séance solennelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, le 7 août 1857; Didot; reproduit in-extenso dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions,* par M. E. Desjardins.

EUGÈNE DE LANNEAU. Article sur le travail de M. Quicherat : *Débats* du 7 août 1857.

CH. JARRIN. Article dans le *Courrier de l'Ain*, août 1857.

AUG. CASTAN. Article sur les ouvrages de MM. Delacroix, Rossignol et J. Quicherat : *Franche-Comté,* 21 août 1857.

ERNEST DESJARDINS. *Lettre adressée à M. Ernest Renan, membre de l'Institut, sur l'Alesia de César,* 2 et 3 septembre 1857 : *Revue de l'instruction publique* des 8 et 15 octobre 1857; tirée à part, L. Hachette et C°. (Cette lettre a été lue par extraits à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séance du 2 octobre 1857. Voyez les *Comptes rendus* publiés par M. Ernest Desjardins, Durand, Paris, 1858, pour la discussion à laquelle cette communication a donné lieu.)

ERN. GRÉGOIRE. Article sur l'ouvrage de M. J. Quicherat : *Revue de l'instruction publique,* 24 septembre 1857.

AUGUSTE CASTAN. Article sur la lettre de M. Ernest Desjardins : *Franche-Comté* du 14 novembre 1857. — Du même. Article sur l'*Alesia de César : Revue archéologique* du 15 novembre 1857.

LUD. L. Note sur la lettre de M. Ernest Desjardins : *Correspondance littéraire* du 5 décembre 1857.

DE COYNART. *L'Alesia de César laissée à sa place;* lettre à M. J. Quicherat : *Spectateur militaire* du 15 décembre 1857.

FÉLIX DOINET. Article sur *Alesia; l'Ami des Sciences* du 31 janvier 1858.

J. QUICHERAT. *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia* br. in-8° (février), 1858, L. Hachette et Ce.

Note insérée dans la *Revue archéologique* du 15 février 1858.

DE SAULCY, de l'Institut. Article dans le *Courrier de Paris* du 16 février 1858.

LUD. LALANNE. Article sur le second travail de M. J. Quicherat : *Correspondance littéraire* du 5 mars 1858.

FRANCISQUE DUCROS. Article sur le second travail de M. J. Quicherat : *Journal général de l'instruction publique* du 27 mars 1858.

Alise-Sainte-Reine (Côte d'Or), *avant et après l'ère chrétienne.* Précis historique et critique; br. in-12; se vend chez Dumoulin.

Journal des villes et des campagnes. Il a paru plusieurs articles sur la question par l'abbé Pascal.

Revue des Deux-Mondes du 1er mai 1858 : Article non signé intitulé : *Alesia, étude sur la septième campagne de J. César dans la Gaule* (cartes), travail tiré à part. — 2e édition chez M. Lévy.

J. QUICHERAT. *La question d'Alesia* dans la *Revue des Deux-Mondes : Revue archéologique* du 15 juin 1858.

A. BARRANGER. *Odyssée étymologique gallo-grecque de Lyon à Paris, avec grande excursion en Bourgogne;* Paris, Dijon, Auxonne, 1858. (Cette brochure, présentée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour le concours des antiquités de la France, séance du 23 juillet 1858, renferme une dissertation sur *Alesia,* p. 32 et suiv.)

LÉON FALLUE. *Sur les mouvements stratégiques de César et de Vercingétorix avant le siége d'Alesia;* travail lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la séance du 6 août 1858, et publié dans la *Revue archéologique* du 15 août 1858.

A. CASTAN. *Les Tombelles celtiques du massif d'Alaise : Revue archéologique* du 15 août 1858. (Planche.)

ROSSIGNOL. *De l'oppidum gaulois à propos d'Alesia.* Dijon, 1858. (Ce travail avait été envoyé l'an dernier, en manuscrit, à l'Aca-

démie des inscriptions et belles-lettres, pour le concours des antiquités de la France.) Publié aujourd'hui.

DE COYNART. Reliefs en plâtre des deux pays d'Alise et d'Alaise, offerts à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

ERNEST DESJARDINS. *Alesia. Historique de la question; — Principales publications; — Résumé du débat; Moniteur universel* des 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 octobre 1858.

AUGUSTE CASTAN. Article sur ce travail dans le journal *la Franche-Comté* du 16 octobre 1858.

DE COYNART. Réponse à M. Ernest Desjardins, article inséré dans le *Moniteur universel* du 31 octobre 1858.

III

Pour paraître prochainement.

1° Travail de M. AUGUSTE CASTAN : *Itinéraire d'Alaise*, avec un album.

2° Carte dressée d'après les plans du cadastre, pour le plateau d'Alaise, par M. MAISONNET, curé d'Alaise.

3° Album de M. le curé CUINET sur les antiquités du plateau d'Amancey.

4° Travail de M. F. PRÉVOST, capitaine du génie à Montpellier.

5° Article de M. JACOBS sur le *pagus celtique*, dans un des prochains numéros du *Journal des Savants*.

APPENDICE

NOTES

ÉCRITES AU CRAYON DE LA MAIN DE NAPOLÉON Ier

SUR LES MARGES D'UN EXEMPLAIRE

DES COMMENTAIRES DE CÉSAR

L'exemplaire dont il s'agit est une traduction, sans texte latin, et porte en titre :

LES

COMMENTAIRES DE CÉSAR

NOUVELLE ÉDITION

revue, corrigée et augmentée de notes
historiques et géographiques
et d'une carte nouvelle
de la Gaule et du plan d'Alise,

PAR MR D'ANVILLE.

à Amsterdam et à Leipzig,
chez Arkstee et Merkus.
MDCCLXIII

(*2 volumes in-12. — Reliure commune, en veau.*)

Cet exemplaire a été donné à l'Empereur à Bayonne, en 1808, par M. de Ravignan, le père du célèbre membre de la Société de Jésus. C'est ce même livre que Napoléon avait à

Sainte-Hélène. M. le général Montholon l'en a rapporté et l'a donné au général Excelmans. Il appartient aujourd'hui au petit-fils du maréchal (fils unique de l'aîné de ses enfants). Il n'est jamais sorti des mains de la famille depuis que le général Montholon en a fait présent à son ancien frère d'armes.

Dans cette scrupuleuse reproduction des *notes* de l'Empereur, nous nous abstiendrons de toute réflexion. C'est un document que nous offrons au public et non un travail critique. Nous sommes seulement heureux de voir dans les jugements rapides de l'Empereur la confirmation de nos propres observations sur la prétendue exactitude du conquérant de la Gaule.

Le *Précis des guerres de César* écrit sous la dictée de Napoléon est un ouvrage. Les observations manuscrites que nous publions sont des *notes* écrites au crayon sur les marges d'un livre. Le *Précis* donné au public par M. Marchand, en 1836, nous présente des faits étudiés avec méthode, des observations composées et déduites avec ordre. Ces *notes* sont le résultat d'une première impression, toujours juste, nette et vive comme tout ce que l'Empereur nous a laissé. Ces qualités mêmes seraient, à défaut d'autres preuves, une marque authentique de leur origine.

Nous avons voulu donner ces *notes* en entier quoiqu'il y en ait un certain nombre assez insignifiantes en apparence, comme la répétition des mots du texte à la marge, pour servir d'indication et de mémoire. Mais il nous a semblé qu'il n'était peut-être pas indifférent de connaître, même par ces sortes d'annotations, les points du texte qui nous paraissent avoir éveillé l'attention de l'Empereur.

Ce Livre a servi à l'Empereur Napoléon. on y voit qq notes de sa main, — au crayon

1 les murs et le tems quedun les evenements ne sont pas mis

2 le lieux ne sont pas nommes ni le nom des rivière ni le

3 noms des Batailles

3 et ne sont pas les gaules

Ce Livre a été rapporté de Ste Hélène et donné au General Exelmans par M. le Cte Montholon

Lith. Goyet, 7, Rue Dauphine.

Fac-simile de la première page des Commentaires de César, exemplaire possédé par l'Empereur à Ste Hélène. Les notes écrites au haut et au bas de la page sont à l'encre et de deux écritures différentes. Celles du milieu sont au crayon et de la main de Napoléon.

NOTA. — Il importe d'avoir sous les yeux les *Commentaires*, texte latin. Nous avons eu soin d'indiquer les numéros des chapitres correspondant à ceux de la traduction que Napoléon avait entre les mains, laquelle ne porte pas de division numérotée.

Sur la page blanche qui forme le revers du premier titre de l'ouvrage on lit en haut :

> *Ce livre a servi à l'empereur Napoléon. On y voit q.q. notes de de sa main, au crayon.*

et en bas de la même page :

> *Ce livre a été rapporté de Ste Hélène et donné au général Exelmans par M. le G^l^ Montholon.*

Entre ces deux notes, sur le milieu de la page, on lit, écrit au crayon de la main de l'Empereur :

Première note.

1. *Les mois et le temps*
que dure[nt] les événements
ne sont pas mis.
2. *Le[s] lieux ne sont pas*
nommés, ni le nom
des rivières, ni le[s]
noms des batailles.
3. *Il ne décrit pas les*
Gaules.

I

COMMENTAIRES DE LA GUERRE DES GAULES

Sur la page 1 on lit, en face de ces mots LIVRE PREMIER, la date de la première campagne écrite au crayon de la main de l'Empereur :

Deuxième note.

58 a. J. C.

—

Au bas de la même page :

Troisième note.

1 *Bataille contre les Helvétiens.*
1 *Bataille contre Arioviste.*

—

Quatrième note.

A la page 9 figure un petit dessin duquel nous avons vainement cherché à donner une explication.

—

Cinquième note.

Au bas de la page 10 sont des calculs de réduction ayant rapport à ce passage : « Il (César) fit tirer depuis le lac de Genève, au travers duquel passe le Rhône, jusqu'au mont Jura, un retranchement de 19 mille pas (1) avec un mur de 16 pieds de haut, garni de forts, etc. »

—

« (1) Environ 6 lieues. »

A la page 13, à propos de l'endroit relatif au troisième passage des Alpes par César (c. x), on lit :

Sixième note.

En juin.

—

A la page 15, à propos de l'époque où César atteint sur la Saône la queue de l'armée des Helvètes, qui n'avait pas encore franchi la rivière (c. xii) :

Septième note.

20 *juin.*

—

A la page 25, à propos de l'époque de la grande bataille contre les Helvètes (c. xxiv) :

Huitième note.

En juillet.

—

A la page 38, à propos de l'époque du siége de *Vesuntio* (c. xxxviii) :

Neuvième note.

Septembre.

—

A la page 53, à propos de l'endroit et de l'époque de la défaite d'Arioviste : « Alors l'ennemi tourna le dos de tous côtés et ne s'arrêta qu'au Rhin, qui était environ à cinquante milles du champ de bataille » (c. liii) :

Dixième note.

Bedfort.
Octobre.

—

A la page 55 (première du livre II) on lit la date et les mots suivants :

Onzième note.

57
3ème batai[lle],
de la
Sambre.

—

A la page 63, à propos du point où César passa l'Aisne en sortant du pays des Rémois (l. II, c. vi), après ces mots : « Il se hâta de traverser la rivière d'Aisne, » on lit :

Douzième note.

Pont-de-Vaire.

et ce nom est répété au bas de la page en renvoi.

—

A la même page, à propos de ce passage : « Les Belges attaquèrent en passant Fismes, » dans le latin « *oppidum Remorum nomine Bibrax,* » le mot Fismes est biffé au crayon et on lit en marge :

Treizième note.

Bièvres.

et en renvoi :

Bièvres, à 8,000[t] de Pont de Vèr[e],
22,000 de Soisson[s], 14,000 de Laon,
De Pont-de-Vaire à Laon, il y a 16,000[t].

—

A la page 66, dans cette phrase : « Les ennemis se voyant déchus de l'espérance de prendre *Fismes,* etc..., » traduction de ces mots : « *Hostes, ubi et de expugnando oppido... spem se fefellisse intellexerunt...* » (l. II, c. x), le mot Fismes est barré au crayon et on lit à la marge :

Quatorzième note.

Bièvres.

—

A la page 68, à propos de cette phrase : « ... César marcha contre ceux de Soissons, qui étaient les plus voisins des Rhémois ; et *après une longue traite* il arriva à Soissons, ... » traduction de ces mots : « ... *Cæsar... in fines Suessionum, quæ proximi Remis erant, exercitum duxit, et magno itinere confecto ad oppidum Noviodunum contendit* » (l. II, c. xii), on lit :

Quinzième note.

22,000 *t*,
près de 10 *lieues.*

—

A la page 72 on lit l'appropriation de la description donnée par César au c. xviii du l. II ; dans la traduction : « Le lieu où les nôtres campèrent était une montagne qui descendait doucement vers la Sambre : vis-à-vis de celle-ci, et environ à deux cents pas au delà de cette rivière, il y avait une autre montagne d'une pente toute pareille, mais plus basse que la première, et découverte presque jusqu'au haut, mais couverte au sommet d'arbres épais au travers desquels on ne pouvait pas aisément voir, etc. » ; texte latin : « *Loci natura erat hæc quem locum nostri castris delegerant. Collis ab summo æqualiter declivis, ad flumen Sabim, quod supra nominavimus, vergebat. Ab eo flumine pari acclivitate, collis nascebatur adversus huic et contrarius, passus circiter ducentos, infima apertus, ab superiore parte silvestris, ut non facile introrsus perspici posset,* etc. » A la marge, au crayon :

Seizième note.

Maubeuge.

—

A la page 74 on voit, à propos de ces mots : « La neuvième et la dixième légion... », début du c. xxiii du l. II ; un mot illi-

sible dont nous donnons le fac-simile et les deux chiffres des légions :

Dix-septième note.

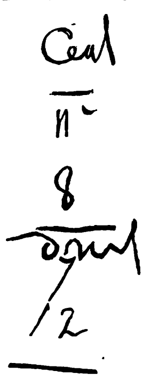
9.

10.

—

A la page 75 on lit, en regard de ces mots : « La onzième et la huitième légion... », et, plus bas, de ceux-ci : « La douzième et la septième légion... » (c. XXIII du l. II).

Dix-huitième note.



—

Au bas de la même page on voit ce petit plan tracé de la main de l'Empereur, et qui a rapport aux manœuvres dont il est parlé dans les chapitres XXIII et XXIV du l. II :

Dix-neuvième note.



—

A la page 26, en face de ces mots : « Pendant cela les deux légions qui escortaient le bagage... » (c. XXVI du l. II).

Vingtième note.

Bag.,
2.

—

A la page 80, à propos de la description donnée au c. XXIX du l. II, où il est dit que les Atuatiques, après avoir abandonné leurs villes et leurs forteresses, « se renfermèrent dans une seule place (oppidum) que la nature avait pris plaisir à fortifier : de tous côtés, continue le traducteur, elle était environnée de très-hauts rochers et de précipices, n'ayant qu'une seule avenue d'environ deux cents pieds de large, qu'ils fortifièrent d'un double mur, soutenu de gros quartiers de pierre, etc., » Napoléon a écrit :

Vingt et unième note.

Falais, sur le Méhaigne, à 15000[t] *de Namur*)
15000 *de*
Lièges)
6000 *de*
Huy, sur
la Meuse (1).

—

A la page 86, au début du livre III, on lit

Vingt-deuxième note.

56,
4ème[e] *bataill*[*e*] :
navale de
Vannes.

(1) On remarquera que dans cette appropriation de l'*Oppidum* des *Atuatici* ou vaste emplacement de Falais, l'Empereur n'a pas la pensée

—

A la page 114, au début du livre IV :

Vingt-troisième note.

58.
57.
56.
55.
An
55 *a. J. C.*
5ème *batlle,*
contre les
peupl[*es*] *du*
Zutphen.

—

A la page 144, au début du livre V :

Vingt-quatrième note.

54,
6e *bataille,*
en Angleterre,

7e *bataill*[*e*],
contre l'arm[*ée*]
qui assiég[*e*]
Cicéron.

—

A la page 195, au début du livre VI, on lit seulement cette date :

Vingt-cinquième note.

53.

—

qu'il s'agisse ici d'une ville. Ceux qui connaissent Falais conviendront que cette localité représente un immense lieu de refuge comme Alaise,

A la page 234, au début du livre VII :

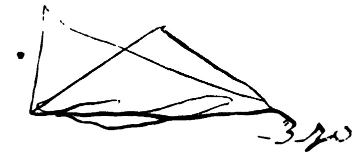
Vingt-sixième note.

52 . *a* . *J*. *C*.
Bourg[*es*].
Clermont (1).
Alise.
52.
8ème *bataille;*
celle d'Alise.
1° *siége*[*s*] *de :*
Bourg[*es*],
2° *Clermont,*
3o *Alise.*

—

A la page 261, où il est question des travaux du siége d'Avaricum (c. XXIII et XXIV du l. VII), on voit cette figure géométrique tracée au crayon.

Vingt-septième note.



A la page 328, à la fin du livre VII, on lit :

Vingt-huitième note.

58, — 2, *bataill*[*es*].
57, — 1.
56, — 1.
55, — 1, *passe en Angle*[*terre*].
54, — 2, — *il passe en Angle*[*terre*].
53, — 0. { *Bourg*[*es*].
52, — 1, — 3 *siéges.* { *Clermont.*
51, — [1]. *Cahors.* { *Alise.*
50 9ème *année.*
7. 4.

(1) Clermont pour Gergovia.

—

A la page 329, au début du l. VIII, de Hirtius Pansa, on lit seulement cette date :

Vingt-neuvième note.

51.

—

A la page 337, en face du passage : « Il (César) avait avec lui trois légions... savoir la 7e, la 8e et la 9e, et en outre cela la 11e... » (c. VIII du l. VIII) :

Trentième note.

7.
8.
9.
11.

—

A la page 367, avant le paragraphe où il est dit que César passe en Aquitaine (c. XLVI du l. VIII), on lit :

Trente et unième note.

Aquitai[*ne*].

—

A la page 370, à la fin du c. XLVIII, du l. VIII, on lit :

Trente-deuxième note.

50 *a. J. C.*

—

A la page 376, à la fin du l. VIII et des Commentaires de la guerre des Gaules :

Trente-troisième note.

49, janvier; il passe le
Rubic[*on*].

II

LES COMMENTAIRES DE LA GUERRE CIVILE

TOME II DE L'EXEMPLAIRE DE SAINTE-HÉLÈNE

A la page 1, en tête du l. I, on lit la date :

Trente-quatrième note.

49.

—

A la page 45 du t. II, au début du paragraphe qui correspond au c. L du l. I, on lit, en regard de cette phrase : « On vint annoncer à Afranius qu'un grand convoi que l'on envoyait à César était arrêté..., etc. »

Trente-cinquième note.

Convoi
gaulois.

—

A la page 46, en tête du paragraphe (chapitre) suivant :

Trente-sixième note.

Disette.

—

A la page 47, chapitre suivant, on lit le mot :

Trente-septième note.

Pont.

—

A la page 50, en tête du paragraphe qui correspond au c. LX l. I, on lit :

Trente-huitième note.

Huesca.

—

A la page 51, en tête du paragraphe suivant :

Trente-neuvième note.

Il saigne
la Sègre.

—

A la page 52, en marge du même paragraphe :

Quarantième note.

Disette
dans le
campement.

—

A la page 52, en tête du paragraphe correspondant au c. LXIII du l. I :

Quarante et unième note.

Ils décamp[*ent*].

—

A la page 55, en tête du paragraphe correspondant au c. LXV, l. I, un mot illisible pour nous :

Quarante-deuxième note.

[illegible]

—

A la page 60, à propos des deux c. LXXI et LXXII dans lesquels il semble que César épargne Afranius, son ennemi, on lit :

Quarante-troisième note.

Il refuse de
le prendre.

—

A la page 103, en marge du discours de Curion, qui rappelle tout ce que César a fait en quarante jours (c. XXXII du l. II), on lit en grosse écriture :

Quarante-quatrième note.

40 *jours.*

—

A la page 106 on lit l'époque que Napoléon assigne au combat de Curion et de Varus (c. XXXIV du l. II) :

Quarante-cinquième note.

7 *embre*

49.

—

A la page 226, au début du l. III :

Quarante-sixième note.

48 *a. J. C.*

—

A la page 118, ces mots « douze légions » (c. II, l. III) sont répétés à la marge :

Quarante-septième note.

12 *légions.*

—

A la page 119, en marge du § 4 (c. IV. l. III), on lit en marge du passage où sont énumérées les forces de Pompée, la répétition d'une partie de ces forces :

Quarante-huitième note.

Armée de
peuple.

5 de l'Italie (1),
1 Sicile,
1 Crète,
2 d'Asie.
—
9 légions.
7000 chev[aux],
3000 archers crétois,
12 cohortes de fronde[urs],
2 de Syrie.

—

A la page 121, en marge du paragraphe où il est dit que César s'embarque à Brindes le 4 janvier (c. VI, l. III) :

Quarante-neuvième note.

4 janvier
du calendrier
avant la
réforme,
faisant
8bre.

—

A la même page, en marge du paragraphe où il est dit que Lucretius Vespillo et Minucius Rufus étaient à Orco avec dix-huit vaisseaux, et M. Bibulus à Corfou (c. VII, l. III), on lit :

Cinquantième note.

Orco,
petit port
près de Durazzo.
Corfou.

—

(1) Légions.

A la page 122, en marge du paragraphe où il est dit que Bibulus distribua sa flotte entre Salone et Orco (c. VIII, l. III), il y a un renvoi sur le mot Salone :

Cinquante et unième note.

Salone,
Chimère.

—

A la page 123 on lit deux fois :

Cinquante-deuxième note.

Dyrrachium,
Durazzo.

—

A la page 125 (c. II, l. III) on lit deux mots du texte répétés à la marge :

Cinquante-troisième note.

Candavie, en Macédoine.

—

Aux pages 126 et 127 (c. XI, XII et XIII, l. III) on lit quatre mots également répétés en marge :

Cinquante-quatrième note.

Ecrisso.
Bullide.
Porto Raguseo.
Aspro.

—

A la page 129 (c. XVI, l. III), de même :

Cinquante-cinquième note

Butrinto.

—

A la page 136, sur ces mots : « Libon étant parti d'Orco... » (c. XXIII, l. III) :

Cinquante-sixième note.

Port près de
la Chimère.

—

A la page 138, en marge du paragraphe où il est dit que César attend avec impatience les vaisseaux et les légions d'Antoine, qui étaient à Brindes (c. XXV, l. III), on lit :

Cinquante-septième note.

La fin de
l'hiver :
mars.
N.d.j.f. (1),
mars.
Il y avait
3 mois
que Césa[*r*]
était en
Macédoine.

—

A la page 139, en marge du paragraphe où il est dit que la flotte de César relâche « à trois milles au-dessus d'Alessio, dans un port... appelé Nymphée » (c. XXVI, l. III) :

Cinquante-huitième note.

Alessio. Nymphé[*e*].

on lit de plus ce renvoi sur le mot Nymphée du texte :

Cap Medea.

—

(1) Ces initiales nous paraissent signifier ici : *Novembre, décembre, janvier, février*, et exprimer le temps écoulé depuis que César a quitté l'Italie.

A la page 143 (c. xxx, l. III), le nom *Asparagium* est répété à la marge.

Cinquante-neuvième note.

Asparagium.

—

A la page 180, le nom de la rivière Genusus est aussi répété à la marge :

Soixantième note.

Genusus.

—

A la page 193, les numéros des légions que César range en bataille à Pharsale sont répétés :

Soixante et unième note.

9.
10.
8.

—

A la page 201, après le récit de la bataille de Pharsale, en regard du passage où il est dit que cette victoire ne coûta que deux cents soldats à César, on lit :

Soixante-deuxième note.

7embre.

200.

—

Après la page 216 de ce second volume se trouve un très-mauvais plan d'Alexandrie, en tête de la guerre d'Alexandrie par Hirtius. On lit sur la marge, d'une très-fine écriture, cette intéressante note au crayon, la plus longue que Napoléon ait écrite sur cet ouvrage :

Soixante-troisième note.

Ce plan est d'imagination : il est faux en



tout ; cependant la ville a environné effectivement
le port neuf ; mais le port vieux n'est qu'une rade et ne
figure à l'œil qu'un renfoncement du golphe de
3 *petite*[s] *lieu*[*es*]
de corde. A
l'extrémité est
le . . . . . (1)
Le côté gauche
de la muraille
est donc tout
d'imagination.
Les murailles
s'arrêtaient
à $\frac{1}{2}$ *chemin*
du . . . . . (2)
Ce qu'ils appellent
le Marais est le
lac Mareotis
qui s'étendait
à 10 *lieues. Les*
vents dominants
de ces parages
sont, depuis la
fin de mai à
la $\frac{1}{2}$ 7^{b}, *d*[*es*]
vents de nord-
ouest. Dans
l'hyver, d[*es*]
vents de S. O.;
ce qui prouve
que la 37^{e}
légion arriva
en décembre, en

(1) Nom propre, illisible.
(2) Nom propre, illisible.



janvier ou en
février. César
doit y être
arrivé en octobre.
Il a dû quitter
l'Égypte en juillet.

Sur le plan sont indiquées quelques rectifications au crayon et les flèches croisées de l'orientation sont dessinées avec soin par l'Empereur ; l'emplacement de la *tour du phare* est marqué ; le *port neuf,* le *port vieux,* et la forme cintrée du golfe, dont la corde est de trois lieues, sont également dessinés.

—

A la page 239 (guerre d'Alexandrie), le nom Canope est répété à la marge :

Soixante-quatrième note.

Canope.

—

A la page 241 (guerre d'Alexandrie), en marge du paragraphe où il est parlé de la prise de Péluse par Mithridate, de Pergame, allié de César, on voit cette note que nous n'avons pu lire :

Soixante-cinquième note.

italien
[illegible]

—

A la page 290, au début de la guerre d'Afrique par Hirtius :

Soixante-sixième note.

47,
décembr[*e*].

—

A la page suivante, en marge du passage où il est dit que César met à la voile le 27 décembre :

Soixante-septième note.

47,
27 ***déce[mbre].***

—

A la page 294, où il est dit que César campa le 1er janvier près de Mahadia :

Soixante-huitième note.

46,
1 ***jan[vier].***

—

A la page 296, où il est dit que César décampa le 3 janvier :

Soixante-neuvième note.

46,
3 ***janvi[er].***

—

A la page 304, où il est dit que Labiénus attaque César le 4 janvier :

Soixante-dixième note.

4 ***jan[vier].***

—

A la page 320, où il est dit que César partit le 27 janvier, pour se rendre à Mahadia :

Soixante-onzième note.

27 ***janvier.***

—

A la page 337, où les armées de César et de Scipion sont en présence, on voit cette note :

Soixante-douzième note.

nous lisons : V
opérati[*ons*]
penda[*nt le*]*mois*
[*d'*]*avril*.

Le chiffre V indiquant apparemment que, d'après le compte de l'Empereur, la bataille de Thapsus, dont le récit est plus bas, est la cinquième grande bataille de César, il a cru sans doute que ce passage où il est dit que les deux armées sont rangées en plaine précédait immédiatement le commencement de l'action; mais il s'est aperçu plus loin que l'on était encore dans le mois de mars, qu'il ne s'agissait pas encore de l'action générale, qui n'a eu lieu en effet que le 4 avril. Il n'a point effacé sa note, qui n'est pas à sa place en cet endroit et qu'il a d'ailleurs répétée plus bas, avant le récit de la bataille de Thapsus.

—

A la page 351, en regard de ce passage : « Après avoir fait la revue générale de son armée, le 21 mars, César sortit de son camp, etc. :

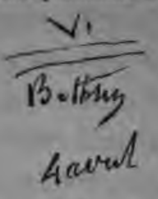
Soixante-treizième note.

—

La note suivante, qu'on lit en marge de la page 355, au

commencement du récit de la bataille de Thapsus, que l'Empereur écrit *Tathsus*, semble confirmer l'explication que nous avons donnée de la note 72ᵉ :

Soixante-quatorzième note.



A la page 367, en marge du paragraphe qui concerne l'abandon de la ville de Cairôan (dit le traducteur) par Considius, on lit :

Soixante-quinzième note.

Cairoan.

A la page 368, à propos de la reddition de Thapsus :

Soixante-seizième note.

Thapsus.

A la page 369, où il est dit que Scipion s'embarque :

Soixante-dix-septième note.

Scipion
périt (1).

A la page 370, où il est dit que César s'embarque le 13 juin à Utique:

Soixante-dix-huitième note.

13 *juin.*

Et un peu plus bas, à la fin du livre de la guerre d'Afrique :

Cette guerre a duré 5 mois.

(1) Douteux.

FIN






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03058 1485

